

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 16 février 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le seize février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au Complexe des Châtaigniers à Fontaine-le-Comte (Vienne), 12, rue du Stade, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman. En application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum est réduit à un tiers des membres (soit 34 membres) et chaque membre du Comité syndical peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 09 février 2022
Nombre de membres composant le Comité syndical : 101
Nombre de membres présents : 39
Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 24
Nombre de votants : 63
Président de séance : Monsieur Rémy Coopman
Secrétaire de séance : Monsieur Alain Guillon

Délibération n°1

Objet : Modalités de calcul des clés de répartition budgétaires, pour les dépenses de personnel et autres charges générales communes

Etaient présents (39) : François Audoux, Bernard Ayrault, Jean-Pierre Bernard, Jean-Claude Biarnais, Pascal Brault, Michel Bugnet, Jean Bujault, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Henri Colin, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Fresneau, Michel Godet, Louis-Marie Grollier, Alain Guillon, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Odile Landreau, Roland Latu, Laurent Lucaud, Michel Mallet, Joël Métivier, Philippe Moigner, Laurent Pain, Philippe Patey, Alain Picard, Olivier Pin, Yannick Quintard, Nicolas Réveillault, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Jacques Sabourin, Michel Servain, Thierry Triphose, Jean-Charles Varescon, Jacques Vivier

Absents ayant donné pouvoir (24) :

Evelyne Azihari a donné pouvoir à Odile Landreau
Nathalie Bassereau a donné pouvoir à Pascal Brault
Fabien Bonnet a donné pouvoir à Nicolas Réveillault
Jacques Bouloux a donné pouvoir à Alain Guillon
Antoine Braguier a donné pouvoir à Jacques Sabourin
Jean-Michel Choisy a donné pouvoir à Rémy Coopman
Joël Cogné a donné pouvoir à Thierry Triphose
Joël Doret a donné pouvoir à Bernard Heneau
Bernard Duchateau a donné pouvoir à Christian Chaplain
Pascale Guittet a donné pouvoir à Patrick Charrier
Bernard Jamain a donné pouvoir à Michel Servain
Pierre Ledoux a donné pouvoir à Bernard Heneau

Frédéric Léonet a donné pouvoir à Laurent Lucaud
Claude Marchaisseau a donné pouvoir à Jacques Sabourin
Françoise Micault a donné pouvoir à Christian Chaplain
Jean-Paul Moine a donné pouvoir à Dominique Dabadie
Dominique Pierre a donné pouvoir à Yannick Quintard
Frédy Poirier a donné pouvoir à Laurent Lucaud
Laurence Rabussier a donné pouvoir à Michel Fresneau
Edouard Renaud a donné pouvoir à Jean-Pierre Jager
Séverine Saint-Pé a donné pouvoir à Bernard Ayrault
Claude Sergent a donné pouvoir à Jean-Pierre Jager
Stéphanie Steinmetz a donné pouvoir à Nicolas Réveillault
Patrick Touloumet a donné pouvoir à Laurent Pain

Absents excusés (38) :

Pierre Baraudon, Jean-Marie Barré, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Jean-Philippe Berjonneau, Alain Besnault, Laurent Blin, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Philippe Boyard, Dominique Cadu, Didier Carjat, Vincent Chenu, Fabrice Dinais, Michel Droin, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Kévin Gomez, Frédéric Jarry, Bruno Lefebvre, Gérard Lefevre, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Gilles Multeau, François Péan, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Henri Renaudeau, Franck Roy, Emmanuel Soulas, Jean-Guy Valette, Eric Viaud, Monique Vivion



Les charges de personnel du Syndicat sont comptabilisées sur l'un des 3 budgets concernés :

- Budget principal Administration générale
- Budget annexe Eau
- Budget annexe Assainissement

Concrètement, chaque agent du syndicat, selon son activité, reçoit **un seul** bulletin de salaire, celui de l'Administration générale, celui de l'Eau ou de l'Assainissement.

Lorsqu'un agent travaille à la fois pour les 2 services (Eau et Assainissement) – *par exemple un canalisateur qui intervient indifféremment sur des réseaux d'eau et d'assainissement* – c'est le budget Eau qui comptabilise la totalité de sa rémunération, la part Assainissement faisant l'objet d'un remboursement en fin d'année, à hauteur du temps consacré à cette activité.

À la suite de l'analyse financière rendue cet été par le Cabinet MAZARS, et suivant ses préconisations, Eaux de Vienne a travaillé au cours du second semestre 2021, afin de définir plus précisément par directions / services et par métiers, de nouvelles clés de répartition tenant compte d'une répartition « plus juste » des temps d'activités de ses agents.

L'objectif de cette analyse était :

- **d'harmoniser les méthodes d'évaluation** au sein des directions et services,
- **d'évaluer plus finement la réalité des charges de personnel supportées par chaque budget**, en fonction de temps d'activité définis par grandes fonctions,

- **d'assurer une plus grande sincérité et fidélité des comptes du syndicat** qui doit permettre d'établir les conditions préalables et nécessaires à une éventuelle certification des comptes à échéance 2024.

Des clés de répartition ont été établies et appliquées aux différents services en fonction de la nature de leur activité :

Clé de répartition	Calcul	Clé 2022	
		Eau	Asst
% d'abonnés en eau et en assainissement.	% Eau = Nb abonnés Eau / Total abonnés % Assainissement = Nb abonnés Eau / Total abonnés Source : RPOS	62%	38%
% des effectifs en Eau et en Assainissement	% effectif = masse salariale budget/ Masse salariale globale Afin d'établir ce calcul l'ensemble des autres clés de répartition doivent être calculé Source : tableau calcul répartition des effectifs.	61%	39%
% d'investissements Direction de la Prospective	% investissement = montant des investissement prévisionnel DP budget/ montant total des investissements Source : Tableaux investissements D. Prospective	65%	35%

Les conclusions de ce travail permettent d'aboutir à la clé générale de répartition des dépenses de personnel suivante :

- Budget Eau : **62%**
- Budget Assainissement : **38%**.

La clé RH, ainsi définie, a été utilisée pour établir les prévisions budgétaires 2022.

Pour les prochains exercices budgétaires, la méthode de calcul de cette clé sera inchangée, mais le résultat du calcul (62%-38%) sera susceptible d'évoluer, en fonction des changements d'affectations des agents (recrutements, départs, mutations) ou des évolutions de leurs activités. Le calcul sera actualisé tous les ans sur la base des données de référence des mois de juillet ou août de l'année N pour les données budgétaires de l'année N+1.

Il sera donc nécessaire chaque année de re-délibérer sur l'actualisation de ce calcul.

Pour l'évaluation des **autres charges communes générales**, une seconde clé de répartition s'applique, celle définie chaque année par le Syndicat et calculée au prorata des recettes d'exploitation estimées de l'année en cours (*estimation faite au 31 octobre 2021*).

Pour 2022, il est donc proposé de reconduire pour la ventilation des charges générales (autres que le personnel) la répartition **65 % Eau et 35 % Assainissement**, correspondant à l'exécution budgétaire estimée de l'exercice 2021 du chapitre 70 (part relative des ventes d'eau ou redevances d'assainissement).

Il est procédé au vote :

Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstention	Vote Pour	Vote Contre
63	1	61	1

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des suffrages dont 1 vote contre et 1 abstention décide :

- d'approuver les modalités de calcul des clés de répartition telles que définies ci-dessus,
- d'acter au titre de l'exercice budgétaire 2022, par application de ces clés, la répartition des charges de personnel à hauteur 62 % pour le budget Eau et 38 % pour le budget Assainissement, et 65 % pour le budget Eau et 35 % pour le budget Assainissement au titre des autres charges générales.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président


Rémy COOPMAN



Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 16 février 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le seize février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au Complexe des Châtaigniers à Fontaine-le-Comte (Vienne), 12, rue du Stade, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman. En application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum est réduit à un tiers des membres (soit 34 membres) et chaque membre du Comité syndical peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 09 février 2022

Nombre de membres composant le Comité syndical : 101

Nombre de membres présents : 38

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 24

Nombre de votants : 62

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Alain Guillon

Délibération n°2

Objet : **Budget primitif 2022 - Administration générale**

Etaients présents (38) : François Audoux, Bernard Ayrault, Jean-Pierre Bernard, Jean-Claude Biarnais, Pascal Brault, Michel Bugnet, Jean Bujault, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Henri Colin, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Fresneau, Michel Godet, Louis-Marie Grollier, Alain Guillon, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Odile Landreau, Roland Latu, Laurent Lucaud, Michel Mallet, Joël Métivier, Philippe Moigner, Laurent Pain, Alain Picard, Olivier Pin, Yannick Quintard, Nicolas Réveillault, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Jacques Sabourin, Michel Servain, Thierry Triphose, Jean-Charles Varescon, Jacques Vivier

Absents ayant donné pouvoir (24) :

Evelyne Azihari a donné pouvoir à Odile Landreau

Nathalie Bassereau a donné pouvoir à Pascal Brault

Fabien Bonnet a donné pouvoir à Nicolas Réveillault

Jacques Bouloux a donné pouvoir à Alain Guillon

Antoine Braguier a donné pouvoir à Jacques Sabourin

Jean-Michel Choisy a donné pouvoir à Rémy Coopman

Joël Cogné a donné pouvoir à Thierry Triphose

Joël Doret a donné pouvoir à Bernard Heneau

Bernard Duchateau a donné pouvoir à Christian Chaplain

Pascale Guittet a donné pouvoir à Patrick Charrier

Bernard Jamain a donné pouvoir à Michel Servain

Pierre Ledoux a donné pouvoir à Bernard Heneau

Frédéric Léonet a donné pouvoir à Laurent Lucaud

Claude Marchaisseau a donné pouvoir à Jacques Sabourin
Françoise Micault a donné pouvoir à Christian Chaplain
Jean-Paul Moine a donné pouvoir à Dominique Dabadie
Dominique Pierre a donné pouvoir à Yannick Quintard
Frédy Poirier a donné pouvoir à Laurent Lucaud
Laurence Rabussier a donné pouvoir à Michel Fresneau
Edouard Renaud a donné pouvoir à Jean-Pierre Jager
Séverine Saint-Pé a donné pouvoir à Bernard Ayrault
Claude Sergent a donné pouvoir à Jean-Pierre Jager
Stéphanie Steinmetz a donné pouvoir à Nicolas Réveillault
Patrick Touloumet a donné pouvoir à Laurent Pain

Absents excusés (38) :

Pierre Baraudon, Jean-Marie Barré, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Jean-Philippe Berjonneau, Alain Besnault, Laurent Blin, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Philippe Boyard, Dominique Cadu, Didier Carjat, Vincent Chenu, Fabrice Dinais, Michel Droin, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Kévin Gomez, Frédéric Jarry, Bruno Lefebvre, Gérard Lefevre, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Gilles Multeau, François Péan, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Henri Renaudeau, Franck Roy, Emmanuel Soulas, Jean-Guy Valette, Eric Viaud, Monique Vivion.
Philippe Patey, qui a été contraint de sortir de la salle momentanément.



Vu la délibération n°1 du Comité syndical en date du 15 Décembre 2021, relative au débat d'orientations budgétaires pour 2022.

Le président présente au Comité syndical les propositions du Budget primitif Administration générale de l'exercice 2022, détaillées en annexe de la présente délibération.

Le montant total des crédits inscrits s'établit comme suit :

Investissement

Dépenses : 8 262,00 €

Recettes : 8 262,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 1 681 000,00 €

Recettes: 1 681 000,00 €

Le Président propose au Comité syndical d'approuver le Budget primitif 2022 - Administration générale, dont le détail figure en annexe.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstention	Vote Pour	Vote Contre
62	2	60	0

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages dont 2 abstentions, adopte le budget primitif 2022 - Administration Générale, détaillé en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président


Rémy COOPMAN



Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ADMINISTRATION GENERALE - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ADMINISTRATION GENERALE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20004910400017

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Poitiers

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	25
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	27

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE EAUX DE VIENNE -SIVEER- ADMINISTRATION GENERALE
Principal

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 681 000,00	1 681 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 681 000,00	1 681 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	8 262,00	8 262,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 262,00	8 262,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 689 262,00	1 689 262,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	221 660,00	0,00	220 160,00	220 160,00	220 160,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 368 206,00	0,00	1 286 578,00	1 286 578,00	1 286 578,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200 490,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 790 356,00	0,00	1 672 738,00	1 672 738,00	1 672 738,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 790 356,00	0,00	1 672 738,00	1 672 738,00	1 672 738,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	8 000,00	0,00	8 262,00	8 262,00	8 262,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 000,00	0,00	8 262,00	8 262,00	8 262,00
TOTAL		1 798 356,00	0,00	1 681 000,00	1 681 000,00	1 681 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 681 000,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 798 356,00	0,00	1 681 000,00	1 681 000,00	1 681 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 798 356,00	0,00	1 681 000,00	1 681 000,00	1 681 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 798 356,00	0,00	1 681 000,00	1 681 000,00	1 681 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 798 356,00	0,00	1 681 000,00	1 681 000,00	1 681 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 681 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	8 262,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le



ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216__2-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	8 000,00	0,00	8 262,00	8 262,00	8 262,00
	Total des dépenses d'équipement	8 000,00	0,00	8 262,00	8 262,00	8 262,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 000,00	0,00	8 262,00	8 262,00	8 262,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	8 000,00	0,00	8 262,00	8 262,00	8 262,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 262,00
---	-----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	8 000,00		8 262,00	8 262,00	8 262,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 000,00		8 262,00	8 262,00	8 262,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propos nouveaux	Affiché le	VOTE (3)	510 (- PAR + vote)
	TOTAL	8 000,00	0,00	8 262,00	ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216_2-DE		

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 262,00
---	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	8 262,00
--	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	220 160,00		220 160,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 286 578,00		1 286 578,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	166 000,00		166 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	8 262,00	8 262,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 672 738,00	8 262,00	1 681 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 681 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	8 262,00		8 262,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		8 262,00	0,00	8 262,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 262,00
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 681 000,00		1 681 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 681 000,00	0,00	1 681 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 681 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		8 262,00	8 262,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	8 262,00	8 262,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 262,00
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	221 660,00	220 160,00	220 160,00
60611	Eau et assainissement	300,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	6 000,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	1 500,00	0,00	0,00
60622	Carburants	4 500,00	6 000,00	6 000,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	2 500,00	2 500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	2 550,00	2 550,00
6132	Locations immobilières	17 000,00	12 000,00	12 000,00
6135	Locations mobilières	13 600,00	16 000,00	16 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6161	Multirisques	1 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	87 000,00	87 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	100,00	8 000,00	8 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	8 500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	40 000,00	30 000,00	30 000,00
6238	Divers	39 400,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	6 080,00	2 580,00	2 580,00
6256	Missions	1 480,00	2 580,00	2 580,00
6257	Réceptions	35 500,00	46 950,00	46 950,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	35 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 368 206,00	1 286 578,00	1 286 578,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	19 000,00	19 000,00
6331	Versement mobilité	8 047,00	10 545,00	10 545,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 683,00	3 555,00	3 555,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	14 113,00	13 864,00	13 864,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 209,00	2 133,00	2 133,00
64111	Rémunération principale titulaires	443 696,00	395 172,00	395 172,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 868,00	10 038,00	10 038,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	700,00	700,00
64118	Autres indemnités titulaires	175 048,00	165 521,00	165 521,00
64131	Rémunérations non tit.	175 114,00	161 000,00	161 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	8 150,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	6 400,00	6 400,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	149 890,00	150 682,00	150 682,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	174 000,00	140 418,00	140 418,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 378,00	7 382,00	7 382,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 860,00	5 568,00	5 568,00
6472	Prestations familiales directes	54 000,00	55 000,00	55 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	100 000,00	102 000,00	102 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	900,00	1 000,00	1 000,00
6488	Autres charges	38 250,00	36 600,00	36 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200 490,00	166 000,00	166 000,00
6531	Indemnités	148 380,00	148 800,00	148 800,00
6532	Frais de mission	38 000,00	10 000,00	10 000,00
6533	Cotisations de retraite	7 110,00	7 200,00	7 200,00
6535	Formation	7 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		1 790 356,00	1 672 738,00	1 672 738,00
= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)				
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 790 356,00	1 672 738,00	1 672 738,00
= a + b + c + d + e				
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	8 000,00	8 262,00	8 262,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	8 000,00	8 262,00	8 262,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 000,00	8 262,00	8 262,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Affiché les propositions nouvelles (3)	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	8 000,00	8 262,00	8 262,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 798 356,00	1 681 000,00	1 681 000,00

ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216_2-DE

	+	
RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
	+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 681 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 798 356,00	1 681 000,00	1 681 000,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	1 798 356,00	1 681 000,00	1 681 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 798 356,00	1 681 000,00	1 681 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 798 356,00	1 681 000,00	1 681 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 798 356,00	1 681 000,00	1 681 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 681 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
162	Opération d'équipement n° 162 (5)	8 000,00	8 262,00	8 262,00
Total des dépenses d'équipement		8 000,00	8 262,00	8 262,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 000,00	8 262,00	8 262,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 000,00	8 262,00	8 262,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 262,00
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	8 000,00	8 262,00	8 262,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 000,00	4 000,00	4 000,00
28184	Mobilier	4 000,00	4 262,00	4 262,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 000,00	8 262,00	8 262,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		8 000,00	8 262,00	8 262,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 000,00	8 262,00	8 262,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 262,00
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 162 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENT DES SERVICES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		37 962,28	a 0,00	8 262,00	b 8 262,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 399,39	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 399,39	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 562,89	0,00	8 262,00	8 262,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 573,20	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
2184	Mobilier	15 589,69	0,00	4 262,00	4 262,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-8 262,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé dépenses d'investissement	0											

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé recettes d'investissement	0											

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0											

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé recettes de fonctionnement	0											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ADMINISTRATION GENERALE - Principal - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9		
											services urbains, environnement	économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0											
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Affiché le ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216_2-DE	
											9	SAJA_220216_2-DE
											services urbains, environnement	SAJA_220216_2-DE

RECETTES												
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		20,00	0,00	20,00	12,00	2,00	14,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
REDACTEUR	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		21,00	0,00	21,00	13,00	2,00	15,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM		0,00	3-3-2°	CDD
REDACTEUR	B	ADM		0,00	3-2	CDD
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	ADM		0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 101

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 62

VOTES :

Pour : 60

Contre : 0

Abstentions : 2

Date de convocation : 09/02/2022

Présenté par Le Président (1),
A Fontaine le Comte, le 16/02/2022
Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Fontaine le Comte, le 16/02/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Alain Guillon	
Alain Picard	
Bernard Ayrault	
Bernard Heneau	
Bernard Rousseau	
Christian Chaplain	
Claude Daviaud	
Dominique Dabadie	
François Audoux	
Gilbert Jaladeau	
Henri Colin	
Jacques Sabourin	
Jacques Vivier	
Jean Bujault	
Jean-Charles Varescon	
Jean-Claude Biarnais	
Jean-Pierre Bernard	
Jean-Pierre Jager	
Joël Métivier	
Laurent Lucaud	
Laurent Pain	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Louis-Marie Grollier	
Michel Bugnet	
Michel Fresneau	
Michel Godet	
Michel Mallet	
Michel Servain	
Nicolas Réveillault	
Odile Landreau	
Olivier Pin	
Pascal Brault	
Patrick Charrier	
Philippe Moigner	
Roland Latu	
Rémy Coopman	
Thierry Triphose	
Xavier Robin	
Yannick Quintard	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/02/2022, et de la publication le 18/02/2022

A Fontaine le Comte, le 16/02/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres du comité syndical réuni(e) en session Ordinaire.

**EAUX DE VIENNE -SIVEER- ADMINISTRATION GENERALE
 BP 2022**

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique	Montant de la subvention
6472	Amicale du personnel Eaux de Vienne-Siveer	Subvention annuelle (convention cadre pluriannuelle 2021-2026)	Amicale du personnel Eaux de Vienne-Siveer	Association	55 000 €
6474	CNAS	Versement aux œuvres sociales	CNAS	Association	102 000 €
				TOTAL	157 000 €

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 16 février 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le seize février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au Complexe des Châtaigniers à Fontaine-le-Comte (Vienne), 12, rue du Stade, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman. En application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum est réduit à un tiers des membres (soit 34 membres) et chaque membre du Comité syndical peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 09 février 2022
Nombre de membres composant le Comité syndical : 101
Nombre de membres présents : 39
Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 24
Nombre de votants : 63
Président de séance : Monsieur Rémy Coopman
Secrétaire de séance : Monsieur Alain Guillon

Délibération n°3

Objet : Budget primitif 2022 - Eau Potable

Etaients présents (39) : François Audoux, Bernard Ayrault, Jean-Pierre Bernard, Jean-Claude Biarnais, Pascal Brault, Michel Bugnet, Jean Bujault, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Henri Colin, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Fresneau, Michel Godet, Louis-Marie Grollier, Alain Guillon, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Odile Landreau, Roland Latu, Laurent Lucaud, Michel Mallet, Joël Métivier, Philippe Moigner, Laurent Pain, Philippe Patey, Alain Picard, Olivier Pin, Yannick Quintard, Nicolas Réveillault, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Jacques Sabourin, Michel Servain, Thierry Triphose, Jean-Charles Varescon, Jacques Vivier

Absents ayant donné pouvoir (24) :

Evelyne Azihari a donné pouvoir à Odile Landreau
Nathalie Bassereau a donné pouvoir à Pascal Brault
Fabien Bonnet a donné pouvoir à Nicolas Réveillault
Jacques Bouloux a donné pouvoir à Alain Guillon
Antoine Braguier a donné pouvoir à Jacques Sabourin
Jean-Michel Choisy a donné pouvoir à Rémy Coopman
Joël Cogné a donné pouvoir à Thierry Triphose
Joël Doret a donné pouvoir à Bernard Heneau
Bernard Duchateau a donné pouvoir à Christian Chaplain
Pascale Guittet a donné pouvoir à Patrick Charrier
Bernard Jamain a donné pouvoir à Michel Servain
Pierre Ledoux a donné pouvoir à Bernard Heneau
Frédéric Léonet a donné pouvoir à Laurent Lucaud

Claude Marchaisseau a donné pouvoir à Jacques Sabourin
Françoise Micault a donné pouvoir à Christian Chaplain
Jean-Paul Moine a donné pouvoir à Dominique Dabadie
Dominique Pierre a donné pouvoir à Yannick Quintard
Frédy Poirier a donné pouvoir à Laurent Lucaud
Laurence Rabussier a donné pouvoir à Michel Fresneau
Edouard Renaud a donné pouvoir à Jean-Pierre Jager
Séverine Saint-Pé a donné pouvoir à Bernard Ayrault
Claude Sergent a donné pouvoir à Jean-Pierre Jager
Stéphanie Steinmetz a donné pouvoir à Nicolas Réveillault
Patrick Touloumet a donné pouvoir à Laurent Pain

Absents excusés (38) :

Pierre Baraudon, Jean-Marie Barré, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Jean-Philippe Berjonneau, Alain Besnault, Laurent Blin, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Philippe Boyard, Dominique Cadu, Didier Carjat, Vincent Chenu, Fabrice Dinais, Michel Droin, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Kévin Gomez, Frédéric Jarry, Bruno Lefebvre, Gérard Lefevre, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Gilles Multeau, François Péan, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Henri Renaudeau, Franck Roy, Emmanuel Soulas, Jean-Guy Valette, Eric Viaud, Monique Vivion



Vu la délibération n°1 du Comité syndical en date du 15 décembre 2021, relative au débat d'orientations budgétaires pour 2022,

Le Président présente au Comité syndical les propositions du Budget primitif - Eau Potable pour l'exercice 2022 détaillées en annexe de la présente délibération.

Le montant total des crédits inscrits s'établit comme suit :

Investissement

Dépenses :	36 560 000,00 €
Recettes :	36 560 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses :	52 041 000,00 €
Recettes:	52 041 000,00 €

Le Président propose au Comité syndical d'approuver le Budget primitif 2022 - Eau Potable, dont le détail figure en annexe.

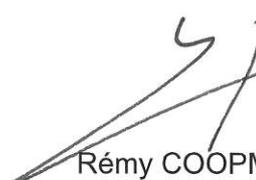
Il est procédé au vote :

Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstention	Vote Pour	Vote Contre
63	5	57	1

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des suffrages dont 1 vote contre et 5 abstentions, adopte le budget primitif 2022 - Eau Potable, détaillé en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président


Rémy COOPMAN



Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20004910400025	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EAUX DE VIENNE -SIVEER- EAU EAUX DE VIENNE -SIVEER- EAU
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Trésorerie de Poitiers

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : EAUX DE VIENNE -SIVEER- EAU (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 18

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 20

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 29

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 30

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 41

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 42

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 43

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 44

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 48

A3.2 - Etalement des provisions 49

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 50

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 51

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 53

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 54

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 55

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 56

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 57

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 61

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 62

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	52 041 000,00	52 041 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	52 041 000,00	52 041 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	36 560 000,00	36 560 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	36 560 000,00	36 560 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	88 601 000,00	88 601 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	11 800 811,00	0,00	14 284 935,66	14 284 935,66	14 284 935,66
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 817 341,00	0,00	15 355 947,00	15 355 947,00	15 355 947,00
014	Atténuations de produits	5 200 000,00	0,00	5 600 000,00	5 600 000,00	5 600 000,00
65	Autres charges de gestion courante	303 569,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
Total des dépenses de gestion des services		32 121 721,00	0,00	35 410 882,66	35 410 882,66	35 410 882,66
66	Charges financières	1 702 600,00	0,00	1 583 000,00	1 583 000,00	1 583 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 097 000,00	0,00	1 217 627,00	1 217 627,00	1 217 627,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	440 000,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		36 361 321,00	0,00	38 211 509,66	38 211 509,66	38 211 509,66
023	Virement à la section d'investissement (6)	3 000 000,00		3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	9 154 679,00		10 229 490,34	10 229 490,34	10 229 490,34
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		12 154 679,00		13 829 490,34	13 829 490,34	13 829 490,34
TOTAL		48 516 000,00	0,00	52 041 000,00	52 041 000,00	52 041 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	52 041 000,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	995 000,00	0,00	1 215 000,00	1 215 000,00	1 215 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	43 911 000,00	0,00	47 543 347,00	47 543 347,00	47 543 347,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	250 000,00	0,00	282 653,00	282 653,00	282 653,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes de gestion des services		45 196 000,00	0,00	49 091 000,00	49 091 000,00	49 091 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	170 000,00		170 000,00	170 000,00	170 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		45 366 000,00	0,00	49 261 000,00	49 261 000,00	49 261 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 150 000,00		2 780 000,00	2 780 000,00	2 780 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 150 000,00		2 780 000,00	2 780 000,00	2 780 000,00
TOTAL		48 516 000,00	0,00	52 041 000,00	52 041 000,00	52 041 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	52 041 000,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	11 049 490,34
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	24 875 040,00	0,00	24 549 000,00	24 549 000,00	24 549 000,00
	Total des dépenses d'équipement	24 875 040,00	0,00	24 549 000,00	24 549 000,00	24 549 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 300 000,00	0,00	8 480 000,00	8 480 000,00	8 480 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	4 960,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
	Total des dépenses financières	5 304 960,00	0,00	8 486 000,00	8 486 000,00	8 486 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	30 180 000,00	0,00	33 035 000,00	33 035 000,00	33 035 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 150 000,00		2 780 000,00	2 780 000,00	2 780 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	450 000,00		745 000,00	745 000,00	745 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 600 000,00		3 525 000,00	3 525 000,00	3 525 000,00
	TOTAL	33 780 000,00	0,00	36 560 000,00	36 560 000,00	36 560 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	36 560 000,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	21 175 321,00	0,00	21 985 509,66	21 985 509,66	21 985 509,66
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	21 175 321,00	0,00	21 985 509,66	21 985 509,66	21 985 509,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	21 175 321,00	0,00	21 985 509,66	21 985 509,66	21 985 509,66
021	Virement de la section d'exploitation (4)	3 000 000,00		3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 154 679,00		10 229 490,34	10 229 490,34	10 229 490,34
041	Opérations patrimoniales (4)	450 000,00		745 000,00	745 000,00	745 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	12 604 679,00		14 574 490,34	14 574 490,34	14 574 490,34
	TOTAL	33 780 000,00	0,00	36 560 000,00	36 560 000,00	36 560 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	36 560 000,00
---	----------------------

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION
FONCTIONNEMENT (8)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	14 284 935,66		14 284 935,66
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 355 947,00		15 355 947,00
014	Atténuations de produits	5 600 000,00		5 600 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	170 000,00		170 000,00
66	Charges financières	1 583 000,00	0,00	1 583 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 217 627,00	0,00	1 217 627,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	10 229 490,34	10 229 490,34
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 600 000,00	3 600 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		38 211 509,66	13 829 490,34	52 041 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	52 041 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 480 000,00	45 000,00	8 525 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	24 549 000,00		24 549 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	1 850 000,00	1 850 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	6 000,00		6 000,00
Dépenses d'investissement – Total		33 035 000,00	3 525 000,00	36 560 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	36 560 000,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 215 000,00		1 215 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	47 543 347,00		47 543 347,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		1 150 000,00	1 150 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	282 653,00		282 653,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00		50 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	170 000,00	0,00	170 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		49 261 000,00	2 780 000,00	52 041 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	52 041 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	21 985 509,66	45 000,00	22 030 509,66
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	700 000,00	700 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		10 229 490,34	10 229 490,34
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		3 600 000,00	3 600 000,00
Recettes d'investissement – Total		21 985 509,66	14 574 490,34	36 560 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	36 560 000,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	11 800 811,00	14 284 935,66	14 284 935,66
60224	Fournitures de magasin	1 101 000,00	1 071 000,00	1 071 000,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	750 000,00	730 000,00	730 000,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	160 000,00	400 000,00	400 000,00
605	Achats d'eau	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 063 070,00	2 327 700,00	2 327 700,00
6062	Produits de traitement	381 000,00	584 000,00	584 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	211 255,00	196 600,00	196 600,00
6064	Fournitures administratives	36 150,00	33 800,00	33 800,00
6066	Carburants	385 925,00	401 000,00	401 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 033 535,20	1 370 655,00	1 370 655,00
611	Sous-traitance générale	1 348 285,82	1 288 045,00	1 288 045,00
6132	Locations immobilières	11 050,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	168 300,00	281 000,00	281 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	90 000,00	95 000,00	95 000,00
61551	Entretien matériel roulant	270 650,00	303 000,00	303 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6156	Maintenance	379 162,00	405 560,00	405 560,00
6161	Multirisques	172 900,00	327 200,00	327 200,00
6168	Autres	4 450,00	15 000,00	15 000,00
617	Etudes et recherches	25 000,00	185 000,00	185 000,00
618	Divers	226 977,00	208 700,00	208 700,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	7 025,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	168 000,00	88 500,00	88 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	371 832,98	471 180,00	471 180,00
6231	Annonces et insertions	69 000,00	85 800,00	85 800,00
6236	Catalogues et imprimés	7 800,00	24 400,00	24 400,00
6238	Divers	264 510,00	166 170,00	166 170,00
6241	Transports sur achats	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages et déplacements	14 046,00	9 864,00	9 864,00
6256	Missions	6 226,00	12 164,00	12 164,00
6257	Réceptions	79 816,00	55 750,00	55 750,00
6261	Frais d'affranchissement	137 700,00	237 600,00	237 600,00
6262	Frais de télécommunications	178 945,00	179 000,00	179 000,00
627	Services bancaires et assimilés	6 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	22 750,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	193 250,00	250 000,00	250 000,00
6287	Remboursements de frais	6 000,00	1 054 052,66	1 054 052,66
6288	Autres	50 000,00	50 000,00	50 000,00
63512	Taxes foncières	120 000,00	120 000,00	120 000,00
6356	Redevances occupat° domaine public	200,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
6378	Autres taxes et redevances	4 000,00	195,00	195,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 817 341,00	15 355 947,00	15 355 947,00
6218	Autre personnel extérieur	200 000,00	287 000,00	287 000,00
6331	Versement de mobilité	34 088,00	43 674,00	43 674,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	39 473,75	40 573,00	40 573,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	176 312,00	190 275,00	190 275,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	23 684,25	24 344,00	24 344,00
6411	Salaires, appointements, commissions	7 121 435,35	7 642 839,00	7 642 839,00
6412	Congés payés	18 286,00	5 803,00	5 803,00
6413	Primes et gratifications	2 254 798,00	2 373 228,00	2 373 228,00
6414	Indemnités et avantages divers	113 781,00	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	0,00	24 700,00	24 700,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	0,00	3 576,00	3 576,00
6415	Supplément familial	130 682,00	141 317,00	141 317,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 547 429,55	1 616 521,00	1 616 521,00
6452	Cotisations aux mutuelles	60 000,00	62 580,00	62 580,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 953 948,60	2 012 457,00	2 012 457,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	93 367,00	98 800,00	98 800,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	3 159,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	121 000,00	86 000,00	86 000,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	70 200,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	130 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 384,50	20 300,00	20 300,00
648	Autres charges de personnel	705 312,00	681 960,00	681 960,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	5 600 000,00	5 600 000,00
014	Atténuations de produits (7)	5 200 000,00	5 600 000,00	5 600 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	4 200 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	1 000 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
65	Autres charges de gestion courante	303 569,00	170 000,00	170 000,00
6531	Indemnités élus	96 447,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite élus	27 950,00	0,00	0,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	4 622,00	0,00	0,00
6535	Formation élus	4 550,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	90 000,00	90 000,00	90 000,00
6542	Créances éteintes	80 000,00	80 000,00	80 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		32 121 721,00	35 410 882,66	35 410 882,66
66	Charges financières (b) (8)	1 702 600,00	1 583 000,00	1 583 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 700 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-23 400,00	-17 000,00	-17 000,00
6688	Autre	26 000,00	50 000,00	50 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 097 000,00	1 217 627,00	1 217 627,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	995 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 102 000,00	1 217 627,00	1 217 627,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	440 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	440 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		36 361 321,00	38 211 509,66	38 211 509,66
023	Virement à la section d'investissement	3 000 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	9 154 679,00	10 229 490,34	10 229 490,34
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	16 679,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	9 138 000,00	10 229 490,34	10 229 490,34
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 154 679,00	13 829 490,34	13 829 490,34
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		12 154 679,00	13 829 490,34	13 829 490,34
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		48 516 000,00	52 041 000,00	52 041 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	52 041 000,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	323 000,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-340 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-17 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	995 000,00	1 215 000,00	1 215 000,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	750 000,00	730 000,00	730 000,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	160 000,00	400 000,00	400 000,00
64198	Autres remboursements	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	55 000,00	55 000,00	55 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	43 911 000,00	47 543 347,00	47 543 347,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	26 251 371,00	24 756 000,00	24 756 000,00
70118	Autres ventes d'eau	600 000,00	582 000,00	582 000,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
70128	Autres taxes et redevances	0,00	913 000,00	913 000,00
704	Travaux	880 000,00	1 071 000,00	1 071 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
7064	Locations de compteurs	9 550 000,00	8 884 200,00	8 884 200,00
7068	Autres prestations de services	679 629,00	719 800,00	719 800,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	1 000 000,00	4 403 070,00	4 403 070,00
7087	Remboursement de frais	350 000,00	614 277,00	614 277,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	250 000,00	282 653,00	282 653,00
748	Autres subventions d'exploitation	250 000,00	282 653,00	282 653,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	50 000,00	50 000,00
7588	Autres	40 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		45 196 000,00	49 091 000,00	49 091 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	170 000,00	170 000,00	170 000,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	170 000,00	170 000,00	170 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		45 366 000,00	49 261 000,00	49 261 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	3 150 000,00	2 780 000,00	2 780 000,00
722	Immobilisations corporelles	1 550 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 600 000,00	1 630 000,00	1 630 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 150 000,00	2 780 000,00	2 780 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		48 516 000,00	52 041 000,00	52 041 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	52 041 000,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 18/02/2022
Reçu en préfecture le 18/02/2022
Affiché le 
ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216__3-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
139	Opération d'équipement n° 139 (5)	944 000,00	715 800,00	715 800,00
162	Opération d'équipement n° 162 (5)	1 874 050,00	3 056 200,00	3 056 200,00
169	Opération d'équipement n° 169 (5)	128 310,00	0,00	0,00
172	Opération d'équipement n° 172 (5)	48 680,00	0,00	0,00
177	Opération d'équipement n° 177 (5)	0,00	0,00	0,00
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	620 000,00	677 000,00	677 000,00
201801	Opération d'équipement n° 201801 (5)	0,00	0,00	0,00
990	Opération d'équipement n° 990 (5)	21 260 000,00	20 100 000,00	20 100 000,00
Total des dépenses d'équipement		24 875 040,00	24 549 000,00	24 549 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 300 000,00	8 480 000,00	8 480 000,00
1641	Emprunts en euros	5 020 000,00	5 720 000,00	5 720 000,00
166	Refinancement de dette	0,00	2 480 000,00	2 480 000,00
1681	Autres emprunts	280 000,00	280 000,00	280 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	4 960,00	6 000,00	6 000,00
Total des dépenses financières		5 304 960,00	8 486 000,00	8 486 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		30 180 000,00	33 035 000,00	33 035 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	3 150 000,00	2 780 000,00	2 780 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 600 000,00	1 630 000,00	1 630 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	546 000,00	610 000,00	610 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	29 000,00	27 000,00	27 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	16 500,00	34 500,00	34 500,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	715 000,00	687 000,00	687 000,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	12 000,00	12 000,00	12 000,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	1 500,00	1 500,00	1 500,00
13918	Autres subventions d'équipement	280 000,00	258 000,00	258 000,00
	Charges transférées	1 550 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 550 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	450 000,00	745 000,00	745 000,00
166	Refinancement de dette	0,00	45 000,00	45 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	450 000,00	700 000,00	700 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 600 000,00	3 525 000,00	3 525 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		33 780 000,00	36 560 000,00	36 560 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	36 560 000,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 18/02/2022
Reçu en préfecture le 18/02/2022
Affiché le 
ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216__3-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	21 175 321,00	21 985 509,66	21 985 509,66
1641	Emprunts en euros	21 175 321,00	19 505 509,66	19 505 509,66
166	Refinancement de dette	0,00	2 480 000,00	2 480 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		21 175 321,00	21 985 509,66	21 985 509,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		21 175 321,00	21 985 509,66	21 985 509,66
021	Virement de la section d'exploitation	3 000 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	9 154 679,00	10 229 490,34	10 229 490,34
21311	Bâtiments d'exploitation	16 679,00	0,00	0,00
2801	Frais d'établissement	3 000,00	3 171,00	3 171,00
28031	Frais d'études	125 000,00	79 900,00	79 900,00
28033	Frais d'insertion	300,00	206,00	206,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	120 000,00	89 550,00	89 550,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	10 000,00	3 227,00	3 227,00
28121	Aménagement Terrains nus	0,00	1 650,00	1 650,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	500,00	195,00	195,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 000,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	0,00	1 070 047,00	1 070 047,00
281311	Bâtiments d'exploitation	1 100 000,00	0,00	0,00
281315	Bâtiments administratifs	40 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	90 156,00	90 156,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	23 000,00	0,00	0,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	55 000,00	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	50 000,00	47 029,00	47 029,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	5 210 074,34	5 210 074,34
281531	Réseaux d'adduction d'eau	4 000 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	120 000,00	142 623,00	142 623,00
28155	Outils industriel	500,00	45,00	45,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	1 465 928,00	1 465 928,00
281561	Service de distribution d'eau	1 781 800,00	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	19 000,00	18 913,00	18 913,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	0,00	1 158,00	1 158,00
281725	Terrains bâtis (mise à disposition)	2 000,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	132 540,00	132 540,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	17 000,00	0,00	0,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	40 000,00	0,00	0,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	25 000,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	1 237 199,00	1 237 199,00
281751	Installat° complexes spécialisées (mad)	34 000,00	0,00	0,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	693 000,00	0,00	0,00
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	312 000,00	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	0,00	50 119,00	50 119,00
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	38 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	15 000,00	7 702,00	7 702,00
28182	Matériel de transport	360 000,00	305 992,00	305 992,00
28183	Matériel de bureau et informatique	65 000,00	64 680,00	64 680,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
28184	Mobilier	35 000,00	34 241,00	34 241,00
28188	Autres	52 900,00	173 145,00	173 145,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		12 154 679,00	13 829 490,34	13 829 490,34
041	Opérations patrimoniales (8)	450 000,00	745 000,00	745 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	45 000,00	45 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	450 000,00	700 000,00	700 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		12 604 679,00	14 574 490,34	14 574 490,34
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		33 780 000,00	36 560 000,00	36 560 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	36 560 000,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 139 (1)
LIBELLE : MATERIEL DE TRANSPORT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 269 359,26	a 0,00	715 800,00	b 715 800,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 269 359,26	0,00	715 800,00	715 800,00	0,00
2182	Matériel de transport	4 269 359,26	0,00	715 800,00	715 800,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-715 800,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 162 (1)**

LIBELLE : EQUIPEMENT DES SERVICES DAFIC EQUIPEMENT INFORMATIQUE EQUIPEMENT DES SERVICES EQUIPEMENTS DES SERVICES DEEST EQUIPEMENTS DES SERVICES DET EQUIPEMENT SECURITE EQUIPT DES SERVICES DE - AUTOMATISMES EQUIPT DES SERVICES DE - COMPTEURS EQUIPEMENT DES SERVICES DAFIC EQUIPEMENT INFORMATIQUE EQUIPEMENT DES SERVICES EQUIPEMENTS DES SERVICES DEEST EQUIPEMENTS DES SERVICES DET EQUIPEMENT DES SERVICES EQUIPEMENT DES SERVICES DAFIC EQUIPEMENT INFORMATIQUE EQUIPEMENT SECURITE EQUIPT DES SERVICES DE - AUTOMATISMES EQUIPT DES SERVICES DE - COMPTEURS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 002 596,77	a 0,00	3 056 200,00	b 3 056 200,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	390 023,69	0,00	574 500,00	574 500,00	0,00
2031	Frais d'études	8 850,00	0,00	65 800,00	65 800,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	381 173,69	0,00	508 700,00	508 700,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 612 573,08	0,00	1 571 700,00	1 571 700,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	3 078,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00
2154	Matériel industriel	1 120 711,07	0,00	193 300,00	193 300,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	1 677 376,43	0,00	1 139 500,00	1 139 500,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	681 339,20	0,00	199 000,00	199 000,00	0,00
2184	Mobilier	130 068,38	0,00	23 900,00	23 900,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	910 000,00	910 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	910 000,00	910 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-3 056 200,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 169 (1)
LIBELLE : PROJETS INFORMATIQUES-TELEGESTION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		357 014,87	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	330 294,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	37 568,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	292 725,60	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 720,39	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	26 720,39	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 172 (1)
LIBELLE : NOUVEAU LOGICIEL DE FACTURATION****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		118 701,41	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	118 701,41	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	118 701,41	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**
OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 177 (1)
LIBELLE : DIVERS BATIMENTS
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		299 986,44	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	219 765,46	0,00	0,00	0,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	219 765,46	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	80 220,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	80 220,98	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1)**

LIBELLE : AMENAGEMENT AGENCE DE CHATELLERAULT CENTER PARCS - STATION EAU DIVERS BATIMENTS ETUDE AMENAGEMENT MONTMORILLON TRAVAUX DU SIEGE REHABILITATION LOCAUX DU SIEGE TRAVAUX CENTRE DE CIVRAY AMENAGEMENT AGENCE DE CHATELLERAULT CENTER PARCS - STATION EAU DIVERS BATIMENTS ETUDE AMENAGEMENT MONTMORILLON TRAVAUX DU SIEGE REHABILITATION LOCAUX DU SIEGE AMENAGEMENT AGENCE DE CHATELLERAULT DIVERS BATIMENTS TRAVAUX DU SIEGE AMENAGEMENT AGENCE DE CHATELLERAULT DIVERS BATIMENTS TRAVAUX CENTRE DE CIVRAY TRAVAUX DU SIEGE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 187 637,23	a 0,00	677 000,00	b 677 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	95 450,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2031	Frais d'études	95 450,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	208 437,70	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	208 437,70	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	883 749,53	0,00	664 000,00	664 000,00	0,00
2313	Constructions	882 887,03	0,00	650 000,00	650 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	862,50	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-677 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 200 (1)
LIBELLE : FORAGE DE COUSSAY LES BOIS - REPARATION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
1313	Subv. équipt Départements		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201801 (1)
LIBELLE : TRAVAUX CENTRE DE CIVRAY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		50 929,16	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 929,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	50 929,16	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 990 (1)
LIBELLE : TRAVAUX INVEST DES COMITES LOCAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		66 097 207,49	a 0,00	20 100 000,00	b 20 100 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 323 344,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 323 344,75	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 244 620,18	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 244 620,18	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	63 529 242,56	0,00	20 100 000,00	20 100 000,00	0,00
2313	Constructions	7 539 281,83	0,00	20 100 000,00	20 100 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	53 594 887,35	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	2 395 073,38	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-20 100 000,00
---	-----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					100 486 603,38									
1641 Emprunts en euros (total)					100 486 603,38									
00021110022	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2007	158 000,00	F		4,050	4,050	EUR	A	P	N	A-1
00061127310	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	03/04/2008		15/04/2009	210 000,00	F		4,620	4,620	EUR	A	P	N	A-1
00069973500	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/05/2010	45 000,00	F		4,420	4,420	EUR	A	P	N	A-1
00078315520	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	03/04/2008		15/11/2011	201 000,00	F		3,630	3,630	EUR	A	P	N	A-1
00080846773	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/01/2020	500 000,00	F		3,060	3,060	EUR	M	P	N	A-1
00090755430	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	25/11/2011		15/09/2013	100 000,00	F		5,090	5,090	EUR	A	C	N	A-1
00091027039	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	13/03/2012		15/01/2013	220 000,00	F		4,890	4,890	EUR	T	C	N	A-1
00091157033	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	19/03/2012		15/02/2013	126 000,00	F		4,890	4,890	EUR	T	C	N	A-1
00091158344	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	02/07/2012		15/12/2012	300 000,00	F		4,890	4,890	EUR	T	C	N	A-1
00091218200	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	03/04/2012		15/01/2013	100 000,00	F		4,890	4,890	EUR	T	C	N	A-1
00091652670	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/01/2013	598 750,00	F		4,890	4,890	EUR	T	C	N	A-1
00092040779	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	12/07/2012		15/02/2013	750 000,00	R	EURIBOR	3,200	3,200	EUR	T	C	N	A-1
00092144218	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	25/11/2011		15/03/2013	50 000,00	F		4,490	4,490	EUR	T	C	N	A-1
00092960681	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	28/03/2012		15/06/2013	124 000,00	F		4,490	4,490	EUR	T	C	N	A-1
002694192Z	CREDIT FONCIER (EMPRUNT)			17/04/2015	225 000,00	F		4,480	4,480	EUR	A	P	N	A-1
00447513	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	03/10/2016		03/01/2017	15 239 871,80	F		2,820	2,820	EUR	T	C	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
0061127196	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	03/04/2008		15/06/2009	338 000,00	F		4,620	4,620	EUR	A	P	N	A-1
064454C	CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF			30/12/2009	300 000,00	R	EURIBOR	2,920	2,920	EUR	A	P	N	A-1
08065904	BANQUE POPULAIRE VAL FRANCE			07/05/2013	140 000,00	F		4,300	4,300	EUR	A	P	N	A-1
08819120	BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE (EMPRUNT)			12/11/2021	5 000 000,00	F		0,590	0,590	EUR	T	C	N	A-1
08819124	BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE (EMPRUNT)			10/02/2022	5 900 000,00	F		0,700	0,700	EUR	S	C	N	A-1
10000022362	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	23/06/2013		15/02/2014	500 000,00	F		4,290	4,290	EUR	T	P	N	A-1
10000027591	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	11/04/2013		15/02/2014	1 130 000,00	R	EURIBOR	2,380	2,380	EUR	T	C	N	A-1
10000125453	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2020	68 500,00	F		2,110	2,110	EUR	A	P	N	A-1
10000125458	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2020	68 500,00	F		2,450	2,450	EUR	A	P	N	A-1
10000204323	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/01/2020	345 000,00	F		1,380	1,380	EUR	T	P	N	A-1
10000729089	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/02/2020	700 000,00	F		1,610	1,610	EUR	T	P	N	A-1
10000854602	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2021	5 000 000,00	F		0,580	0,580	EUR	T	C	N	A-1
11891603	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			30/11/2011	100 000,00	F		4,700	4,700	EUR	T	P	N	A-1
11891606	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			14/05/2014	130 000,00	F		3,870	3,870	EUR	T	P	N	A-1
1214417	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	12/01/2012		01/08/2012	600 000,00	R	LEP	4,040	4,040	EUR	T	C	N	A-1
1237056	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	13/11/2012		01/01/2014	600 000,00	F		3,920	3,920	EUR	A	P	N	A-1
1237165	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	03/10/2012		01/01/2014	1 163 250,00	F		3,920	3,920	EUR	A	P	N	A-1
1315572	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	24/02/2014		01/01/2018	1 500 000,00	R	LIVA	1,750	1,750	EUR	T	C	N	A-1
1360734	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	01/01/2020		01/02/2020	250 000,00	F		2,350	2,350	EUR	T	C	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1804315/20300231	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			16/07/2004	437 000,00	F		4,840	4,840	EUR	A	P	N	A-1
1806670/13335	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	14/11/2007		21/12/2007	500 000,00	F		4,410	4,410	EUR	T	P	N	A-1
1827318	CREDIT FONCIER (EMPRUNT)	30/10/2008		30/01/2009	450 000,00	F		5,110	5,110	EUR	T	P	N	A-1
20054540	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	15/07/2016		15/10/2016	2 775 955,00	F		2,800	2,800	EUR	T	P	N	A-1
20054561	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			05/01/2020	200 000,00	F		4,330	4,330	EUR	M	P	N	A-1
20054564	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			15/01/2020	200 000,00	F		1,500	1,500	EUR	T	C	N	A-1
20200030	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			20/05/2002	23 172,00	V	EURIBOR	3,540	3,540	EUR	T	P	N	A-1
36811 00020054550	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	09/07/2013		17/07/2013	1 000 000,00	F		3,250	3,250	EUR	T	P	N	A-1
45136811 00020054553	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	16/01/2010		30/04/2010	170 000,00	F		3,990	3,990	EUR	T	P	N	A-1
5039187	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	05/06/2014		01/07/2015	1 050 000,00	R	LIVA	2,250	2,250	EUR	A	C	N	A-1
5047824	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	20/08/2014		01/11/2015	630 000,00	R	LIVA	1,000	1,000	EUR	A	C	N	A-1
5047825	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	26/08/2014		01/11/2015	453 750,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	A	C	N	A-1
5047827	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	26/08/2014		01/11/2015	947 750,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	A	C	N	A-1
5047830	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	26/08/2014		01/11/2015	450 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	A	C	N	A-1
5062739	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)			01/01/2016	2 770 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	A	C	N	A-1
5063109	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	18/09/2014		01/02/2015	55 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	T	C	N	A-1
5063113	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	03/11/2014		01/04/2015	88 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	T	C	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dicité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
5063120	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	16/09/2014		01/02/2015	150 000,00	R	LIVA	1,980	1,980	EUR	T	C	N	A-1	
5063128	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	03/10/2014		01/03/2015	150 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	T	C	N	A-1	
5064349	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	25/09/2014		01/03/2015	625 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	T	C	N	A-1	
5064351	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	02/10/2014		01/04/2015	380 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	T	C	N	A-1	
5139027/49385	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	05/04/2016		01/06/2017	176 000,00	F		1,500	1,500	EUR	A	P	N	A-1	
5143260	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	14/06/2016		01/09/2019	4 250 000,00	F	LIVA	1,500	1,500	EUR	A	C	N	A-1	
5167053	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	29/11/2016		01/04/2018	8 500 000,00	F		1,640	1,640	EUR	T	P	N	A-1	
5653133	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			05/01/2020	60 000,00	F		1,030	1,030	EUR	M	C	N	A-1	
8513620	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			25/12/2008	265 000,00	F		4,810	4,810	EUR	T	P	N	A-1	
8746176/13335	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	09/12/2010		05/01/2011	1 000 000,00	F		3,160	3,160	EUR	T	C	N	A-1	
8757884	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			05/01/2020	100 000,00	F		3,520	3,520	EUR	T	P	N	A-1	
9085074	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			05/01/2013	65 000,00	F		4,460	4,460	EUR	T	P	N	A-1	
9103087	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			05/02/2020	250 000,00	F		4,620	4,620	EUR	T	P	N	A-1	
9654896	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			15/07/2016	50 000,00	F		2,610	2,610	EUR	T	P	N	A-1	
9803230	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	30/09/2016		30/12/2016	8 825 027,99	F		3,110	3,110	EUR	T	P	N	A-1	
A3309664	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			25/02/2020	100 000,00	R	EURIBOR	2,230	2,230	EUR	T	P	N	A-1	
A33100Gi - 9801979	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			07/02/2020	150 000,00	F		2,600	2,600	EUR	T	P	N	A-1	
A3315001- Eau	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			15/03/2016	80 000,00	F		2,330	2,330	EUR	T	P	N	A-1	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dicité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
A331714C	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	20/12/2017		07/05/2018	750 000,00	F	LIVA	0,900	0,900	EUR	T	C	N	A-1	
A331714D	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	20/12/2017		30/03/2019	5 000 000,00	F	LIVA	0,950	0,950	EUR	T	C	N	A-1	
LT080164	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2020	987 954,36	F		4,990	4,990	EUR	A	C	N	A-1	
LT089226	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/09/2020	163 799,99	F		1,290	1,290	EUR	A	C	N	A-1	
LT099546	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/09/2010	350 000,00	R	EURIBOR	1,200	1,200	EUR	T	C	N	A-1	
MIN283461EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/04/2002	343 010,28	F	EURIBOR	4,350	4,350	EUR	T	P	N	B-1	
MIN522281EUR	LA BANQUE POSTALE (EMPRUNT)	21/11/2017		01/10/2018	4 300 000,00	F		1,600	1,600	EUR	T	C	N	A-1	
MIN534522EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/01/2020	130 000,00	R		1,430	1,430	EUR	T	C	N	A-1	
MON283465EUR	DEXIA (EMPRUNT)	20/06/2013		01/10/2013	489 760,83	F		1,970	1,970	EUR	T	P	N	A-1	
MON503072EUR	LA BANQUE POSTALE (EMPRUNT)			01/11/2013	52 100,00	F		3,380	3,380	EUR	T	P	N	A-1	
MON506220EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL (EMPRUNT)	01/01/2015		01/01/2016	69 000,00	F		2,330	2,330	EUR	A	C	N	A-1	
MON506221EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL (EMPRUNT)	31/12/2014		01/01/2016	1 250 000,00	F		2,960	2,960	EUR	A	P	N	A-1	
MON508616EUR	DEXIA (EMPRUNT)	03/10/2003		01/02/2004	93 000,00	F		4,490	4,490	EUR	T	P	N	A-1	
MON509975EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL (EMPRUNT)	01/08/2016		01/11/2016	4 156 851,13	F		3,250	3,250	EUR	T	C	N	A-1	
MON512369EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL (EMPRUNT)			01/03/2005	107 000,00	F		4,250	4,250	EUR	T	P	N	A-1	
MON513378EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL (EMPRUNT)			01/02/2006	100 000,00	F		4,170	4,170	EUR	A	P	N	A-1	
MON513625EUR	LA BANQUE POSTALE (EMPRUNT)			16/07/2013	150 000,00	F		3,610	3,610	EUR	T	P	N	A-1	
MON514542EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/04/2005	86 600,00	F		4,430	4,430	EUR	T	P	N	A-1	
MON515698EUR	DEXIA (EMPRUNT)	19/11/2007		15/12/2008	500 000,00	F		4,600	4,600	EUR	T	P	N	A-1	
MON523051EUR	DEXIA (EMPRUNT)	02/07/2015		01/09/2015	1 000 000,00	F		3,050	3,050	EUR	A	P	N	A-1	
MON535259EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL (EMPRUNT)			01/01/2020	250 000,00	F		3,790	3,790	EUR	M	P	N	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					4 465 288,59									
1681 Autres emprunts (total)					4 465 288,59									
090437602	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	18/03/2011		30/11/2014	876 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
090437703	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	15/03/2011		30/11/2014	564 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
110225803	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	11/05/2012		31/08/2014	446 174,14	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
110235102	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			31/05/2016	522 960,85	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
120050202	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			31/12/2014	218 153,60	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
120250803	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			30/09/2015	1 156 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
120278002	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			30/04/2015	682 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					104 951 891,97									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le



ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216__3-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		73 404 493,59					5 503 073,30	1 389 081,60	0,00	322 153,34
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		73 404 493,59					5 503 073,30	1 389 081,60	0,00	322 153,34
00021110022	N	0,00	A-1	101 851,60	14,99	F		4,050	5 067,72	4 124,99	0,00	163,32
00061127310	N	0,00	A-1	95 702,79	6,99	F		4,620	11 890,83	4 421,47	0,00	2 790,47
00069973500	N	0,00	A-1	29 286,59	13,36	F		4,420	1 715,35	1 294,47	0,00	812,64
00078315520	N	0,00	A-1	64 496,86	3,99	F		3,630	15 272,34	2 341,24	0,00	227,05
00080846773	N	0,00	A-1	153 395,43	3,04	F		3,060	37 436,61	4 171,74	0,00	147,85
00090755430	N	0,00	A-1	39 999,97	5,99	F		5,090	6 666,67	2 036,00	0,00	494,86
00091027039	N	0,00	A-1	87 999,88	5,99	F		4,890	14 666,68	4 034,24	0,00	747,08
00091157033	N	0,00	A-1	50 400,00	5,99	F		4,890	8 400,00	2 310,52	0,00	256,73
00091158344	N	0,00	A-1	115 000,00	5,95	F		4,890	20 000,00	5 256,76	0,00	193,56
00091218200	N	0,00	A-1	39 999,88	5,99	F		4,890	6 666,68	1 833,74	0,00	339,58
00091652670	N	0,00	A-1	239 500,00	5,99	F		4,890	39 916,67	10 979,58	0,00	2 033,26
00092040779	N	0,00	A-1	300 000,00	5,99	R	EURIBOR	2,680	50 000,00	6 890,62	0,00	837,50
00092144218	N	0,00	A-1	20 000,12	5,99	F		4,490	3 333,32	841,88	0,00	31,18
00092960681	N	0,00	A-1	51 666,55	6,45	F		4,490	8 266,68	2 180,64	0,00	81,19
002694192Z	N	0,00	A-1	184 427,22	18,28	F		4,480	6 880,22	8 377,09	0,00	5 667,60
00447513	N	0,00	A-1	9 797 060,44	8,99	F		2,820	1 088 562,27	267 707,40	0,00	60 667,27
0061127196	N	0,00	A-1	154 035,94	6,99	F		4,620	19 138,56	7 116,46	0,00	3 434,55
064454C	N	0,00	A-1	90 158,91	2,99	R	EURIBOR	2,920	21 946,11	45,98	0,00	34,69
08065904	N	0,00	A-1	91 177,86	11,34	F		4,300	6 656,30	3 920,65	0,00	2 352,28
08819120	N	0,00	A-1	4 937 500,00	19,64	F		0,590	250 000,00	28 578,13	0,00	3 687,50
08819124	N	0,00	A-1	5 900 000,00	29,64	F		0,700	196 666,66	40 955,83	0,00	15 525,74
10000022362	N	0,00	A-1	393 266,10	16,99	F		4,290	16 089,15	16 614,58	0,00	2 022,61
10000027591	N	0,00	A-1	768 400,00	16,99	R	EURIBOR	1,842	45 200,00	12 098,35	0,00	1 459,96
10000125453	N	0,00	A-1	48 004,81	10,95	F		2,110	4 362,11	1 012,90	0,00	38,37
10000125458	N	0,00	A-1	54 347,82	15,95	F		2,450	3 041,83	1 331,52	0,00	52,38

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
10000204323	N	0,00	A-1	271 452,67	15,04	F		1,380	16 106,48	3 662,93	0,00	734,12
10000729089	N	0,00	A-1	624 297,24	17,12	F		1,610	31 142,89	9 863,79	0,00	1 193,73
10000854602	N	0,00	A-1	5 000 000,00	19,00	F		0,580	250 000,00	28 456,26	0,00	1 132,81
11891603	N	0,00	A-1	73 122,24	14,90	F		4,700	3 444,28	3 376,64	0,00	0,00
11891606	N	0,00	A-1	92 480,34	12,36	F		3,870	5 872,23	3 494,45	0,00	0,00
1214417	N	0,00	A-1	220 000,00	5,58	R	LEP	2,600	40 000,00	6 530,02	0,00	1 042,12
1237056	N	0,00	A-1	323 043,99	6,99	F		3,920	40 999,90	12 663,32	0,00	11 025,42
1237165	N	0,00	A-1	626 301,51	6,99	F		3,920	79 488,55	24 028,68	0,00	21 375,53
1315572	N	0,00	A-1	1 300 000,00	25,99	R	LIVA	1,750	50 000,00	21 473,49	0,00	5 372,85
1360734	N	0,00	A-1	91 666,64	5,08	F		2,350	16 666,68	2 720,83	0,00	434,22
1804315/20300231	N	0,00	A-1	64 466,52	2,53	F		4,840	31 471,69	3 120,18	0,00	727,54
1806670/13335	N	0,00	A-1	44 508,69	0,00	F		4,410	44 508,69	1 233,27	0,00	0,00
1827318	N	0,00	A-1	332 714,64	16,99	F		5,110	12 643,11	16 856,47	0,00	2 725,94
20054540	N	0,00	A-1	1 415 224,67	4,78	F		2,800	282 557,60	36 676,68	0,00	6 607,23
20054561	N	0,00	A-1	81 475,56	5,01	F		4,330	14 917,83	3 234,16	0,00	200,13
20054564	N	0,00	A-1	170 000,00	17,04	F		1,500	10 000,00	2 493,76	0,00	500,00
20200030	N	0,00	A-1	331,52	0,37	V	EURIBOR	3,530	331,52	3,02	0,00	1,38
36811 00020054550	N	0,00	A-1	576 832,52	7,53	F		3,250	66 555,58	17 941,38	0,00	0,00
45136811 00020054553	N	0,00	A-1	86 648,85	8,32	F		3,990	9 055,07	3 322,93	0,00	0,00
5039187	N	0,00	A-1	756 000,00	17,99	R	LIVA	1,750	42 000,00	11 340,00	0,00	7 987,88
5047824	N	0,00	A-1	453 600,00	17,99	R	LIVA	1,750	25 200,00	7 938,00	0,00	1 228,68
5047825	N	0,00	A-1	374 343,75	32,99	R	LIVA	1,750	11 343,75	6 551,02	0,00	1 041,10
5047827	N	0,00	A-1	781 893,75	32,99	R	LIVA	1,750	23 693,75	13 683,14	0,00	2 174,56
5047830	N	0,00	A-1	292 500,00	13,83	R	LIVA	1,750	22 500,00	5 118,75	0,00	774,38
5062739	N	0,00	A-1	2 105 200,00	17,99	R	LIVA	2,000	110 800,00	31 578,00	0,00	39 777,20
5063109	N	0,00	A-1	39 600,00	17,99	R	LIVA	1,750	2 200,00	720,88	0,00	121,68
5063113	N	0,00	A-1	64 240,00	17,99	R	LIVA	1,750	3 520,00	1 054,28	0,00	260,99
5063120	N	0,00	A-1	108 000,00	17,99	R	LIVA	1,500	6 000,00	1 966,06	0,00	331,86
5063128	N	0,00	A-1	108 000,00	17,99	R	LIVA	1,750	6 000,00	2 099,35	0,00	163,12
5064349	N	0,00	A-1	450 000,00	17,99	R	LIVA	1,750	25 000,00	7 660,84	0,00	595,24
5064351	N	0,00	A-1	277 400,00	17,99	R	LIVA	1,750	15 200,00	4 552,57	0,00	1 127,01
5139027/49385	N	0,00	A-1	151 843,60	25,41	F		1,500	5 050,85	2 277,65	0,00	1 328,63
5143260	N	0,00	A-1	3 824 999,99	27,66	F	LIVA	1,500	141 666,67	47 812,50	0,00	18 263,19
5167053	N	0,00	A-1	7 434 565,10	20,99	F		1,640	295 264,78	119 385,42	0,00	28 769,57
5653133	N	0,00	A-1	42 000,00	7,01	F		1,030	6 000,00	404,28	0,00	25,75
8513620	N	0,00	A-1	47 212,25	1,97	F		4,810	23 041,85	1 859,43	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
8746176/13335	N	0,00	A-1	383 333,21	4,00	F		3,160	66 666,68	11 323,33	0,00	0,00
8757884	N	0,00	A-1	74 396,35	16,01	F		3,520	3 457,91	2 573,45	0,00	589,58
9085074	N	0,00	A-1	31 257,49	6,01	F		4,460	4 649,46	1 317,05	0,00	280,20
9103087	N	0,00	A-1	165 012,99	11,09	F		4,620	11 797,96	7 421,16	0,00	1 081,44
9654896	N	0,00	A-1	41 605,85	19,53	F		2,610	1 659,49	1 069,76	0,00	217,21
9803230	N	0,00	A-1	6 190 078,47	9,99	F		3,110	552 327,34	186 111,49	0,00	0,00
A3309664	N	0,00	A-1	57 889,29	12,15	R	EURIBOR	0,840	3 949,03	426,25	0,00	44,40
A33100Gi - 9801979	N	0,00	A-1	96 174,91	14,10	F		2,600	5 669,13	2 453,00	0,00	347,53
A3315001- Eau	N	0,00	A-1	59 768,14	14,20	F		2,330	3 654,74	1 360,82	0,00	54,48
A331714C	N	0,00	A-1	562 499,96	11,18	F	LIVA	0,900	50 000,00	4 198,43	0,00	679,06
A331714D	N	0,00	A-1	4 249 999,99	16,24	F	LIVA	0,950	250 000,00	36 828,13	0,00	0,00
LT080164	N	0,00	A-1	607 971,96	16,95	F		4,990	37 998,25	30 759,16	0,00	1 201,53
LT089226	N	0,00	A-1	103 133,29	17,70	F		1,290	6 066,66	1 348,90	0,00	370,29
LT099546	N	0,00	A-1	146 220,00	7,70	R	EURIBOR	0,139	17 720,00	182,83	0,00	7,01
MIN283461EUR	N	0,00	B-1	6 999,84	0,23	F	EURIBOR	4,350	6 999,84	77,81	0,00	0,00
MIN522281EUR	N	0,00	A-1	3 601 250,00	17,15	F		1,600	215 000,00	56 330,00	0,00	13 394,50
MIN534522EUR	N	0,00	A-1	71 500,00	13,00	R		0,139	5 200,00	347,52	0,00	147,51
MON283465EUR	N	0,00	A-1	47 785,66	0,74	F		1,970	47 785,66	472,23	0,00	0,00
MON503072EUR	N	0,00	A-1	26 710,30	6,83	F		3,380	3 584,56	857,69	0,00	128,10
MON506220EUR	N	0,00	A-1	41 399,99	8,99	F		2,330	4 600,00	978,60	0,00	855,06
MON506221EUR	N	0,00	A-1	1 014 194,30	16,99	F		2,960	43 471,45	30 020,15	0,00	28 653,59
MON508616EUR	N	0,00	A-1	13 452,40	1,98	F		4,490	6 576,28	494,32	0,00	50,60
MON509975EUR	N	0,00	A-1	2 478 122,89	7,83	F		3,250	319 757,76	76 641,94	0,00	11 496,29
MON512369EUR	N	0,00	A-1	22 333,68	3,15	F		4,250	7 132,28	836,52	0,00	52,04
MON513378EUR	N	0,00	A-1	32 218,28	5,07	F		4,170	5 928,19	1 343,50	0,00	1 001,90
MON513625EUR	N	0,00	A-1	77 542,58	6,49	F		3,610	10 334,65	2 660,26	0,00	0,00
MON514542EUR	N	0,00	A-1	39 530,52	8,24	F		4,430	4 062,18	1 684,34	0,00	0,00
MON515698EUR	N	0,00	A-1	88 041,63	0,00	F		4,600	43 014,44	3 359,00	0,00	0,00
MON523051EUR	N	0,00	A-1	426 105,94	28,66	F		3,050	88 842,60	13 176,74	0,00	0,00
MON535259EUR	N	0,00	A-1	134 318,87	7,00	F		3,790	17 080,25	4 796,01	0,00	357,94
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		2 543 477,03					272 590,61	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		2 543 477,03					272 590,61	0,00	0,00	0,00
090437602	N	0,00	A-1	420 480,00	6,99	F		0,000	58 400,00	0,00	0,00	0,00
090437703	N	0,00	A-1	270 720,00	7,99	F		0,000	37 600,00	0,00	0,00	0,00
110225803	N	0,00	A-1	212 359,56	7,99	F		0,000	29 744,94	0,00	0,00	0,00
110235102	N	0,00	A-1	339 700,19	10,99	F		0,000	30 881,83	0,00	0,00	0,00
120050202	N	0,00	A-1	123 644,24	9,99	F		0,000	12 364,43	0,00	0,00	0,00
120250803	N	0,00	A-1	732 818,39	11,74	F		0,000	66 619,85	0,00	0,00	0,00
120278002	N	0,00	A-1	443 754,65	12,99	F		0,000	36 979,56	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		75 947 970,62					5 775 663,91	1 389 081,60	0,00	322 153,34

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MIN283461EUR	DEXIA (EMPRUNT)	343 010,28	6 999,84	1	20,00				0,00		4,350	77,81	0,00	0,01
TOTAL (B)		343 010,28	6 999,84						0,00			77,81	0,00	0,01
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		343 010,28	6 999,84						0,00			77,81	0,00	0,01

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	97	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	75 940 970,78	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 999,84	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A1.6****A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	10	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	15	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	20	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	30	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	40	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	45	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	50	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	70	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	90	
L	01-Agencements, aménagements de terrains (15 ans)	15	
L	01-Agencements, aménagements de terrains (15 ans)	20	
L	01-Agencements, aménagements de terrains (15 ans)	25	
L	01-Agencements, aménagements de terrains (15 ans)	30	
L	01-Agencements, aménagements de terrains (15 ans)	40	
L	01-Agencements, aménagements de terrains (15 ans)	50	
L	01-Agencements, aménagements de terrains (15 ans)	60	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	5	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	8	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	10	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	15	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	20	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	25	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	30	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	40	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	50	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	70	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	40	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	50	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	70	
L	01-Bât-Electricité/plomb/menuiserie ext (20 ans)	10	
L	01-Bât-Electricité/plomb/menuiserie ext (20 ans)	15	
L	01-Bât-Electricité/plomb/menuiserie ext (20 ans)	20	
L	01-Bât-Electricité/plomb/menuiserie ext (20 ans)	25	
L	01-Bât-Electricité/plomb/menuiserie ext (20 ans)	55	
L	01-Bât-menuiserie int/revêtement sols (10 ans)	10	
L	01-Bâtiments-Gros oeuvre (40 ans)	40	
L	01-Bâtiments-Gros oeuvre (40 ans)	42	
L	01-Bâtiments-Gros oeuvre (40 ans)	43	
L	01-Bâtiments-Gros oeuvre (40 ans)	45	
L	01-Bâtiments-Gros oeuvre (40 ans)	50	
L	01-Bâtiments-Gros oeuvre (40 ans)	60	
L	01-Compteurs (15 ans)	10	
L	01-Compteurs (15 ans)	15	
L	01-Compteurs (15 ans)	20	
L	01-Compteurs (15 ans)	35	
L	01-Compteurs (15 ans)	40	
L	01-Compteurs (15 ans)	60	
L	01-Diagnostics (10 ans)	10	



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	01-Diagnostics (10 ans)	15	
L	01-Diagnostics (10 ans)	20	
L	01-Diagnostics (10 ans)	30	
L	01-Diagnostics (10 ans)	40	
L	01-Diagnostics (10 ans)	45	
L	01-Diagnostics (10 ans)	50	
L	01-Diagnostics (10 ans)	55	
L	01-Diagnostics (10 ans)	60	
L	01-Frais études (3 ans)	3	
L	01-Frais études (3 ans)	5	
L	01-Frais études (3 ans)	10	
L	01-Frais études (3 ans)	15	
L	01-Frais études (3 ans)	30	
L	01-Frais études (3 ans)	35	
L	01-Frais études (3 ans)	60	
L	01-Logiciels,licences (5 ans)	5	
L	01-Logiciels,licences (5 ans)	40	
L	01-Logiciels,licences (5 ans)	60	
L	01-Mat industriels, outillages motorisés (5 ans)	5	
L	01-Mat industriels, outillages motorisés (5 ans)	8	
L	01-Mat industriels, outillages motorisés (5 ans)	10	
L	01-Mat industriels, outillages motorisés (5 ans)	15	
L	01-Mat industriels, outillages motorisés (5 ans)	50	
L	01-Matériel de bureau-Téléphonie (5 ans)	5	
L	01-Matériel de bureau-Téléphonie (5 ans)	10	
L	01-Matériel de bureau-Téléphonie (5 ans)	15	
L	01-Matériel informatique (5 ans)	5	
L	01-Matériel informatique (5 ans)	10	
L	01-Mobilier de bureau (10 ans)	5	
L	01-Mobilier de bureau (10 ans)	8	
L	01-Mobilier de bureau (10 ans)	10	
L	01-Mobilier de bureau (10 ans)	70	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	10	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	15	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	20	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	25	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	30	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	34	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	35	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	40	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	45	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	46	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	47	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	48	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	50	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	51	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	52	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	54	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	55	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	56	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	57	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	58	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	59	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	60	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	70	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	80	



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	90	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	100	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	10	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	15	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	20	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	25	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	30	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	35	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	40	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	50	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	56	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	60	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	68	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	70	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	100	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	10	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	15	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	20	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	25	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	30	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	32	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	35	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	40	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	45	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	50	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	55	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	56	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	60	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	68	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	69	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	70	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	74	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	76	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	80	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	90	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	99	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	100	
D	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	30	
D	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	60	
D	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	70	
L	01-Véhicules légers (8 ans)	8	
L	01-Véhicules légers (8 ans)	10	
L	01-Véhicules légers (8 ans)	15	
L	01-Véhicules lourds (12 ans)	12	
L	Agencement, aménagement de bâtiments	15	
L	Autres	15	
L	Autres	20	
L	Autres	40	
L	Autres	60	
L	Autres agencements, aménagements de terrains	15	
L	Canalisations	30	
L	Canalisations	40	
L	Extension réseau eau	40	
L	Installations matériel	10	
L	Mat industriel (Coupe tube,Fusées)	7	
L	MATERIEL	10	



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel spécifique d'exploitation 2010 réseaux ca	60	
L	Matériel spécifique, réseaux	60	
L	Matériels classiques	10	
L	Mobilier	10	
L	Réseau eau	60	
L	RESEAUX	30	
L	RESEAUX	40	
L	RESEAUX	100	
L	Réseaux	40	
L	Réseaux 10 ans	10	
L	Réseaux 45 ans	45	
L	Réseaux eau potable	60	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS****A3.1****A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		1 729 344,00	1 729 344,00	170 000,00	1 559 344,00
provision pour créances de plus de 48 mois	0,00	20/06/2017	1 729 344,00	1 729 344,00	170 000,00	1 559 344,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		1 729 344,00	1 729 344,00	170 000,00	1 559 344,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS****A3.2****A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Dépréciations des comptes de clients	provision pour créances de plus de 48 mois	1 729 344,00	3	1 729 344,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		7 636 000,00	I 7 636 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		6 000 000,00	6 000 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 720 000,00	5 720 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	280 000,00	280 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 636 000,00	1 636 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 630 000,00	1 630 000,00
020	Dépenses imprévues	6 000,00	6 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 636 000,00	0,00	0,00	7 636 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		13 829 490,34	III 13 829 490,34
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		13 829 490,34	13 829 490,34
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2801	Frais d'établissement	3 171,00	3 171,00
28031	Frais d'études	79 900,00	79 900,00
28033	Frais d'insertion	206,00	206,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	89 550,00	89 550,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	3 227,00	3 227,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 650,00	1 650,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	195,00	195,00
28128	Aménagement Autres terrains	0,00	0,00
28131	Bâtiments	1 070 047,00	1 070 047,00
281311	Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00
281315	Bâtiments administratifs	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	90 156,00	90 156,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	47 029,00	47 029,00
28153	Installations à caractère spécifique	5 210 074,34	5 210 074,34
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	142 623,00	142 623,00
28155	Outillage industriel	45,00	45,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 465 928,00	1 465 928,00
281561	Service de distribution d'eau	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	18 913,00	18 913,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	1 158,00	1 158,00
281725	Terrains bâtis (mise à disposition)	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	132 540,00	132 540,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	0,00	0,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	0,00	0,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 237 199,00	1 237 199,00
281751	Installat° complexes spécialisées (mad)	0,00	0,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	0,00	0,00
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	50 119,00	50 119,00
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	7 702,00	7 702,00
28182	Matériel de transport	305 992,00	305 992,00
28183	Matériel de bureau et informatique	64 680,00	64 680,00
28184	Mobilier	34 241,00	34 241,00
28188	Autres	173 145,00	173 145,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	3 600 000,00	3 600 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	13 829 490,34	0,00	0,00	0,00	13 829 490,34

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	7 636 000,00
Ressources propres disponibles	IV	13 829 490,34
Solde	V = IV – II (6)	6 193 490,34

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	7 162 240,24
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	7 162 240,24
Recettes réelles de fonctionnement	II	49 261 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	14,54

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
990 Re -sources	1 149 584,00	0,00	1 149 584,00	1 149 584,00	0,00	0,00
990 Trx invt CL 2018	11 291 671,28	0,00	11 291 671,28	10 504 671,28	787 000,00	0,00
990 Trx invt CL 2019	12 745 599,14	0,00	12 745 599,14	10 070 099,14	2 675 500,00	0,00
990 Usine Preuilly	3 837 664,00	0,00	3 837 664,00	3 837 664,00	0,00	0,00
990-Sécu Nord Charen	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00
990-Trx invt CL 2020	15 705 215,99	0,00	15 705 215,99	11 203 415,99	4 501 800,00	0,00
990-Trx invt CL 2021	16 210 000,00	0,00	16 210 000,00	4 483 461,29	8 295 000,00	3 431 538,71
990-Trx invt CL 2022	16 350 000,00	0,00	16 350 000,00	0,00	3 240 700,00	13 109 300,00
990-Usines de TT	895 065,00	0,00	895 065,00	895 065,00	0,00	0,00
Orthophotographie	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		67,00	4,00	71,00	48,32	9,00	57,32
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	9,00	1,00	10,00	7,50	0,00	7,50
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	20,00	1,00	21,00	15,43	0,00	15,43
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	19,00	2,00	21,00	19,39	1,00	20,39
ATTACHE PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	5,00	0,00	5,00	0,00	4,00	4,00
REDACTEUR	B	8,00	0,00	8,00	4,00	2,00	6,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		283,00	2,00	285,00	209,37	19,00	228,37
ADJOINT TECHNIQUE	C	73,00	0,00	73,00	55,00	0,00	55,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	39,00	0,00	39,00	33,00	2,00	35,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	30,00	2,00	32,00	23,37	3,00	26,37
AGENT DE MAITRISE	C	42,00	0,00	42,00	35,00	1,00	36,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	31,00	0,00	31,00	25,00	2,00	27,00
INGENIEUR	A	17,00	0,00	17,00	7,00	4,00	11,00
INGENIEUR EN CHEF	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	9,00	0,00	9,00	5,00	2,00	7,00
TECHNICIEN	B	20,00	0,00	20,00	10,00	2,00	12,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	10,00	0,00	10,00	9,00	1,00	10,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	10,00	0,00	10,00	7,00	2,00	9,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		350,00	6,00	356,00	257,69	28,00	285,69

Affiché le
 ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216_3-DE

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	ADM		0,00	A	CDI
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	TECH		0,00	A	CDI
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	TECH		0,00	A	CDI
AGENT DE MAITRISE	C	TECH		0,00	3-3-2°	CDD
AGENT DE MAITRISE	C	TECH		0,00	A	CDI
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	TECH		0,00	A	CDI
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM		0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM		0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM		0,00	A	CDI
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	CDI
INGENIEUR	A	TECH		0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH		0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH		0,00	A	CDI
REDACTEUR	B	ADM		0,00	A	CDI
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	ADM		0,00	3-2	CDD
TECHNICIEN	B	TECH		0,00	3-2	CDD
TECHNICIEN	B	TECH		0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	TECH		0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	TECH		0,00	3-2	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM		0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH		0,00	3-a°	CDD
APPRENTI		OTR		0,00	A	A
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	CDD
TECHNICIEN	B	TECH		0,00	3-a°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	TECH		0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 101

Nombre de membres présents : 39

Nombre de suffrages exprimés : 63

VOTES :

Pour : 57

Contre : 1

Abstentions : 5

Date de convocation : 09/02/2022

Présenté par (1) le Président,
A Fontaine le comte le 16/02/2022
(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Fontaine le comte, le 16/02/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Alain Guillon	
Alain Picard	
Bernard Ayrault	
Bernard Heneau	
Bernard Rousseau	
Christian Chaplain	
Claude Daviaud	
Dominique Dabadie	
François Audoux	
Gilbert Jaladeau	
Henri Colin	
Jacques Sabourin	
Jacques Vivier	
Jean Bujault	
Jean-Charles Varescon	
Jean-Claude Biarnais	
Jean-Pierre Bernard	
Jean-Pierre Jager	
Joël Métivier	
Laurent Lucaud	
Laurent Pain	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Louis-Marie Grollier	
Michel Bugnet	
Michel Fresneau	
Michel Godet	
Michel Mallet	
Michel Servain	
Nicolas Réveillault	
Odile Landreau	
Olivier Pin	
Pascal Brault	
Patrick Charrier	
Philippe Moigner	
Philippe Patey	
Roland Latu	
Rémy Coopman	
Thierry Triphose	
Xavier Robin	
Yannick Quintard	

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/02/2022, et de la publication le 18/02/2022

A Fontaine le comte, le 16/02/2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres du comité syndical réuni(e) en session Ordinaire.

EAUX DE VIENNE -SIVEER- EAU
 BP 2022

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique	Montant de la subvention
6238	Participation à des rencontres sportives	Valorisation sur des supports de communication et participation des agents	Marathon Poitiers-Futuroscope	Association	4 000 €
6238	Participation à des rencontres sportives		Défi Inter-entreprises	Association	5 250 €
6238	Participation à des rencontres sportives		Les Olympiades de Vivonne	Association	
6238	Participation à des rencontres sportives		Tour de la Vienne	Association	
6238	Participation à des rencontres sportives		X'pédition du Sud Vienne	Association	
				TOTAL	

BUDGET PRIMITIF 2022**BUDGET ANNEXE EAU****DONNEES SYNTHETIQUES****RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE****(EXPRIMEES EN EUROS HT)****I - DEPENSES D'EXPLOITATION / DEPENSES REELLES**Dépenses réelles :

Dépenses totales - Dotation amortissements

52 041 000 – 10 229 490,34

41 811 509,66€Dépenses d'exploitation :

Dépenses réelles – Intérêts - Transferts (versement COS) Article 6287

41 811 509,66 – 1 583 000 – (157 000*62/100=97 340)

40 131 169,66€

$$R1 = \frac{40\,131\,169,66}{41\,811\,509,66} = 95,9\%$$

.../...

II - PRODUITS DE L'EXPLOITATION / RECETTES REELLESRecettes réelles (Recettes totales – Chap 042) :

52 041 000 – 2 780 000

49 261 000€Produits de l'exploitation : Art 70 **(47 543 347€)**Dédution faite de la contribution au Budget assainissement **(4 403 070€ + 614 277€)**
= 5 017 347€**42 526 000€**

$$R2 = \frac{42\,526\,000}{49\,261\,000} = 86,3\%$$

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION

D'INVESTISSEMENT 11 049 490,34€

Recettes réelles : 49 261 000,00€

Dépenses réelles : - 41 811 509,66€

Autofinancement : + 3 600 000,00€

III - TRANSFERTS RECUS/ RECETTES REELLES

Transferts reçus : contribution du budget assainissement : **(4 403 070€ + 614 277€)**
= 5 017 347€

$$R3 = \frac{5\,017\,347}{49\,261\,000} = 10,2\%$$

IV - EMPRUNTS / DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT

Dépenses d'équipement brut (20-21-23)

24 549 000€

Emprunts : 19 505 509,66 €

$$R4 = \frac{24\,549\,000,00}{19\,505\,509,66} = 125,8\%$$

V - ENCOURS DE LA DETTE

Périmètre 2021 au 01/01/2021 (Réajusté)	70 313 585,28€
Capital remboursé en 2021	<u>- 5 265 614,66€</u>
Périmètre 2021 au 31/12/2021	65 047 970,62€
2 Nx emprunts Banque Populaire 2021	<u>+ 10 900 000,00€</u>
Travaux CL	
Périmètre au 01/01/2022	75 947 970,62€

EAUX DE VIENNE -SIVEER- EAU**Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)**

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2022	75 947 970,62	5 775 663,91	1 389 081,60	0,00	(+) 0,00	7 164 745,51	70 172 306,71
2023	70 172 306,71	5 732 739,30	1 288 763,89	0,00	(+) 0,00	7 021 503,19	64 439 567,41
2024	64 439 567,41	5 677 065,48	1 157 293,67	0,00	(+) 0,00	6 834 359,15	58 762 501,93
Sous-total		17 185 468,69	3 835 139,16	0,00		21 020 607,85	
Total		17 185 468,69	3 835 139,16	0,00		21 020 607,85	

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 16 février 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le seize février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au Complexe des Châtaigniers à Fontaine-le-Comte (Vienne), 12, rue du Stade, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman. En application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum est réduit à un tiers des membres (soit 34 membres) et chaque membre du Comité syndical peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 09 février 2022

Nombre de membres composant le Comité syndical : 101

Nombre de membres présents : 39

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 24

Nombre de votants : 63

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Alain Guillon

Délibération n°4

Objet : Budget primitif 2022 - Assainissement

Étaient présents (39) : François Audoux, Bernard Ayrault, Jean-Pierre Bernard, Jean-Claude Biarnais, Pascal Brault, Michel Bugnet, Jean Bujault, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Henri Colin, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Fresneau, Michel Godet, Louis-Marie Grollier, Alain Guillon, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Odile Landreau, Roland Latu, Laurent Lucaud, Michel Mallet, Joël Métivier, Philippe Moigner, Laurent Pain, Philippe Patey, Alain Picard, Olivier Pin, Yannick Quintard, Nicolas Réveillault, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Jacques Sabourin, Michel Servain, Thierry Triphose, Jean-Charles Varescon, Jacques Vivier

Absents ayant donné pouvoir (24) :

Evelyne Azihari a donné pouvoir à Odile Landreau

Nathalie Bassereau a donné pouvoir à Pascal Brault

Fabien Bonnet a donné pouvoir à Nicolas Réveillault

Jacques Bouloux a donné pouvoir à Alain Guillon

Antoine Braguier a donné pouvoir à Jacques Sabourin

Jean-Michel Choisy a donné pouvoir à Rémy Coopman

Joël Cogné a donné pouvoir à Thierry Triphose

Joël Doret a donné pouvoir à Bernard Heneau

Bernard Duchateau a donné pouvoir à Christian Chaplain

Pascale Guittet a donné pouvoir à Patrick Charrier

Bernard Jamain a donné pouvoir à Michel Servain

Pierre Ledoux a donné pouvoir à Bernard Heneau

Frédéric Léonet a donné pouvoir à Laurent Lucaud
Claude Marchaisseau a donné pouvoir à Jacques Sabourin
Françoise Micault a donné pouvoir à Christian Chaplain
Jean-Paul Moine a donné pouvoir à Dominique Dabadie
Dominique Pierre a donné pouvoir à Yannick Quintard
Frédy Poirier a donné pouvoir à Laurent Lucaud
Laurence Rabussier a donné pouvoir à Michel Fresneau
Edouard Renaud a donné pouvoir à Jean-Pierre Jager
Séverine Saint-Pé a donné pouvoir à Bernard Ayrault
Claude Sergent a donné pouvoir à Jean-Pierre Jager
Stéphanie Steinmetz a donné pouvoir à Nicolas Réveillault
Patrick Touloumet a donné pouvoir à Laurent Pain

Absents excusés (38) :

Pierre Baraudon, Jean-Marie Barré, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Jean-Philippe Berjonneau, Alain Besnault, Laurent Blin, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Philippe Boyard, Dominique Cadu, Didier Carjat, Vincent Chenu, Fabrice Dinais, Michel Droin, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Kévin Gomez, Frédéric Jarry, Bruno Lefebvre, Gérard Lefevre, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Gilles Multeau, François Péan, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Henri Renaudeau, Franck Roy, Emmanuel Soulas, Jean-Guy Valette, Eric Viaud, Monique Vivion



Vu la délibération n°1 du Comité syndical en date du 15 décembre 2021, relative au débat d'orientations budgétaires pour 2022,

Le Président présente au Comité syndical les propositions du Budget primitif Assainissement pour l'exercice 2022, détaillées en annexe de la présente délibération.

Le montant total des crédits inscrits s'établit comme suit :

Investissement

Dépenses :	25 800 000,00 €
Recettes :	25 800 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses :	27 760 000,00 €
Recettes :	27 760 000,00 €

Le Président propose au Comité syndical d'approuver le Budget primitif 2022 - Assainissement, dont le détail figure en annexe.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstention	Vote Pour	Vote Contre
63	6	55	2

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des suffrages dont 2 votes contre et 6 abstentions, adopte le budget primitif 2022 - Assainissement, détaillé en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président


Rémy COOPMAN



Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20004910400033	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Trésorerie de Poitiers

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	26
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	27
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	47
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	49
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	51
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	52
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	54
A3.2 - Etalement des provisions	55
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	56
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	57
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	59
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	60
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	61

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	62
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	65
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	66
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	27 760 000,00	27 760 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	27 760 000,00	27 760 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	25 800 000,00	25 800 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	25 800 000,00	25 800 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	53 560 000,00	53 560 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	7 420 619,00	0,00	13 130 546,34	13 130 546,34	13 130 546,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 085 108,00	0,00	2 649 306,00	2 649 306,00	2 649 306,00
014	Atténuations de produits	900 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	605 672,00	0,00	360 500,00	360 500,00	360 500,00
Total des dépenses de gestion des services		14 011 399,00	0,00	16 190 352,34	16 190 352,34	16 190 352,34
66	Charges financières	1 283 000,00	0,00	1 398 490,00	1 398 490,00	1 398 490,00
67	Charges exceptionnelles	460 387,00	0,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	75 000,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		15 829 786,00	0,00	18 438 842,34	18 438 842,34	18 438 842,34
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 400 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	9 301 214,00		7 821 157,66	7 821 157,66	7 821 157,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		10 701 214,00		9 321 157,66	9 321 157,66	9 321 157,66
TOTAL		26 531 000,00	0,00	27 760 000,00	27 760 000,00	27 760 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 760 000,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	56 000,00	0,00	127 300,00	127 300,00	127 300,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	22 116 000,00	0,00	23 095 200,00	23 095 200,00	23 095 200,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	569 000,00	0,00	567 500,00	567 500,00	567 500,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00	64 000,00
Total des recettes de gestion des services		22 791 000,00	0,00	23 854 000,00	23 854 000,00	23 854 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	75 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		22 866 000,00	0,00	23 934 000,00	23 934 000,00	23 934 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 665 000,00		3 826 000,00	3 826 000,00	3 826 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 665 000,00		3 826 000,00	3 826 000,00	3 826 000,00
TOTAL		26 531 000,00	0,00	27 760 000,00	27 760 000,00	27 760 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 760 000,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	5 495 157,66
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	15 792 880,00	0,00	13 611 000,00	13 611 000,00	13 611 000,00
	Total des dépenses d'équipement	15 792 880,00	0,00	13 611 000,00	13 611 000,00	13 611 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 700 000,00	0,00	7 640 000,00	7 640 000,00	7 640 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	13 120,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
	Total des dépenses financières	4 713 120,00	0,00	7 653 000,00	7 653 000,00	7 653 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	20 506 000,00	0,00	21 264 000,00	21 264 000,00	21 264 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 665 000,00		3 826 000,00	3 826 000,00	3 826 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	350 000,00		710 000,00	710 000,00	710 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 015 000,00		4 536 000,00	4 536 000,00	4 536 000,00
	TOTAL	24 521 000,00	0,00	25 800 000,00	25 800 000,00	25 800 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 800 000,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	13 469 786,00	0,00	15 768 842,34	15 768 842,34	15 768 842,34
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	13 469 786,00	0,00	15 768 842,34	15 768 842,34	15 768 842,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	13 469 786,00	0,00	15 768 842,34	15 768 842,34	15 768 842,34
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 400 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 301 214,00		7 821 157,66	7 821 157,66	7 821 157,66
041	Opérations patrimoniales (4)	350 000,00		710 000,00	710 000,00	710 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	11 051 214,00		10 031 157,66	10 031 157,66	10 031 157,66
	TOTAL	24 521 000,00	0,00	25 800 000,00	25 800 000,00	25 800 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 800 000,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISION
DÉGAGÉ PAR LA SECTION
FONCTIONNEMENT (8)**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 130 546,34		13 130 546,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 649 306,00		2 649 306,00
014	Atténuations de produits	50 000,00		50 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	360 500,00		360 500,00
66	Charges financières	1 398 490,00	0,00	1 398 490,00
67	Charges exceptionnelles	850 000,00	0,00	850 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	7 821 157,66	7 821 157,66
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 500 000,00	1 500 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	18 438 842,34	9 321 157,66	27 760 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 760 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 006 000,00	3 006 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 640 000,00	210 000,00	7 850 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	13 611 000,00		13 611 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	1 320 000,00	1 320 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	13 000,00		13 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	21 264 000,00	4 536 000,00	25 800 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 800 000,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	127 300,00		127 300,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	23 095 200,00		23 095 200,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		820 000,00	820 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	567 500,00		567 500,00
75	Autres produits de gestion courante	64 000,00		64 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 006 000,00	3 006 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	80 000,00	0,00	80 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		23 934 000,00	3 826 000,00	27 760 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 760 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	15 768 842,34	210 000,00	15 978 842,34
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	500 000,00	500 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		7 821 157,66	7 821 157,66
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		1 500 000,00	1 500 000,00
Recettes d'investissement – Total		15 768 842,34	10 031 157,66	25 800 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 800 000,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	7 420 619,00	13 130 546,34	13 130 546,34
60224	Fournitures de magasin	90 000,00	100 000,00	100 000,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	35 000,00	85 000,00	85 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 500 732,00	1 800 500,00	1 800 500,00
6062	Produits de traitement	263 000,00	370 000,00	370 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	52 145,00	70 000,00	70 000,00
6064	Fournitures administratives	1 350,00	4 800,00	4 800,00
6066	Carburants	151 575,00	172 000,00	172 000,00
6068	Autres matières et fournitures	655 050,00	741 300,00	741 300,00
611	Sous-traitance générale	3 265 500,00	3 711 050,00	3 711 050,00
6132	Locations immobilières	5 950,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	16 760,00	20 000,00	20 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	45 000,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	90 350,00	91 000,00	91 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6156	Maintenance	83 100,00	56 840,00	56 840,00
6161	Multirisques	93 100,00	0,00	0,00
6168	Autres	1 050,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	297 000,00	225 000,00	225 000,00
618	Divers	64 535,00	80 400,00	80 400,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 575,00	700,00	700,00
6226	Honoraires	14 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	60 000,00	215 500,00	215 500,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	3 500,00	3 500,00
6238	Divers	13 790,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	18 000,00	4 000,00	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 454,00	8 056,00	8 056,00
6256	Missions	2 774,00	8 256,00	8 256,00
6257	Réceptions	36 549,00	9 350,00	9 350,00
6262	Frais de télécommunications	97 300,00	97 000,00	97 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 250,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 750,00	12 000,00	12 000,00
6287	Remboursements de frais	350 000,00	5 144 294,34	5 144 294,34
6288	Autres	20 000,00	20 000,00	20 000,00
63512	Taxes foncières	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6358	Autres droits	0,00	2 000,00	2 000,00
6378	Autres taxes et redevances	1 480,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 085 108,00	2 649 306,00	2 649 306,00
6218	Autre personnel extérieur	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6331	Versement de mobilité	7 370,00	5 883,00	5 883,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 090,75	6 997,00	6 997,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	44 825,00	32 981,00	32 981,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 054,05	4 198,00	4 198,00
6411	Salaires, appointements, commissions	2 856 587,95	1 345 383,00	1 345 383,00
6412	Congés payés	5 151,00	645,00	645,00
6413	Primes et gratifications	711 790,00	412 147,00	412 147,00
6414	Indemnités et avantages divers	61 266,00	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	0,00	4 400,00	4 400,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	0,00	1 400,00	1 400,00
6415	Supplément familial	30 659,00	16 562,00	16 562,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	352 765,45	267 453,00	267 453,00
6452	Cotisations aux mutuelles	11 520,00	6 420,00	6 420,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	579 137,40	353 394,00	353 394,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	10 539,00	14 515,00	14 515,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	1 701,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	29 000,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	37 800,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	70 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 714,40	5 100,00	5 100,00
648	Autres charges de personnel	201 137,00	121 828,00	121 828,00
014	Atténuations de produits (7)	900 000,00	50 000,00	50 000,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	900 000,00	50 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	605 672,00	360 500,00	360 500,00
6531	Indemnités élus	51 933,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission élus	14 800,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite élus	2 489,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Affiché les propositions nouvelles (3)	SLD
6535	Formation élus	2 450,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	75 000,00	80 000,00	80 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	459 000,00	280 500,00	280 500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		14 011 399,00	16 190 352,34	16 190 352,34
66	Charges financières (b) (8)	1 283 000,00	1 398 490,00	1 398 490,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 300 000,00	1 226 000,00	1 226 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-20 000,00	-38 510,00	-38 510,00
6688	Autre	3 000,00	211 000,00	211 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	460 387,00	850 000,00	850 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	3 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	107 387,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	350 000,00	850 000,00	850 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	75 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	75 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		15 829 786,00	18 438 842,34	18 438 842,34
023	Virement à la section d'investissement	1 400 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	9 301 214,00	7 821 157,66	7 821 157,66
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	11 214,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	9 290 000,00	7 821 157,66	7 821 157,66
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 701 214,00	9 321 157,66	9 321 157,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		10 701 214,00	9 321 157,66	9 321 157,66
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		26 531 000,00	27 760 000,00	27 760 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 760 000,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	275 000,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-313 510,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-38 510,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	56 000,00	127 300,00	127 300,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	35 000,00	85 000,00	85 000,00
64198	Autres remboursements	6 000,00	2 300,00	2 300,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	15 000,00	40 000,00	40 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	22 116 000,00	23 095 200,00	23 095 200,00
704	Travaux	875 000,00	932 400,00	932 400,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	13 875 000,00	14 640 000,00	14 640 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	400 000,00	50 000,00	50 000,00
7063	Contrib. communes, etab.pub.(eaux pluv.)	164 000,00	164 000,00	164 000,00
7064	Locations de compteurs	5 300 000,00	5 586 500,00	5 586 500,00
7068	Autres prestations de services	1 502 000,00	1 722 300,00	1 722 300,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	569 000,00	567 500,00	567 500,00
748	Autres subventions d'exploitation	569 000,00	567 500,00	567 500,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	64 000,00	64 000,00
7588	Autres	50 000,00	64 000,00	64 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		22 791 000,00	23 854 000,00	23 854 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	75 000,00	80 000,00	80 000,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	75 000,00	80 000,00	80 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		22 866 000,00	23 934 000,00	23 934 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	3 665 000,00	3 826 000,00	3 826 000,00
722	Immobilisations corporelles	820 000,00	820 000,00	820 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 845 000,00	3 006 000,00	3 006 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 665 000,00	3 826 000,00	3 826 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		26 531 000,00	27 760 000,00	27 760 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 760 000,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
139	Opération d'équipement n° 139 (5)	658 000,00	173 000,00	173 000,00
162	Opération d'équipement n° 162 (5)	629 960,00	2 125 000,00	2 125 000,00
169	Opération d'équipement n° 169 (5)	69 090,00	0,00	0,00
172	Opération d'équipement n° 172 (5)	30 830,00	0,00	0,00
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	880 000,00	363 000,00	363 000,00
201801	Opération d'équipement n° 201801 (5)	0,00	0,00	0,00
990	Opération d'équipement n° 990 (5)	13 525 000,00	10 950 000,00	10 950 000,00
Total des dépenses d'équipement		15 792 880,00	13 611 000,00	13 611 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 700 000,00	7 640 000,00	7 640 000,00
1641	Emprunts en euros	4 210 000,00	4 230 000,00	4 230 000,00
166	Refinancement de dette	0,00	3 140 000,00	3 140 000,00
1681	Autres emprunts	490 000,00	270 000,00	270 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	13 120,00	13 000,00	13 000,00
Total des dépenses financières		4 713 120,00	7 653 000,00	7 653 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		20 506 000,00	21 264 000,00	21 264 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	3 665 000,00	3 826 000,00	3 826 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	2 845 000,00	3 006 000,00	3 006 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	925 000,00	1 389 080,00	1 389 080,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	420 000,00	310 000,00	310 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	15 000,00	43 000,00	43 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	760 000,00	750 000,00	750 000,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	275 000,00	40 000,00	40 000,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	0,00	520,00	520,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	0,00	200,00	200,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	0,00	22 200,00	22 200,00
13918	Autres subventions d'équipement	450 000,00	451 000,00	451 000,00
	Charges transférées	820 000,00	820 000,00	820 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	820 000,00	820 000,00	820 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	350 000,00	710 000,00	710 000,00
166	Refinancement de dette	0,00	210 000,00	210 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	350 000,00	500 000,00	500 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		4 015 000,00	4 536 000,00	4 536 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		24 521 000,00	25 800 000,00	25 800 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 800 000,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des rés

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	13 469 786,00	15 768 842,34	15 768 842,34
1641	Emprunts en euros	13 469 786,00	12 628 842,34	12 628 842,34
166	Refinancement de dette	0,00	3 140 000,00	3 140 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		13 469 786,00	15 768 842,34	15 768 842,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		13 469 786,00	15 768 842,34	15 768 842,34
021	Virement de la section d'exploitation	1 400 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	9 301 214,00	7 821 157,66	7 821 157,66
2182	Matériel de transport	11 214,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	127 000,00	106 000,00	106 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	73 000,00	16 500,00	16 500,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 500,00	72,00	72,00
28121	Aménagement Terrains nus	5 000,00	1 700,00	1 700,00
28131	Bâtiments	0,00	503 250,00	503 250,00
281311	Bâtiments d'exploitation	594 000,00	0,00	0,00
281315	Bâtiments administratifs	3 500,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	17 100,00	17 100,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	15 000,00	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	50 000,00	500,00	500,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	1 412 000,00	1 412 000,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	6 500,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	1 390 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	39 000,00	40 510,00	40 510,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	186 000,00	186 000,00
281562	Service d'assainissement	400 000,00	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	66 000,00	65 900,00	65 900,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	0,00	38 700,00	38 700,00
281721	Terrains nus (mise à disposition)	21 000,00	0,00	0,00
281728	Autres terrains (mise à disposition)	9 000,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	1 426 000,00	1 426 000,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	500 000,00	0,00	0,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	200 000,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	3 815 450,66	3 815 450,66
281751	Installat° complexes spécialisées (mad)	9 000,00	0,00	0,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	2 861 000,00	0,00	0,00
281755	Outillage industriel (mise à disposit°)	21 000,00	0,00	0,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	2 500 000,00	0,00	0,00
281757	Aménagement matériel industriel (mad)	229 000,00	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	0,00	29 000,00	29 000,00
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	24 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	10 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	102 000,00	129 475,00	129 475,00
28183	Matériel de bureau et informatique	19 000,00	18 000,00	18 000,00
28184	Mobilier	13 000,00	15 000,00	15 000,00
28188	Autres	1 500,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		10 701 214,00	9 321 157,66	9 321 157,66
041	Opérations patrimoniales (8)	350 000,00	710 000,00	710 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	210 000,00	210 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	350 000,00	500 000,00	500 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		11 051 214,00	10 031 157,66	10 031 157,66
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		24 521 000,00	25 800 000,00	25 800 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 800 000,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 139 (1)
LIBELLE : MATERIEL DE TRANSPORT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 864 850,80	a 0,00	173 000,00	b 173 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 710 064,12	0,00	173 000,00	173 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	1 710 064,12	0,00	173 000,00	173 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	154 786,68	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	154 786,68	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-173 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 162 (1)**

**LIBELLE : EQUIPEMENT DAFIC EQUIPEMENT INFORMATIQUE EQUIPEMENT DES SERVICES
EQUIPEMENT DES SERVICES DEEST EQUIPEMENT DES SERVICES DET EQUIPEMENT SECURITE
EQUIPT DES SERVICES DE - AUTOMATISMES EQUIPEMENT DAFIC EQUIPEMENT INFORMATIQUE
EQUIPEMENT DES SERVICES EQUIPEMENT DES SERVICES DEEST EQUIPEMENT DAFIC EQUIPEMENT
DES SERVICES EQUIPEMENT DES SERVICES DET EQUIPEMENT SECURITE EQUIPT DES SERVICES DE -
AUTOMATISMES EQUIPEMENT INFORMATIQUE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		771 294,94	a 0,00	2 125 000,00	b 2 125 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	106 045,83	0,00	367 380,00	367 380,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	42 120,00	42 120,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	106 045,83	0,00	325 260,00	325 260,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	665 249,11	0,00	377 620,00	377 620,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	8 022,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
2154	Matériel industriel	353 545,34	0,00	118 010,00	118 010,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	205,00	0,00	107 240,00	107 240,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	261 027,92	0,00	127 370,00	127 370,00	0,00
2184	Mobilier	42 448,85	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 380 000,00	1 380 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	1 380 000,00	1 380 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-2 125 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**
OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 169 (1)
LIBELLE : PROJETS INFORMATIQUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		137 726,43	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	124 126,18	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	8 426,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	115 700,06	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 600,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	13 600,25	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 172 (1)
LIBELLE : NOUVEAU LOGICIEL DE FACTURATION****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		43 433,99	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	43 433,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	43 433,99	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1)**

**LIBELLE : DIVERS BATIMENTS REHABILITATION DU SIEGE AMENAGT AGENCE CHATELLERAULT
TRAVAUX DU SIEGE CENTRE HYDROCURAGE NORD ETUDE AMENAGEMENT MONTMORILLON
TRAVAUX CENTRE DE CIVRAY REHABILITATION DU SIEGE AMENAGT AGENCE CHATELLERAULT
DIVERS BATIMENTS TRAVAUX DU SIEGE AMENAGT AGENCE CHATELLERAULT CENTRE
HYDROCURAGE NORD DIVERS BATIMENTS ETUDE AMENAGEMENT MONTMORILLON TRAVAUX
CENTRE DE CIVRAY TRAVAUX DU SIEGE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		515 397,24	a 0,00	363 000,00	b 363 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	64 371,77	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	64 371,77	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	451 025,47	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00
2313	Constructions	451 025,47	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-363 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201801 (1)
LIBELLE : TRAVAUX CENTRE DE CIVRAY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		26 140,28	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	26 140,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	26 140,28	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 990 (1)
LIBELLE : TRAVAUX INVEST COMITES LOCAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		33 087 319,28	a 0,00	10 950 000,00	b 10 950 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 545 947,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 545 947,51	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	149 465,39	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	149 465,39	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	31 391 906,38	0,00	10 950 000,00	10 950 000,00	0,00
2313	Constructions	10 839 239,17	0,00	10 950 000,00	10 950 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	19 701 667,11	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	851 000,10	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 950 000,00
---	-----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT-31921515826 BPVF	01/01/2022	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					76 005 372,20									
1641 Emprunts en euros (total)					76 005 372,20									
00001479592U	CREDIT FONCIER DE FRANCE (EMPRUNT)			01/06/2013	310 000,00	F		4,240	4,240	EUR	A	P	N	A-1
00001503130	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	31/03/2006		15/09/2006	180 000,00	F		4,040	4,040	EUR	T	P	N	A-1
00020054542	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			30/11/2011	300 000,00	F		4,700	4,700	EUR	T	P	N	A-1
00020054543	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			17/06/2013	480 000,00	F		3,870	3,870	EUR	T	P	N	A-1
00020054545	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	18/06/2010		15/11/2011	30 000,00	F		3,330	3,330	EUR	A	P	N	A-1
00020054546	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	26/09/2009		05/02/2010	35 000,00	F		4,590	4,590	EUR	A	P	N	A-1
00020054554	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	26/01/2015		05/05/2015	54 600,00	F		2,050	2,050	EUR	T	P	N	A-1
00020054556	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	29/01/2013		31/08/2013	125 000,00	F		4,750	4,750	EUR	T	P	N	A-1
00020054557	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	26/04/2014		05/02/2020	250 000,00	F		3,650	3,650	EUR	T	P	N	A-1
00020054559	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	12/07/2017		15/02/2020	2 000 000,00	F		1,150	1,150	EUR	T	C	N	A-1
00020054563	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	26/04/2013		15/07/2014	30 000,00	F		3,550	3,550	EUR	A	P	N	A-1
00020131503	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	31/12/2021		20/02/2022	38 225,69	F		3,830	3,830	EUR	T	P	N	A-1
00020131504	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	31/12/2021		10/03/2022	161 842,63	F		3,550	3,550	EUR	T	P	N	A-1
00022613026	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	29/11/2006		15/01/2008	105 000,00	F		4,040	4,040	EUR	A	P	N	A-1
00038121738	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/06/2008	938 000,00	F		4,520	4,520	EUR	A	P	N	A-1
000403006776	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	31/12/2021		15/03/2022	4 652,42	F		4,470	4,470	EUR	T	P	N	A-1

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le



ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216_4-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
00047953037	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	01/01/2020		15/03/2020	60 000,00	F		3,990	3,990	EUR	T	P	N	A-1
00061132525	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	29/02/2008		15/04/2009	170 000,00	F		4,740	4,740	EUR	A	P	N	A-1
00061487163	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	04/04/2008		15/04/2009	85 000,00	F		4,610	4,610	EUR	A	P	N	A-1
00061607987	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			01/06/2008	36 000,00	F		4,610	4,610	EUR	A	C	N	A-1
00061831867	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/11/2008	400 000,00	F		4,790	4,790	EUR	T	P	N	A-1
00062374825	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	16/06/2008		15/01/2020	80 000,00	F		5,070	5,070	EUR	T	P	N	A-1
00062769095	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	08/07/2008		15/07/2009	70 000,00	F		5,210	5,210	EUR	A	P	N	A-1
00069162001	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	05/02/2009		15/08/2009	580 000,00	F		4,690	4,690	EUR	T	P	N	A-1
00069962426	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	31/12/2021		15/02/2022	34 386,29	F		4,080	4,080	EUR	T	P	N	A-1
00069965016	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	31/12/2021		15/02/2022	6 348,05	F		4,080	4,080	EUR	T	P	N	A-1
00072722860	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	03/07/2009		15/03/2020	200 000,00	F		4,500	4,500	EUR	T	P	N	A-1
00072883834	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/10/2020	85 000,00	F		4,080	4,080	EUR	A	P	N	A-1
00073514263	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	01/01/2020		15/03/2020	50 000,00	F		4,300	4,300	EUR	T	P	N	A-1
00073675175	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/10/2020	100 000,00	F		4,530	4,530	EUR	A	P	N	A-1
00075747729	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	19/03/2014		15/12/2014	300 310,13	F		4,050	4,050	EUR	A	P	N	A-1
00075751964	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2010	35 000,00	F		3,980	3,980	EUR	A	P	N	A-1
00078325699	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	22/04/2010		15/07/2010	200 000,00	F		4,180	4,180	EUR	M	P	N	A-1
00080252956	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	01/10/2010		15/10/2020	80 000,00	F		2,920	2,920	EUR	A	P	N	A-1
00080962880	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	10/11/2010		15/02/2012	150 000,00	F		3,320	3,320	EUR	A	P	N	A-1
00084034454	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	09/05/2011		15/10/2011	25 000,00	F		4,320	4,320	EUR	T	P	N	A-1
00084252767	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	17/05/2011		15/06/2012	180 000,00	F		4,680	4,680	EUR	A	P	N	A-1
00086707024	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/05/2012	100 000,00	F		4,350	4,350	EUR	S	P	N	A-1

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216_4-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
00086957321	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	08/11/2011		15/12/2012	86 000,00	F		4,690	4,690	EUR	A	P	N	A-1
00087253937	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	05/12/2011		15/04/2012	24 000,00	F		4,280	4,280	EUR	T	P	N	A-1
00088851199	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	19/06/2014		15/09/2014	145 907,32	F		5,160	5,160	EUR	T	P	N	A-1
00089496415	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	22/03/2012		15/04/2013	130 000,00	F		5,170	5,170	EUR	A	P	N	A-1
00089666391	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	01/01/2020		15/01/2020	67 000,00	F		4,370	4,370	EUR	M	P	N	A-1
00090357693	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	16/06/2015		15/09/2015	198 606,16	F		2,660	2,660	EUR	T	P	N	A-1
00091652670	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/01/2013	226 250,00	F		4,890	4,890	EUR	T	C	N	A-1
00092040779	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/02/2013	250 000,00	R	EURIBOR	4,450	4,450	EUR	T	C	N	A-1
00092064618	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			30/01/2013	100 000,00	F		3,890	3,890	EUR	T	P	N	A-1
00095345532	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/06/2014	220 000,00	F		3,670	3,670	EUR	A	P	N	A-1
0019006K C700591	CREDIT FONCIER DE FRANCE (EMPRUNT)	02/05/2012		29/02/2020	1 000 000,00	F		4,710	4,710	EUR	T	C	N	A-1
002694392B	CREDIT FONCIER DE FRANCE (EMPRUNT)			17/04/2015	200 000,00	F		4,480	4,480	EUR	A	P	N	A-1
0033187U	CREDIT FONCIER DE FRANCE (EMPRUNT)			10/07/2015	250 000,00	F		3,150	3,150	EUR	T	P	N	A-1
00409893	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			30/06/2008	1 871 052,63	R	EURIBOR	4,660	4,660	EUR	T	C	N	A-1
00447503	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	03/10/2016		03/01/2017	7 695 912,59	F		3,090	3,090	EUR	T	C	N	A-1
08056035	BANQUE POPULAIRE VAL FRANCE	01/01/2020		01/04/2020	70 000,00	F		3,810	3,810	EUR	S	P	N	A-1
08087250	BANQUE POPULAIRE VAL FRANCE	01/01/2020		01/01/2020	75 000,00	F		3,200	3,200	EUR	T	P	N	A-1
08782486	BANQUE POPULAIRE VAL FRANCE	01/01/2020		03/10/2020	265 625,00	F		0,730	0,730	EUR	T	C	N	A-1
090249601	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			30/11/2020	1 323 750,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
10000011408	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/07/2014	70 000,00	F		3,530	3,530	EUR	A	P	N	A-1
10000013566	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	23/05/2013		15/11/2013	40 000,00	F		3,720	3,720	EUR	T	P	N	A-1
10000013569	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/02/2014	80 000,00	F		3,720	3,720	EUR	T	P	N	A-1

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216_4-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
10000024232	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	21/08/2013		15/10/2014	19 000,00	F		3,380	3,380	EUR	A	P	N	A-1
10000024607	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/03/2020	155 000,00	F		4,030	4,030	EUR	T	P	N	A-1
10000027592	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	11/04/2013		15/02/2014	1 504 000,00	R	EURIBOR	2,380	2,380	EUR	T	C	N	A-1
10000057361	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	15/04/2014		15/06/2015	250 000,00	F		3,200	3,200	EUR	A	P	N	A-1
10000058381	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	14/06/2014		15/07/2020	130 000,00	F		3,330	3,330	EUR	A	P	N	A-1
10000062048	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/02/2015	50 000,00	F		3,040	3,040	EUR	S	P	N	A-1
10000094841	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/05/2015	155 000,00	F		1,550	1,550	EUR	M	P	N	A-1
10000094975	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	01/01/2020		15/01/2020	100 000,00	F		1,550	1,550	EUR	M	P	N	A-1
10000125442	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			11/07/2020	375 000,00	F		2,450	2,450	EUR	A	P	N	A-1
10000126142	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	31/12/2021		15/01/2022	19 206,54	F		1,960	1,960	EUR	M	P	N	A-1
10000128289	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	09/11/2015		15/05/2016	60 000,00	F		1,960	1,960	EUR	T	P	N	A-1
10000197460	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	10/11/2016		15/02/2020	170 000,00	F		1,050	1,050	EUR	T	P	N	A-1
10000198248	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/02/2020	150 000,00	F		1,050	1,050	EUR	T	P	N	A-1
10000203299	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	17/11/2016		15/03/2020	200 000,00	F		0,960	0,960	EUR	T	C	N	A-1
10000204338	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/01/2020	533 000,00	F		1,380	1,380	EUR	T	P	N	A-1
10000658769	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/07/2019	4 000,00	F		2,240	2,240	EUR	A	P	N	A-1
10000692706	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	06/10/2009		15/04/2011	140 600,00	F		3,390	3,390	EUR	T	P	N	A-1
10000729096	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/02/2020	350 000,00	F		1,610	1,610	EUR	T	P	N	A-1
10001064963	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	31/12/2021		15/03/2022	951 201,47	F		0,340	0,340	EUR	T	P	N	A-1
110304402	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	31/12/2021		30/09/2022	302 484,50	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
1131345	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	19/12/2008		01/02/2010	300 000,00	F		4,470	4,470	EUR	A	C	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dicité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
120137902	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	21/06/2012		08/06/2020	300 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1	
120439901	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			30/06/2020	163 625,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1	
1234115447770	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	31/12/2021		01/11/2022	298 485,00	F		2,000	2,000	EUR	A	C	N	A-1	
1237165	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	03/10/2012		01/01/2014	486 750,00	F		3,920	3,920	EUR	A	P	N	A-1	
1273134	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)			01/09/2015	320 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	T	C	N	A-1	
130123501	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	09/10/2015		31/01/2020	119 541,19	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1	
1304334	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	03/04/2015		01/03/2016	150 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	T	P	N	A-1	
1353604	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	13/11/2012		01/01/2020	1 000 000,00	F		3,950	3,950	EUR	A	P	N	A-1	
1353605	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	20/02/2014		01/04/2020	1 500 000,00	F		1,750	1,750	EUR	T	C	N	A-1	
1354659	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)			01/03/2020	1 000 000,00	F		1,750	1,750	EUR	T	C	N	A-1	
1360552	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	01/01/2020		01/02/2020	276 000,00	F		2,350	2,350	EUR	T	C	N	A-1	
140422801	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	01/01/2020		31/08/2020	170 135,42	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1	
1804507	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			02/03/2004	210 000,00	V	EURIBOR	2,350	2,350	EUR	T	P	N	A-1	
1804774	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			11/04/2004	253 430,42	F		5,130	5,130	EUR	T	P	N	A-1	
1804777	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			30/04/2004	96 363,64	F		4,850	4,850	EUR	T	P	N	A-1	
1805162	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			15/02/2005	189 000,00	F		4,670	4,670	EUR	T	P	N	A-1	
1805967	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	01/01/2020		01/03/2020	40 000,00	F		3,990	3,990	EUR	T	P	N	A-1	
1806007	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			01/01/2007	240 000,00	V		3,940	3,940	EUR	T	P	N	A-1	

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216_4-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1806562	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	12/07/2007		21/08/2008	110 000,00	F		4,380	4,380	EUR	T	P	N	A-1
2004040032	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	23/11/2004		31/01/2020	1 042 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
20054539	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	15/07/2016		15/10/2016	457 740,00	F		2,800	2,800	EUR	T	P	N	A-1
20054549	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	29/07/2014		05/09/2016	100 000,00	F		3,340	3,340	EUR	A	P	N	A-1
20054562	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	31/12/2019		05/01/2020	100 000,00	F		4,330	4,330	EUR	M	P	N	A-1
20055002	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	31/12/2021		05/01/2022	87 806,05	F		3,700	3,700	EUR	T	P	N	A-1
2006040012	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	27/10/2006		28/02/2020	459 629,96	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
20200031	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			20/05/2002	102 140,00	V	EURIBOR	3,540	3,540	EUR	T	P	N	A-1
20200128 - 1803695	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			30/05/2020	133 800,00	F		5,620	5,620	EUR	A	P	N	A-1
20300403	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			16/01/2004	100 000,00	F		4,560	4,560	EUR	T	P	N	A-1
20700204	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			27/01/2008	200 000,00	F		4,330	4,330	EUR	M	P	N	A-1
20700368	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	08/01/2008		01/02/2020	90 000,00	F		4,460	4,460	EUR	T	P	N	A-1
30908911	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	06/02/2007		15/03/2020	200 000,00	F		3,980	3,980	EUR	S	P	N	A-1
36811 00020054551	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	09/10/2009		15/01/2010	30 000,00	F		4,220	4,220	EUR	T	P	N	A-1
36811 00020054552	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	16/02/2010		30/04/2010	250 000,00	F		3,990	3,990	EUR	T	P	N	A-1
3681100020054533	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			15/09/2005	34 000,00	F		4,140	4,140	EUR	T	P	N	A-1
3681100020054555	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	15/07/2010		15/07/2010	120 000,00	F		3,880	3,880	EUR	T	P	N	A-1
3681120054503435	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	25/08/2015		25/11/2015	250 000,00	F		3,700	3,700	EUR	T	P	N	A-1
3681120054503536	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	15/03/2010		15/03/2010	270 000,00	F		5,950	5,950	EUR	A	P	N	A-1
3681120054537	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			15/05/2012	250 000,00	F		4,410	4,410	EUR	A	P	N	A-1
48000604812	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/07/2003	47 000,00	F		5,600	5,600	EUR	S	P	N	A-1
48005207818	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/10/2006	70 000,00	F		3,960	3,960	EUR	T	P	N	A-1

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216_4-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
48006009820	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	31/12/2021		15/11/2022	1 582,55	F		3,630	3,630	EUR	A	P	N	A-1
48010200803	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	01/01/2020		15/01/2020	34 000,00	F		3,840	3,840	EUR	T	P	N	A-1
48011509818	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/04/2020	305 000,00	V		5,000	5,000	EUR	A	P	N	A-1
48011703807	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	01/01/2020		15/12/2020	45 000,00	F		4,600	4,600	EUR	A	P	N	A-1
48011800803	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/05/2004	42 123,00	F		4,600	4,600	EUR	S	P	N	A-1
48012009810	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/07/2005	18 000,00	F		4,640	4,640	EUR	M	P	N	A-1
48012009812	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/01/2005	110 000,00	F		4,640	4,640	EUR	M	P	N	A-1
48013200802	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2004	80 000,00	F		5,040	5,040	EUR	A	C	N	A-1
48014303809	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/11/2020	68 850,00	F		4,760	4,760	EUR	A	P	N	A-1
48014303810	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	07/07/2004		15/07/2020	25 000,00	F		5,050	5,050	EUR	A	P	N	A-1
48020206809	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			01/07/2004	87 000,00	F		4,720	4,720	EUR	T	P	N	A-1
48022209828	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/03/2005	150 000,00	F		4,300	4,300	EUR	T	P	N	A-1
48022209829	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/03/2005	33 400,00	F		4,300	4,300	EUR	T	P	N	A-1
48023701810	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/04/2005	60 000,00	F		4,670	4,670	EUR	T	P	N	A-1
48024716802	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	01/01/2020		15/10/2020	27 000,00	F		3,680	3,680	EUR	A	P	N	A-1
48026204808	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/08/2002	75 000,00	F		5,550	5,550	EUR	M	P	N	A-1
48028100803	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	31/12/2021		15/03/2022	1 296,52	F		5,400	5,400	EUR	T	P	N	A-1
5039187	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)			01/07/2015	450 000,00	R	LIVA	2,250	2,250	EUR	A	C	N	A-1
5047824	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	26/08/2014		01/11/2015	270 000,00	R	LIVA	1,000	1,000	EUR	A	C	N	A-1
5047828	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	26/08/2014		01/11/2015	425 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	A	C	N	A-1

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216_4-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
5047829	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	26/08/2014		01/11/2015	494 775,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	A	C	N	A-1
5062738	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	04/12/2014		01/01/2016	880 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	A	C	N	A-1
5143261	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	14/06/2016		01/09/2019	3 000 000,00	R	LIVA	1,500	1,500	EUR	A	P	N	A-1
5167055	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	29/11/2016		01/04/2018	1 500 000,00	F		1,640	1,640	EUR	T	P	N	A-1
80529593802	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	31/12/2021		15/02/2022	27 962,86	F		4,840	4,840	EUR	T	P	N	A-1
8513609	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			25/12/2008	85 000,00	F		4,810	4,810	EUR	T	P	N	A-1
8520467	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			25/05/2009	89 200,00	F		4,830	4,830	EUR	T	P	N	A-1
8664912	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			05/07/2010	190 500,00	F		3,580	3,580	EUR	A	P	N	A-1
8757973	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			05/01/2020	320 000,00	F		3,520	3,520	EUR	T	P	N	A-1
900003436741	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	01/01/2019		15/11/2007	189 420,00	R		3,530	3,530	EUR	A	P	N	A-1
9024320	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	20/02/2012		05/02/2013	330 000,00	F		5,010	5,010	EUR	T	C	N	A-1
9085074	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			05/01/2013	65 000,00	F		4,460	4,460	EUR	T	P	N	A-1
9654896	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			15/07/2016	300 000,00	F		2,610	2,610	EUR	T	P	N	A-1
9803206	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	30/09/2016		30/12/2016	3 507 793,76	F		3,040	3,040	EUR	T	P	N	A-1
A3309665	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			25/02/2020	100 000,00	R	EURIBOR	2,230	2,230	EUR	T	P	N	A-1
A3309A2T	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			24/03/2020	400 000,00	R		1,930	1,930	EUR	T	P	N	A-1
A33100A6	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	06/05/2010		18/11/2011	400 000,00	F		3,650	3,650	EUR	A	P	N	A-1
A33100GJ - 9802015	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			14/03/2020	150 000,00	V		2,500	2,500	EUR	T	P	N	A-1
A3311039 - CONSOL. 2	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	29/03/2012		01/08/2012	280 000,00	F	EURIBOR	4,390	4,390	EUR	T	P	N	A-1
A3315001 - ASST	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			15/12/2015	80 000,00	F		2,410	2,410	EUR	T	P	N	A-1

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216_4-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A331714C	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	20/12/2017		07/05/2018	250 000,00	F	LIVA	0,900	0,900	EUR	T	C	N	A-1
A332004J	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			25/12/2020	241 837,98	F		3,230	3,230	EUR	A	P	N	A-1
A8607110	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			01/01/2011	40 000,00	F		3,570	3,570	EUR	T	P	N	A-1
D0000096	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2007	400 000,00	F		4,010	4,010	EUR	A	P	N	A-1
D0002751	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/03/2020	1 300 000,00	F		3,840	3,840	EUR	A	P	N	A-1
D0002797	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/01/2020	476 700,00	F		4,490	4,490	EUR	T	P	N	A-1
D0002981	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	01/01/2019		15/11/2007	261 580,00	R		3,530	3,530	EUR	A	P	N	A-1
DELIB-2017-12-033	MONDION COMMUNE			01/06/2020	67 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
LT030235	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/07/2004	830 000,00	F		2,500	2,500	EUR	A	C	N	A-1
LT040136	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	15/08/2004		15/08/2004	304 000,00	C	T4M	2,434	2,434	EUR	A	P	N	A-1
LT040256	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/01/2006	500 000,00	F		2,271	2,271	EUR	A	C	N	A-1
LT080163	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2020	1 072 122,54	F		5,030	5,030	EUR	A	P	N	A-1
LT089225	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/09/2020	314 999,99	R		0,610	0,610	EUR	A	P	N	A-1
LT090547	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/06/2010	350 000,00	R	EURIBOR	1,190	1,190	EUR	T	C	N	A-1
LT110407	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	21/09/2011		15/12/2013	650 000,00	R	EURIBOR	2,350	2,350	EUR	A	P	N	A-1
MIN283461EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/04/2002	114 336,76	R	EURIBOR	4,350	4,350	EUR	T	P	N	B-1
MIN285181EUR	DEXIA (EMPRUNT)	04/11/2008		01/10/2009	260 000,00	R	LEP	3,470	3,470	EUR	T	C	N	A-1
MIN508435EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/05/2005	100 000,00	F		4,110	4,110	EUR	T	P	N	A-1
MIN511864EUR	DEXIA (EMPRUNT)	19/05/2008		01/02/2009	270 000,00	F		4,990	4,990	EUR	A	P	N	A-1
MIN513083EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/03/2009	100 000,00	F		4,760	4,760	EUR	A	P	N	A-1
MIN513831EUR	SFIL (EMPRUNT)	07/07/2008		01/04/2009	75 000,00	F		5,320	5,320	EUR	A	P	N	A-1
MIN519532EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/03/2008	120 000,00	F		4,450	4,450	EUR	A	P	N	A-1
MIN534499EUR	LA BANQUE POSTALE (EMPRUNT)	18/12/2017		01/01/2020	3 000 000,00	R		0,460	0,460	EUR	T	C	N	A-1
MON203646EUR	DEXIA (EMPRUNT)	29/10/2002		01/12/2020	54 000,00	F		5,250	5,250	EUR	A	P	N	A-1
MON244461EUR	DEXIA (EMPRUNT)			31/12/2020	1 000 000,00	F		3,920	3,920	EUR	A	P	N	A-1
MON503072EUR	LA BANQUE POSTALE (EMPRUNT)	29/11/2007		01/11/2013	15 000,00	F		3,380	3,380	EUR	T	P	N	A-1
MON505151EUR	DEXIA (EMPRUNT)	28/04/2005		01/10/2005	43 176,00	F		3,900	3,900	EUR	T	P	N	A-1

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le



ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216_4-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON506220EUR	DEXIA (EMPRUNT)	01/01/2015		01/01/2016	31 000,00	F		2,330	2,330	EUR	A	C	N	A-1
MON506221EUR	DEXIA (EMPRUNT)	01/01/2014		01/01/2016	500 000,00	F		2,960	2,960	EUR	A	P	N	A-1
MON507082EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/03/2008	187 000,00	F		4,770	4,770	EUR	A	C	N	A-1
MON507431EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/07/2007	153 233,21	F		4,530	4,530	EUR	T	P	N	A-1
MON509840EUR	DEXIA (EMPRUNT)	28/09/2009		01/01/2010	150 000,00	F		4,770	4,770	EUR	A	C	N	A-1
MON509847EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/01/2008	90 000,00	F		5,030	5,030	EUR	A	P	N	A-1
MON509976EUR	SFIL (EMPRUNT)	01/08/2016		01/11/2016	1 226 851,44	F		3,250	3,250	EUR	T	C	N	A-1
MON510015EUR	DEXIA (EMPRUNT)	31/07/2007		01/02/2008	125 000,00	F		5,020	5,020	EUR	A	P	N	A-1
MON510022EUR	SFIL (EMPRUNT)	23/05/2007		01/02/2008	375 000,00	F		4,680	4,680	EUR	A	P	N	A-1
MON512367EUR	SFIL (EMPRUNT)	02/02/1999		01/02/2000	103 665,33	F		5,080	5,080	EUR	A	P	N	A-1
MON512975EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/03/2003	58 000,00	F		5,610	5,610	EUR	A	P	N	A-1
MON512996EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/03/2007	140 000,00	F		4,460	4,460	EUR	A	P	N	A-1
MON513379EUR	SFIL (EMPRUNT)			11/08/2010	500 000,00	F		3,430	3,430	EUR	T	P	N	A-1
MON513380EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/02/2017	428 957,16	F		4,210	4,210	EUR	A	C	N	A-1
MON513625EUR	LA BANQUE POSTALE (EMPRUNT)			01/10/2013	150 000,00	F		3,610	3,610	EUR	T	P	N	A-1
MON514540EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/04/2003	102 000,00	F		5,070	5,070	EUR	A	P	N	A-1
MON514541EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/12/2004	55 000,00	F		4,920	4,920	EUR	A	P	N	A-1
MON514543EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/04/2005	100 000,00	F		4,430	4,430	EUR	T	P	N	A-1
MON517098EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/12/2004	200 000,00	F		4,760	4,760	EUR	A	P	N	A-1
MON519372EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/02/2003	89 000,00	F		5,250	5,250	EUR	A	P	N	A-1
MON519444EUR	DEXIA (EMPRUNT)	22/07/2008		01/03/2009	333 500,00	F		5,310	5,310	EUR	A	P	N	A-1
MON519533EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/02/2011	62 500,00	F		2,510	2,510	EUR	T	C	N	A-1
MON520574EUR	SFIL (EMPRUNT)	11/07/2003		01/02/2004	100 000,00	F		4,810	4,810	EUR	T	P	N	A-1
MON520617EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/11/2005	150 000,00	F		3,530	3,530	EUR	T	P	N	A-1
MON524769EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/12/2008	75 000,00	V		4,790	4,790	EUR	T	P	N	A-1
MON529343EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/04/2006	10 000,00	F		3,310	3,310	EUR	A	P	N	A-1
MON534492EUR	LA BANQUE POSTALE (EMPRUNT)	09/12/2014		01/02/2020	1 500 000,00	F		1,980	1,980	EUR	T	C	N	A-1
MON534493EUR	LA BANQUE POSTALE (EMPRUNT)	14/11/2016		01/03/2020	2 000 000,00	F		0,000	0,000	EUR	T	C	N	A-1
MON534498EUR	DEXIA (EMPRUNT)	21/06/2010		01/02/2020	37 500,00	F		2,770	2,770	EUR	T	P	N	A-1
MON534523EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/01/2020	36 300,00	F		4,720	4,720	EUR	T	P	N	A-1
MON534524EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/04/2020	263 800,00	F		3,700	3,700	EUR	A	P	N	A-1
MON535260EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/01/2020	70 000,00	F		3,790	3,790	EUR	M	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					3 812 696,82									
1681 Autres emprunts (total)					3 812 696,82									
090333701	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			31/05/2014	1 149 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
100169502	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			31/05/2015	574 186,10	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
110413004	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	11/05/2012		31/01/2013	180 800,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
110535602	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	05/11/2012		31/01/2016	394 433,70	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
120019303	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			31/05/2015	294 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
120019304	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	20/07/2012		31/05/2015	115 283,20	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
120861033	AGENCE DE L EAU ADOUR-GARONNE	19/02/2008		14/11/2009	27 802,60	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
120861033 - 86054000	AGENCE DE L EAU ADOUR-GARONNE	19/02/2008		11/03/2011	11 915,40	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
130534401	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	22/10/2014		31/01/2017	205 732,02	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
140118001	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	22/10/2014		30/04/2017	611 100,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
2005040002	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			31/07/2006	117 709,80	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
2005040032	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			28/02/2009	130 734,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216_4-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Période d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					79 818 069,02									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		45 076 675,00					4 294 947,50	1 092 309,40	0,00	277 065,41
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		45 076 675,00					4 294 947,50	1 092 309,40	0,00	277 065,41
00001479592U	N	0,00	A-1	147 469,08	6,41	F		4,240	22 098,98	6 339,53	0,00	3 128,92
00001503130	N	0,00	A-1	90 128,87	9,86	F		4,040	7 949,50	3 521,78	0,00	138,34
00020054542	N	0,00	A-1	219 367,23	14,90	F		4,700	10 332,81	10 129,91	0,00	818,72
00020054543	N	0,00	A-1	341 465,74	11,45	F		3,870	21 682,10	12 902,58	0,00	859,42
00020054545	N	0,00	A-1	9 490,43	3,99	F		3,330	2 257,33	316,03	0,00	30,11
00020054546	N	0,00	A-1	8 999,04	2,99	F		4,590	2 866,12	413,06	0,00	254,13
00020054554	N	0,00	A-1	18 983,31	3,33	F		2,050	5 707,21	345,47	0,00	41,58
00020054556	N	0,00	A-1	85 710,92	11,66	F		4,750	5 746,36	3 969,92	0,00	299,32
00020054557	N	0,00	A-1	176 687,76	12,09	F		3,650	11 372,61	6 294,62	0,00	921,86
00020054559	N	0,00	A-1	1 466 666,72	11,12	F		1,150	133 333,32	16 291,67	0,00	1 916,67
00020054563	N	0,00	A-1	11 423,17	3,99	F		3,550	2 708,14	405,52	0,00	141,80
00020131503	N	0,00	A-1	38 225,69	8,00	F		3,830	3 881,42	1 408,74	0,00	146,16
00020131504	N	0,00	A-1	161 842,63	7,00	F		3,550	19 182,19	5 491,93	0,00	281,36
00022613026	N	0,00	A-1	9 102,45	1,03	F		4,040	9 102,45	367,74	0,00	0,00
00038121738	N	0,00	A-1	208 444,46	4,44	F		4,520	52 111,11	9 421,69	0,00	3 827,56
000403006776	N	0,00	A-1	4 652,42	0,00	F		4,470	4 652,42	78,13	0,00	0,00
00047953037	N	0,00	A-1	33 119,07	23,20	F		3,990	2 519,74	1 284,06	0,00	58,27
00061132525	N	0,00	A-1	123 390,92	17,28	F		4,740	4 884,44	5 848,73	0,00	3 978,86
00061487163	N	0,00	A-1	38 717,68	6,99	F		4,610	4 812,01	1 784,89	0,00	1 107,16
00061607987	N	0,00	A-1	10 800,00	6,41	F		4,610	1 800,00	497,88	0,00	240,87
00061831867	N	0,00	A-1	289 126,07	16,86	F		4,790	11 556,18	13 643,62	0,00	1 661,95
00062374825	N	0,00	A-1	12 730,98	1,04	F		5,070	7 136,88	511,19	0,00	59,08
00062769095	N	0,00	A-1	32 832,85	6,99	F		5,210	4 006,84	1 710,59	0,00	688,34
00069162001	N	0,00	A-1	282 232,77	7,61	F		4,690	32 178,29	12 676,29	0,00	1 465,95
00069962426	N	0,00	A-1	34 386,29	2,00	F		4,080	13 337,21	1 200,63	0,00	107,35

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216_4-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
00069965016	N	0,00	A-1	6 348,05	2,00	F		4,080	2 462,27	221,65	0,00	19,82
00072722860	N	0,00	A-1	99 108,34	7,20	F		4,500	10 941,64	4 276,96	0,00	165,31
00072883834	N	0,00	A-1	21 302,05	3,79	F		4,080	6 818,70	869,12	0,00	123,11
00073514263	N	0,00	A-1	25 201,94	8,20	F		4,300	2 699,28	1 040,54	0,00	40,32
00073675175	N	0,00	A-1	65 382,11	13,79	F		4,530	3 802,94	2 961,81	0,00	581,15
00075747729	N	0,00	A-1	150 652,42	8,95	F		4,050	16 320,87	6 101,42	0,00	226,68
00075751964	N	0,00	A-1	17 322,89	7,99	F		3,980	1 881,35	689,45	0,00	25,61
00078325699	N	0,00	A-1	150 666,63	18,53	F		4,180	5 515,41	6 192,99	0,00	252,81
00080252956	N	0,00	A-1	24 813,00	4,79	F		2,920	5 938,07	724,54	0,00	114,82
00080962880	N	0,00	A-1	87 140,07	9,99	F		3,320	7 489,95	2 893,05	0,00	2 313,83
00084034454	N	0,00	A-1	9 714,71	4,78	F		4,320	1 883,85	389,43	0,00	70,48
00084252767	N	0,00	A-1	131 165,51	15,45	F		4,680	6 226,38	6 138,55	0,00	3 167,21
00086707024	N	0,00	A-1	72 171,42	14,99	F		4,350	3 499,21	3 101,81	0,00	373,41
00086957321	N	0,00	A-1	52 685,27	10,95	F		4,690	4 249,70	2 470,94	0,00	94,65
00087253937	N	0,00	A-1	14 805,89	10,28	F		4,280	1 177,08	614,96	0,00	121,53
00088851199	N	0,00	A-1	114 954,24	14,70	F		5,160	5 100,93	5 833,99	0,00	236,19
00089496415	N	0,00	A-1	108 899,28	21,28	F		5,170	2 991,18	5 630,09	0,00	0,00
00089666391	N	0,00	A-1	30 555,78	5,04	F		4,370	4 858,43	1 238,76	0,00	46,79
00090357693	N	0,00	A-1	134 190,81	10,70	F		2,660	10 932,74	3 461,02	0,00	136,61
00091652670	N	0,00	A-1	90 500,00	5,99	F		4,890	15 083,33	4 148,86	0,00	768,31
00092040779	N	0,00	A-1	100 000,00	5,99	R	EURIBOR	2,680	16 666,68	2 296,88	0,00	279,17
00092064618	N	0,00	A-1	47 055,35	5,99	F		3,890	7 103,54	1 727,66	0,00	259,02
00095345532	N	0,00	A-1	84 122,12	4,45	F		3,670	19 907,55	3 087,28	0,00	1 276,53
0019006K C700591	N	0,00	A-1	366 666,54	5,16	F		4,710	66 666,64	16 310,55	0,00	1 203,52
002694392B	N	0,00	A-1	163 935,32	18,28	F		4,480	6 115,75	7 446,31	0,00	5 037,88
0033187U	N	0,00	A-1	202 516,66	18,52	F		3,150	8 203,39	6 283,01	0,00	1 360,20
00409893	N	0,00	A-1	943 954,48	13,48	R	EURIBOR	4,660	67 425,32	43 401,33	0,00	0,00
00447503	N	0,00	A-1	4 947 372,38	8,99	F		3,090	549 708,04	148 131,88	0,00	33 569,33
08056035	N	0,00	A-1	45 754,70	13,25	F		3,810	2 648,47	1 718,27	0,00	406,02
08087250	N	0,00	A-1	42 877,71	9,00	F		3,200	3 810,14	1 326,66	0,00	309,07
08782486	N	0,00	A-1	210 286,45	4,75	F		0,730	44 270,84	1 413,90	0,00	292,88
090249601	N	0,00	A-1	503 025,00	7,91	F		0,000	88 250,00	0,00	0,00	0,00
10000011408	N	0,00	A-1	37 200,36	6,99	F		3,530	4 777,56	1 313,17	0,00	524,57
10000013566	N	0,00	A-1	20 757,28	6,87	F		3,720	2 757,56	734,00	0,00	83,70
10000013569	N	0,00	A-1	42 861,72	7,12	F		3,720	5 464,30	1 518,82	0,00	173,90
10000024232	N	0,00	A-1	10 046,05	6,99	F		3,380	1 296,07	339,56	0,00	61,61

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
10000024607	N	0,00	A-1	81 316,28	6,20	F		4,030	10 703,13	3 116,64	0,00	118,57
10000027592	N	0,00	A-1	1 007 680,00	16,99	R	EURIBOR	1,852	60 160,00	16 102,58	0,00	1 943,17
10000057361	N	0,00	A-1	115 737,51	4,99	F		3,200	21 712,71	3 703,60	0,00	1 629,76
10000058381	N	0,00	A-1	77 199,83	8,53	F		3,330	8 580,47	2 570,75	0,00	1 047,30
10000062048	N	0,00	A-1	29 456,63	8,12	F		3,040	3 305,19	870,55	0,00	298,13
10000094841	N	0,00	A-1	90 533,64	8,36	F		1,550	10 257,07	1 330,61	0,00	51,85
10000094975	N	0,00	A-1	58 408,28	8,04	F		1,550	6 617,49	858,45	0,00	33,45
10000125442	N	0,00	A-1	297 524,52	15,52	F		2,450	16 652,35	7 289,35	0,00	3 230,42
10000126142	N	0,00	A-1	19 206,54	9,00	F		1,960	1 951,03	358,99	0,00	14,09
10000128289	N	0,00	A-1	39 052,78	9,36	F		1,960	3 889,51	736,97	0,00	86,15
10000197460	N	0,00	A-1	130 781,79	15,12	F		1,050	8 093,41	1 341,41	0,00	161,03
10000198248	N	0,00	A-1	115 436,25	15,12	F		1,050	7 142,62	1 183,82	0,00	142,11
10000203299	N	0,00	A-1	133 333,40	10,20	F		0,960	13 333,32	1 232,00	0,00	48,00
10000204338	N	0,00	A-1	419 374,56	15,04	F		1,380	24 883,35	5 658,97	0,00	1 134,16
10000658769	N	0,00	A-1	823,42	3,53	F		4,590	268,42	18,44	0,00	5,70
10000692706	N	0,00	A-1	105 513,43	19,28	F		3,390	3 958,26	3 526,94	0,00	717,23
10000729096	N	0,00	A-1	312 148,67	17,12	F		1,610	15 571,45	4 931,90	0,00	596,86
10001064963	N	0,00	A-1	951 201,47	14,00	F		0,340	65 258,50	3 150,94	0,00	125,51
110304402	N	0,00	A-1	302 484,50	10,00	F		0,000	30 248,45	0,00	0,00	0,00
1131345	N	0,00	A-1	151 910,83	8,08	F		4,470	16 212,52	6 790,41	0,00	5 543,38
120137902	N	0,00	A-1	170 400,02	9,43	F		0,000	18 933,33	0,00	0,00	0,00
120439901	N	0,00	A-1	123 046,01	12,49	F		0,000	10 253,83	0,00	0,00	0,00
1234115447770	N	0,00	A-1	298 485,00	33,00	F		2,000	9 045,00	5 223,49	0,00	830,13
1237165	N	0,00	A-1	262 069,43	6,99	F		3,920	33 261,17	10 795,46	0,00	8 944,37
1273134	N	0,00	A-1	216 000,00	12,99	R	LIVA	1,750	16 000,00	3 675,00	0,00	281,94
130123501	N	0,00	A-1	76 751,79	10,08	F		0,000	7 675,18	0,00	0,00	0,00
1304334	N	0,00	A-1	114 000,00	19,16	R	LIVA	2,000	6 000,00	1 942,92	0,00	151,26
1353604	N	0,00	A-1	538 941,16	7,00	F		3,950	68 338,75	21 288,18	0,00	18 537,16
1353605	N	0,00	A-1	1 412 500,00	28,13	F		1,750	50 000,00	23 478,28	0,00	5 894,71
1354659	N	0,00	A-1	881 250,00	35,16	F		1,750	25 000,00	15 257,82	0,00	1 207,07
1360552	N	0,00	A-1	101 200,00	5,08	F		2,350	18 400,00	3 003,81	0,00	479,38
140422801	N	0,00	A-1	116 603,98	11,66	F		0,000	10 600,36	0,00	0,00	0,00
1804507	N	0,00	A-1	23 391,20	2,15	V	EURIBOR	0,110	11 695,60	0,00	0,00	0,00
1804774	N	0,00	A-1	42 961,53	2,26	F		5,130	18 486,85	1 852,07	0,00	275,53
1804777	N	0,00	A-1	16 010,60	2,32	F		4,850	6 901,71	652,25	0,00	73,63
1805162	N	0,00	A-1	40 625,96	3,11	F		4,670	12 918,41	1 673,19	0,00	161,75

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1805967	N	0,00	A-1	20 002,48	9,16	F		3,990	1 747,81	788,03	0,00	58,51
1806007	N	0,00	A-1	124 597,11	9,99	V		3,940	10 378,44	4 757,04	0,00	1 112,54
1806562	N	0,00	A-1	46 641,93	6,63	F		4,380	6 344,87	1 939,65	0,00	191,21
2004040032	N	0,00	A-1	69 466,62	1,08	F		0,000	69 466,62	0,00	0,00	0,00
20054539	N	0,00	A-1	233 362,98	4,78	F		2,800	46 592,20	6 047,80	0,00	1 089,50
20054549	N	0,00	A-1	76 549,07	14,67	F		3,340	4 377,89	2 556,74	0,00	770,03
20054562	N	0,00	A-1	40 738,43	5,01	F		4,330	7 458,95	1 617,09	0,00	100,07
20055002	N	0,00	A-1	87 806,05	7,00	F		3,700	11 201,19	3 094,61	0,00	669,22
2006040012	N	0,00	A-1	91 925,96	3,08	F		0,000	30 642,00	0,00	0,00	0,00
20200031	N	0,00	A-1	1 461,46	0,37	V	EURIBOR	0,000	1 461,46	0,00	0,00	0,00
20200128 - 1803695	N	0,00	A-1	10 706,24	1,41	F		5,620	10 706,24	601,79	0,00	0,00
20300403	N	0,00	A-1	40 104,79	7,03	F		4,560	4 980,14	1 744,42	0,00	329,23
20700204	N	0,00	A-1	17 732,74	1,06	F		4,330	17 732,74	419,30	0,00	0,00
20700368	N	0,00	A-1	9 989,73	1,08	F		4,460	7 947,38	313,86	0,00	14,93
30908911	N	0,00	A-1	8 771,93	0,20	F		3,980	8 771,93	174,56	0,00	0,00
36811 00020054551	N	0,00	A-1	16 233,50	8,99	F		4,220	1 567,99	660,45	0,00	77,36
36811 00020054552	N	0,00	A-1	127 424,54	8,32	F		3,990	13 316,33	4 886,63	0,00	758,82
3681100020054533	N	0,00	A-1	8 133,31	3,44	F		4,140	2 205,35	302,77	0,00	10,23
3681100020054555	N	0,00	A-1	65 474,08	8,53	F		3,880	6 202,90	2 450,86	0,00	0,00
3681120054503435	N	0,00	A-1	190 569,71	12,89	F		3,700	10 843,66	6 901,78	0,00	646,52
3681120054503536	N	0,00	A-1	145 873,28	8,19	F		5,950	14 764,91	8 679,46	0,00	6 175,75
3681120054537	N	0,00	A-1	180 507,63	14,99	F		4,410	8 743,54	7 960,39	0,00	4 734,25
48000604812	N	0,00	A-1	3 777,43	1,02	F		5,600	3 777,43	159,39	0,00	0,00
48005207818	N	0,00	A-1	16 625,00	4,78	F		3,960	3 500,00	606,38	0,00	108,28
48006009820	N	0,00	A-1	1 582,55	1,00	F		3,630	1 582,55	57,45	0,00	0,00
48010200803	N	0,00	A-1	8 495,11	3,04	F		3,840	2 147,74	295,52	0,00	50,78
48011509818	N	0,00	A-1	86 580,26	5,28	V		5,000	18 966,66	867,39	0,00	480,05
48011703807	N	0,00	A-1	20 141,07	8,95	F		4,600	2 139,58	926,49	0,00	34,50
48011800803	N	0,00	A-1	6 131,75	2,36	F		4,600	2 995,98	248,00	0,00	18,03
48012009810	N	0,00	A-1	4 460,08	3,52	F		4,640	1 201,26	181,62	0,00	6,30
48012009812	N	0,00	A-1	23 626,60	2,99	F		4,640	7 513,17	937,83	0,00	31,16
48013200802	N	0,00	A-1	11 970,24	2,94	F		5,040	5 837,89	603,30	0,00	12,88
48014303809	N	0,00	A-1	10 099,18	2,87	F		4,760	4 932,16	480,72	0,00	30,74
48014303810	N	0,00	A-1	5 481,25	3,53	F		5,050	1 737,82	276,80	0,00	86,64
48020206809	N	0,00	A-1	15 819,27	2,48	F		4,720	6 105,66	639,66	0,00	113,35
48022209828	N	0,00	A-1	66 183,95	8,19	F		4,300	7 088,62	2 732,62	0,00	105,88

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
48022209829	N	0,00	A-1	14 736,52	8,19	F		4,300	1 578,44	608,44	0,00	23,58
48023701810	N	0,00	A-1	13 893,37	3,27	F		4,670	4 053,71	578,53	0,00	95,73
48024716802	N	0,00	A-1	7 061,90	4,79	F		3,680	1 670,94	259,88	0,00	41,33
48026204808	N	0,00	A-1	3 562,36	0,61	F		5,550	3 562,36	66,25	0,00	0,00
48028100803	N	0,00	A-1	1 296,52	0,00	F		5,400	1 296,52	16,67	0,00	0,00
5039187	N	0,00	A-1	324 000,00	17,99	R	LIVA	1,750	18 000,00	4 860,00	0,00	3 423,38
5047824	N	0,00	A-1	194 400,00	17,99	R	LIVA	1,750	10 800,00	3 402,00	0,00	526,58
5047828	N	0,00	A-1	276 250,00	12,99	R	LIVA	1,750	21 250,00	4 834,38	0,00	731,35
5047829	N	0,00	A-1	321 603,75	12,99	R	LIVA	1,750	24 738,75	5 628,07	0,00	851,43
5062738	N	0,00	A-1	668 800,00	18,99	R	LIVA	1,750	35 200,00	10 032,00	0,00	11 057,20
5143261	N	0,00	A-1	2 700 000,00	27,66	R	LIVA	1,500	100 000,00	33 750,00	0,00	12 891,67
5167055	N	0,00	A-1	1 311 982,12	20,99	F		1,640	52 105,55	21 068,01	0,00	5 076,99
80529593802	N	0,00	A-1	27 962,86	1,00	F		4,840	15 689,88	1 071,48	0,00	74,25
8513609	N	0,00	A-1	15 143,61	1,97	F		4,810	7 390,77	596,43	0,00	5,18
8520467	N	0,00	A-1	42 484,56	7,39	F		4,830	5 018,59	1 962,01	0,00	175,93
8664912	N	0,00	A-1	60 983,68	4,50	F		3,580	14 451,20	2 183,22	0,00	809,79
8757973	N	0,00	A-1	218 446,05	14,01	F		3,520	11 765,18	7 535,14	0,00	1 717,75
900003436741	N	0,00	A-1	17 220,00	2,86	R		3,530	17 220,00	1 005,98	0,00	0,00
9024320	N	0,00	A-1	211 200,00	15,99	F		5,010	13 200,00	10 333,13	0,00	1 515,53
9085074	N	0,00	A-1	31 257,48	6,01	F		4,460	4 649,46	1 317,03	0,00	280,20
9654896	N	0,00	A-1	249 635,08	19,53	F		2,610	9 956,97	6 418,54	0,00	1 303,25
9803206	N	0,00	A-1	2 781 685,44	14,99	F		3,040	151 880,97	82 842,71	0,00	0,00
A3309665	N	0,00	A-1	57 889,49	12,15	R	EURIBOR	0,840	3 971,06	437,02	0,00	44,40
A3309A2T	N	0,00	A-1	247 405,14	14,22	R		1,930	15 544,16	1 066,16	0,00	18,63
A33100A6	N	0,00	A-1	128 472,97	3,99	F		3,650	30 412,29	4 689,26	0,00	417,58
A33100GJ - 9802015	N	0,00	A-1	96 174,91	14,20	V		2,500	5 788,27	2 124,45	0,00	90,79
A3311039 - CONSOL. 2	N	0,00	A-1	207 264,25	15,58	F	EURIBOR	4,390	9 560,90	8 942,94	0,00	1 422,42
A3315001 - ASST	N	0,00	A-1	64 932,78	18,95	F		2,410	2 729,22	1 540,34	0,00	62,46
A331714C	N	0,00	A-1	187 499,99	11,18	F	LIVA	0,900	16 666,68	1 399,48	0,00	226,35
A332004J	N	0,00	A-1	79 219,60	5,98	F		3,230	14 163,00	2 439,94	0,00	27,53
A8607110	N	0,00	A-1	4 022,49	0,99	F		3,570	4 022,49	90,31	0,00	0,00
D0000096	N	0,00	A-1	90 780,00	2,94	F		4,000	28 920,00	2 895,00	0,00	0,00
D0002751	N	0,00	A-1	285 000,00	3,20	F		3,840	91 000,00	11 096,00	0,00	5 979,51
D0002797	N	0,00	A-1	93 073,88	2,04	F		4,490	40 198,82	3 579,82	0,00	500,10
D0002981	N	0,00	A-1	23 780,00	2,86	R		3,530	23 780,00	1 389,21	0,00	0,00
DELIB-2017-12-033	N	0,00	A-1	33 500,00	5,41	F		0,000	6 700,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
LT030235	N	0,00	A-1	343 440,00	12,52	F		2,500	28 620,00	0,00	0,00	0,00
LT040136	N	0,00	A-1	45 400,00	222,61	C	T4M	2,434	22 190,00	0,00	0,00	0,00
LT040256	N	0,00	A-1	100 000,00	4,03	F		0,000	25 000,00	0,00	0,00	0,00
LT080163	N	0,00	A-1	623 576,44	14,95	F		5,030	48 002,86	31 801,53	0,00	1 223,06
LT089225	N	0,00	A-1	198 333,29	17,70	R		0,610	11 666,67	2 594,03	0,00	712,09
LT090547	N	0,00	A-1	214 714,00	18,44	R	EURIBOR	0,139	11 764,00	289,87	0,00	11,66
LT110407	N	0,00	A-1	427 079,55	11,95	R	EURIBOR	2,350	30 756,83	9 268,76	0,00	355,02
MIN283461EUR	N	0,00	B-1	2 333,27	1,23	R	EURIBOR	4,350	2 333,27	25,94	0,00	0,00
MIN285181EUR	N	0,00	A-1	47 666,83	1,99	R	LEP	2,250	17 333,32	932,01	0,00	171,08
MIN508435EUR	N	0,00	A-1	22 277,08	3,32	F		4,110	6 542,06	815,62	0,00	105,99
MIN511864EUR	N	0,00	A-1	190 909,03	17,08	F		4,990	7 394,45	9 526,36	0,00	8 368,83
MIN513083EUR	N	0,00	A-1	17 017,26	2,15	F		4,760	8 310,85	810,02	0,00	344,23
MIN513831EUR	N	0,00	A-1	13 149,91	1,99	F		5,320	6 404,56	699,58	0,00	268,10
MIN519532EUR	N	0,00	A-1	79 651,63	16,15	F		4,450	3 520,06	3 544,50	0,00	2 813,80
MIN534499EUR	N	0,00	A-1	2 512 500,00	16,00	R		0,470	150 000,00	11 609,98	0,00	2 745,10
MON203646EUR	N	0,00	A-1	19 778,74	6,92	F		5,250	2 889,59	1 038,39	0,00	71,43
MON244461EUR	N	0,00	A-1	86 064,94	2,00	F		3,920	86 064,94	3 420,60	0,00	0,00
MON503072EUR	N	0,00	A-1	7 690,09	6,83	F		3,380	1 032,02	246,93	0,00	36,88
MON505151EUR	N	0,00	A-1	10 832,60	3,74	F		3,900	2 736,30	382,78	0,00	78,06
MON506220EUR	N	0,00	A-1	18 599,99	8,99	F		2,330	2 066,67	419,40	0,00	384,16
MON506221EUR	N	0,00	A-1	405 677,73	17,99	F		2,960	17 388,58	12 008,06	0,00	11 461,43
MON507082EUR	N	0,00	A-1	53 999,91	5,99	F		4,770	8 999,99	2 575,80	0,00	1 782,79
MON507431EUR	N	0,00	A-1	46 817,12	2,99	F		3,000	10 223,42	1 948,78	0,00	409,82
MON509840EUR	N	0,00	A-1	57 761,53	7,99	F		4,770	7 220,19	2 755,22	0,00	2 404,12
MON509847EUR	N	0,00	A-1	61 368,87	15,99	F		5,030	2 587,75	3 086,85	0,00	2 948,48
MON509976EUR	N	0,00	A-1	824 290,89	10,83	F		3,250	76 678,20	25 854,94	0,00	3 982,07
MON510015EUR	N	0,00	A-1	11 209,70	0,99	F		5,020	11 209,70	562,76	0,00	0,00
MON510022EUR	N	0,00	A-1	255 927,58	16,07	F		4,520	11 102,19	11 977,41	0,00	10 471,18
MON512367EUR	N	0,00	A-1	43 841,61	8,07	F		5,080	4 578,05	2 227,15	0,00	1 822,83
MON512975EUR	N	0,00	A-1	4 539,58	1,15	F		5,610	4 539,58	254,87	0,00	0,00
MON512996EUR	N	0,00	A-1	46 147,23	4,99	F		4,460	8 442,07	2 058,17	0,00	1 396,70
MON513379EUR	N	0,00	A-1	260 967,63	8,60	F		3,430	26 032,02	8 618,74	0,00	649,14
MON513380EUR	N	0,00	A-1	231 384,26	8,08	F		4,210	45 634,36	11 113,29	0,00	8 886,77
MON513625EUR	N	0,00	A-1	77 542,57	6,74	F		3,610	10 334,65	2 660,26	0,00	599,76
MON514540EUR	N	0,00	A-1	7 568,26	1,23	F		5,070	7 568,26	383,72	0,00	0,00
MON514541EUR	N	0,00	A-1	31 075,68	12,90	F		4,910	1 961,39	1 528,92	0,00	115,39

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
MON514543EUR	N	0,00	A-1	45 646,90	8,24	F		4,430	4 690,77	1 944,95	0,00	448,55
MON517098EUR	N	0,00	A-1	29 336,36	1,98	F		4,760	14 327,15	1 396,41	0,00	57,54
MON519372EUR	N	0,00	A-1	31 383,53	6,07	F		5,250	4 584,98	1 647,64	0,00	1 285,77
MON519444EUR	N	0,00	A-1	151 296,57	7,15	F		5,310	18 407,70	8 033,85	0,00	5 860,73
MON519533EUR	N	0,00	A-1	32 007,72	9,08	F		2,510	3 210,99	773,33	0,00	118,46
MON520574EUR	N	0,00	A-1	14 812,10	2,07	F		4,810	7 229,23	583,37	0,00	59,78
MON520617EUR	N	0,00	A-1	67 921,14	8,82	F		3,530	6 747,74	2 308,94	0,00	353,91
MON524769EUR	N	0,00	A-1	33 567,44	6,91	V		4,790	4 318,44	1 531,08	0,00	0,00
MON529343EUR	N	0,00	A-1	2 536,79	4,24	F		3,560	601,32	90,31	0,00	51,48
MON534492EUR	N	0,00	A-1	825 000,00	8,08	F		1,980	100 000,00	15 592,50	0,00	2 352,63
MON534493EUR	N	0,00	A-1	1 333 333,40	10,16	F		0,000	133 333,32	10 138,33	0,00	763,67
MON534498EUR	N	0,00	A-1	18 967,16	8,08	F		2,770	1 943,11	505,33	0,00	77,28
MON534523EUR	N	0,00	A-1	4 700,69	1,00	F		4,720	2 638,79	175,62	0,00	24,06
MON534524EUR	N	0,00	A-1	154 383,42	14,25	F		3,700	8 615,15	5 712,19	0,00	4 030,09
MON535260EUR	N	0,00	A-1	37 608,78	7,00	F		3,790	4 782,46	1 342,87	0,00	100,22
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		1 960 611,17					236 184,61	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		1 960 611,17					236 184,61	0,00	0,00	0,00
090333701	N	0,00	A-1	451 940,00	10,99	F		0,000	76 600,00	0,00	0,00	0,00
100169502	N	0,00	A-1	359 437,21	10,99	F		0,000	32 676,11	0,00	0,00	0,00
110413004	N	0,00	A-1	92 874,14	9,08	F		0,000	10 319,35	0,00	0,00	0,00
110535602	N	0,00	A-1	239 086,16	9,08	F		0,000	23 908,62	0,00	0,00	0,00
120019303	N	0,00	A-1	186 374,22	11,41	F		0,000	16 943,11	0,00	0,00	0,00
120019304	N	0,00	A-1	61 484,35	7,99	F		0,000	7 685,55	0,00	0,00	0,00
120861033	N	0,00	A-1	3 707,10	1,99	F		0,000	1 853,50	0,00	0,00	0,00
120861033 - 86054000	N	0,00	A-1	3 177,44	3,99	F		0,000	794,36	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
130534401	N	0,00	A-1	141 322,14	10,99	F		0,000	12 847,47	0,00	0,00	0,00
140118001	N	0,00	A-1	395 929,89	11,99	F		0,000	35 993,62	0,00	0,00	0,00
2005040002	N	0,00	A-1	7 847,32	1,57	F		0,000	7 847,32	0,00	0,00	0,00
2005040032	N	0,00	A-1	17 431,20	1,99	F		0,000	8 715,60	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		47 037 286,17					4 531 132,11	1 092 309,40	0,00	277 065,41

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MIN283461EUR	DEXIA (EMPRUNT)	114 336,76	2 333,27	1	21,00				0,00		4,350	25,94	0,00	0,00
TOTAL (B)		114 336,76	2 333,27						0,00			25,94	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		114 336,76	2 333,27						0,00			25,94	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	231	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,92	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	47 034 952,90	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 333,27	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A1.6****A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE TERRAIN	30	
L	Agencement, aménagement de bâtiments	15	
L	agencements, aménagements de batiments	15	
L	agencements, aménagements de batiments	30	
L	AUTRE	5	
L	AUTRE	15	
L	AUTRE	30	
L	AUTRE	40	
L	AUTRE	60	
L	Autres	5	
L	Autres	10	
L	Autres	30	
L	Autres	40	
L	Autres	60	
L	Autres constructions	10	
L	Autres constructions	12	
L	Autres constructions	20	
L	Autres constructions	40	
L	Autres constructions	50	
L	Autres constructions	60	
L	BATIMENTS	30	
L	BATIMENTS	40	
L	Bâtiments	10	
L	Bâtiments	15	
L	Bâtiments	20	
L	Bâtiments	40	
L	Bâtiments	50	
L	CANALISATIONS	40	
L	Frais d'étude	5	
L	Frais d'étude	20	
L	Frais d'étude	40	
L	Logiciels	2	
L	Logiciels	5	
L	Matériel industriel (autre)	5	
L	Matériel industriel (autre)	10	
L	Matériel industriel (autre)	30	
L	Matériel industriel (coupe tube , fusée)	7	
L	matériel Industriel (tondeuse, Débroussailleuse)	5	
L	Matériel spécifique d'exploitation-Service d'asst	5	
L	Matériel spécifique d'exploitation-Service d'asst	40	
L	Matériels d'exploitation	10	
L	Matériels d'exploitation	15	
L	matériels de bureau informatique	4	
L	matériels de bureau informatique	10	
L	matériels de bureau téléphonie	5	



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériels électroniques	5	
L	Matériels informatiques	2	
L	MATERIELS SPECIFIQUES	10	
L	MATERIELS SPECIFIQUES	40	
L	Mobilier	10	
L	Mobilier de bureau	10	
L	RESEAU	15	
L	RESEAU	50	
L	RESEAU	50	
L	RESEAUX	30	
L	RESEAUX	50	
L	Terrains et gisements	30	
L	véhicules	5	
L	véhicules	8	
L	véhicules	8	

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		252 140,00	252 140,00	80 000,00	172 140,00
Provision pour créances de plus de 48 mois	0,00	20/06/2017	252 140,00	252 140,00	80 000,00	172 140,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		252 140,00	252 140,00	80 000,00	172 140,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS****A3.2****A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Dépréciations des comptes de clients	Provision pour créances de plus de 48 mois	252 140,00	3	252 140,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		7 519 000,00	I 7 519 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 500 000,00	4 500 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 230 000,00	4 230 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	270 000,00	270 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 019 000,00	3 019 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 006 000,00	3 006 000,00
020	Dépenses imprévues	13 000,00	13 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 519 000,00	0,00	0,00	7 519 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 321 157,66	III 9 321 157,66
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		9 321 157,66	9 321 157,66
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	106 000,00	106 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	16 500,00	16 500,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	72,00	72,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 700,00	1 700,00
28131	Bâtiments	503 250,00	503 250,00
281311	Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00
281315	Bâtiments administratifs	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	17 100,00	17 100,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	500,00	500,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 412 000,00	1 412 000,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	40 510,00	40 510,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	186 000,00	186 000,00
281562	Service d'assainissement	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	65 900,00	65 900,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	38 700,00	38 700,00
281721	Terrains nus (mise à disposition)	0,00	0,00
281728	Autres terrains (mise à disposition)	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	1 426 000,00	1 426 000,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	0,00	0,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	3 815 450,66	3 815 450,66
281751	Installat° complexes spécialisées (mad)	0,00	0,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	0,00	0,00
281755	Outillage industriel (mise à disposit°)	0,00	0,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	0,00	0,00
281757	Aménagement matériel industriel (mad)	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	29 000,00	29 000,00
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	129 475,00	129 475,00
28183	Matériel de bureau et informatique	18 000,00	18 000,00
28184	Mobilier	15 000,00	15 000,00
28188	Autres	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 500 000,00	1 500 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)		
Total ressources propres disponibles	9 321 157,66	0,00	0,00	0,00	9 321 157,66

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 7 519 000,00
Ressources propres disponibles	IV 9 321 157,66
Solde	V = IV – II (6) 1 802 157,66

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	5 623 441,51
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	5 623 441,51
Recettes réelles de fonctionnement	II	23 934 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	23,50

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
990-Step de nieuil	2 587 363,00	0,00	2 587 363,00	2 587 363,00	0,00	0,00
990-Trx Invt 2020	10 504 182,47	0,00	10 504 182,47	6 963 282,47	3 540 900,00	0,00
990-Trx Invt 2021	12 850 000,00	0,00	12 850 000,00	1 736 155,09	5 000 000,00	6 113 844,91
990-Trx Invt 2022	9 470 000,00	0,00	9 470 000,00	0,00	2 409 100,00	7 060 900,00
990-Tt sables Chatel	950 000,00	0,00	950 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		65,00	0,00	65,00	47,00	2,00	49,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	12,00	0,00	12,00	9,00	0,00	9,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
AGENT DE MAITRISE	C	19,00	0,00	19,00	11,00	0,00	11,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	14,00	0,00	14,00	10,00	0,00	10,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	5,00	0,00	5,00	2,00	2,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		67,00	0,00	67,00	48,00	2,00	50,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2022

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 18/02/2022
Reçu en préfecture le 18/02/2022
Affiché le 
ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216__4-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	TECH		0.00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 101

Nombre de membres présents : 39

Nombre de suffrages exprimés : 63

VOTES :

Pour : 55

Contre : 2

Abstentions : 6

Date de convocation : 09/02/2022

Présenté par (1) Le Président,
A Fontaine le comte le 16/02/2022
(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Fontaine le comte, le 16/02/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Alain Guillon	
Alain Picard	
Bernard Ayrault	
Bernard Heneau	
Bernard Rousseau	
Christian Chaplain	
Claude Daviaud	
Dominique Dabadie	
François Audoux	
Gilbert Jaladeau	
Henri Colin	
Jacques Sabourin	
Jacques Vivier	
Jean Bujault	
Jean-Charles Varescon	
Jean-Claude Biarnais	
Jean-Pierre Bernard	
Jean-Pierre Jager	
Joël Métivier	
Laurent Lucaud	
Laurent Pain	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Louis-Marie Grollier	
Michel Bugnet	
Michel Fresneau	
Michel Godet	
Michel Mallet	
Michel Servain	
Nicolas Réveillault	
Odile Landreau	
Olivier Pin	
Pascal Brault	
Patrick Charrier	
Philippe Moigner	
Philippe Patey	
Roland Latu	
Rémy Coopman	
Thierry Triphose	
Xavier Robin	
Yannick Quintard	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/02/2022, et de la publication le 18/02/2022

A Fontaine le comte, le 16/02/2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres le comité syndical réuni(e) en session Ordinaire.

**EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST
 BP 2022**

IV - ANNEXES

IV

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
 ADHERE LA COMMUNE
 - ETAT DES CONCOURS AUX ASSOCIATIONS**

C3

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	N° SIRET	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
SPANC	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	01/01/2010	11/12/2009		ANC	X

Service Assainissement Non Collectif

Dépenses

Recettes

011	Charges à caractère général	529 080,00	70	Controles nelles installations+ existant	612 480,00
012	Charges de personnel	350 000,00	70	Diagnostic vente	168 300,00
65	Reversement subvention AELB	280 500,00	74	Subvention réhabilitation	280 500,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	74	Subvention DPT+AELB	107 000,00
68	Dotations aux amortissements	6 700,00			
Total		1 168 280,00		Total	1 168 280,00

BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

DONNEES SYNTHETIQUES
RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE
(EXPRIMEES EN EUROS HT)

I - DEPENSES D'EXPLOITATION / DEPENSES REELLES

Dépenses réelles :

Dépenses totales - Dotation amortissements

27 760 000 – 7 821 157,66

=

19 938 842,34€

Dépenses d'exploitation :

Dépenses réelles – Intérêts - Transferts (versement COS) Article 6287

19 938 842,34 – 1 398 490 – (157 000 *38/100=59 660)

=

18 480 692,34€

R1 = $\frac{18\,480\,692,34}{19\,938\,842,34} = 92,7\%$

.../...

II - PRODUITS DE L'EXPLOITATION / RECETTES REELLES

Recettes réelles (Recettes Totales - 042 opération d'ordre

27 760 000 – 3 826 000

23 934 000€

Produits de l'exploitation : Art 70 (**23 095 200€**)

23 095 200€

$$R2 = \frac{23\,095\,200}{23\,934\,000} = 96,5\%$$

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 5 495 157,66€

Recettes réelles : 23 934 000,00€

Dépenses réelles : - 19 938 842,34€

Autofinancement : + 1 500 000,00€

III - TRANSFERTS RECUS/ RECETTES REELLES

Transferts reçus : sans objet pas de transfert reçus

R3 = 0

IV - EMPRUNTS / DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT

Dépenses d'équipement brut (20-21-23)

13 611 000 €

Emprunts : 12 628 842,34€

$$R4 = \frac{13\,611\,000,00}{12\,628\,842,34} = 107,8\%$$

V - ENCOURS DE LA DETTE

Périmètre 2021 au 01/01/2021 (Réajusté)	49 743 778,66€
Intégration de St Martin La pallue 01/01/2022	+ 1 935 480,57€
Capital remboursé en 2021	- 4 641 973,06€
Périmètre 01/01/2021	<u>47 037 286,17€</u>

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST**Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)**

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change		Total versement	Capital restant
2022	47 037 286,17	4 531 132,11	1 092 309,40	0,00	(+)	0,00	5 623 441,51	42 506 154,06
2023	42 506 154,06	4 286 928,74	984 899,49	0,00	(+)	0,00	5 271 828,23	38 219 225,32
2024	38 219 225,32	4 152 432,64	877 060,32	0,00	(+)	0,00	5 029 492,96	34 066 851,70
Sous-total		12 970 493,49	2 954 269,21	0,00			15 924 762,70	
Total		12 970 493,49	2 954 269,21	0,00			15 924 762,70	

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 16 février 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le seize février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au Complexe des Châtaigniers à Fontaine-le-Comte (Vienne), 12, rue du Stade, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman. En application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum est réduit à un tiers des membres (soit 34 membres) et chaque membre du Comité syndical peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 09 février 2022

Nombre de membres composant le Comité syndical : 101

Nombre de membres présents : 38

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 24

Nombre de votants : 62

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Alain Guillon

Délibération n°5

Objet : Mise à jour des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

Etaient présents (38) : François Audoux, Bernard Ayrault, Jean-Pierre Bernard, Pascal Brault, Michel Bugnet, Jean Bujault, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Henri Colin, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Fresneau, Michel Godet, Louis-Marie Grollier, Alain Guillon, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Odile Landreau, Roland Latu, Laurent Lucaud, Michel Mallet, Joël Métivier, Philippe Moigner, Laurent Pain, Philippe Patey, Alain Picard, Olivier Pin, Yannick Quintard, Nicolas Réveillault, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Jacques Sabourin, Michel Servain, Thierry Triphose, Jean-Charles Varescon, Jacques Vivier

Absents ayant donné pouvoir (24) :

Evelyne Azihari a donné pouvoir à Odile Landreau

Nathalie Bassereau a donné pouvoir à Pascal Brault

Fabien Bonnet a donné pouvoir à Nicolas Réveillault

Jacques Bouloux a donné pouvoir à Alain Guillon

Antoine Braguier a donné pouvoir à Jacques Sabourin

Jean-Michel Choisy a donné pouvoir à Rémy Coopman

Joël Cogné a donné pouvoir à Thierry Triphose

Joël Doret a donné pouvoir à Bernard Heneau

Bernard Duchateau a donné pouvoir à Christian Chaplain

Pascale Guittet a donné pouvoir à Patrick Charrier

Bernard Jamain a donné pouvoir à Michel Servain

Pierre Ledoux a donné pouvoir à Bernard Heneau

Frédéric Léonet a donné pouvoir à Laurent Lucaud

Claude Marchaisseau a donné pouvoir à Jacques Sabourin
 Françoise Micault a donné pouvoir à Christian Chaplain
 Jean-Paul Moine a donné pouvoir à Dominique Dabadie
 Dominique Pierre a donné pouvoir à Yannick Quintard
 Frédy Poirier a donné pouvoir à Laurent Lucaud
 Laurence Rabussier a donné pouvoir à Michel Fresneau
 Edouard Renaud a donné pouvoir à Jean-Pierre Jager
 Séverine Saint-Pé a donné pouvoir à Bernard Ayrault
 Claude Sergent a donné pouvoir à Jean-Pierre Jager
 Stéphanie Steinmetz a donné pouvoir à Nicolas Réveillault
 Patrick Touloumet a donné pouvoir à Laurent Pain

Absents excusés (39) :

Pierre Baraudon, Jean-Marie Barré, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Jean-Philippe Berjonneau, Alain Besnault, Laurent Blin, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Philippe Boyard, Dominique Cadu, Didier Carjat, Vincent Chenu, Fabrice Dinais, Michel Droin, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Kévin Gomez, Frédéric Jarry, Bruno Lefebvre, Gérard Lefevre, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Gilles Multeau, François Péan, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Henri Renaudeau, Franck Roy, Emmanuel Soulas, Jean-Guy Valette, Eric Viaud, Monique Vivion
 Jean-Claude Biarnais a quitté la séance.



En application de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales, la procédure des Autorisations de Programme - Crédits de Paiement (AP - CP) a pour objet de limiter les inscriptions faites au budget aux seuls crédits qui concernent l'exercice.

L'Autorisation de Programme représente le montant maximum des crédits ouverts pouvant être engagés au titre des dépenses considérées.

Pour l'exécution de ces dépenses, la consommation des crédits se réfère aux Crédits de Paiement ouverts pour l'exercice.

L'équilibre des budgets 2022 s'apprécie par rapport aux seuls Crédits de Paiement.

1) Création de nouvelles Autorisations de Programme 2022

A l'occasion du vote des budgets primitifs 2022, il vous est proposé de voter la création des nouvelles AP suivantes :

- **Sur le budget Eau potable :**

Travaux des comités locaux - Programme 2022			
Montant AP	16 350 000 € (sur 3 ans)		
	2022	2023	2024
CP inscrits	3 240 700,00 €	5 563 780,00 €	7 545 520,00 €
Restes à réaliser			
Mandaté			
Nouvel échéancier	3 240 700,00 €	5 563 780,00 €	7 545 520,00 €

- Sur le budget Assainissement :

Travaux des comités locaux - Programme 2022			
Montant AP	9 470 000 € (sur 3 ans)		
	2022	2023	2024
CP inscrits	2 409 100,00 €	6 400 000,00 €	660 900,00 €
Restes à réaliser			
Mandaté			
Nouvel échéancier	2 409 100,00 €	6 400 000,00 €	660 900,00 €

2) Révision des Autorisations de Programme

A l'occasion du vote des budgets primitifs 2022, il vous est proposé de voter la révision des AP suivantes :

- Sur le budget Eau potable :

Travaux des comités locaux - Programme 2021			
Montant AP	16 210 000 € (sur 3 ans)		
	2021	2022	2023
CP inscrits		8 295 000,00 €	3 431 538,71 €
Restes à réaliser			
Mandaté	4 483 461,29 €		
Nouvel échéancier	4 483 461,29 €	8 295 000,00 €	3 431 538,71 €

Travaux des comités locaux - Programme 2020			
Montant AP	15 705 215,99 € (sur 3 ans)		
	2020	2021	2022
CP inscrits			4 501 800,00 €
Restes à réaliser			
Mandaté	4 852 165,69 €	6 351 250,30 €	- €
Nouvel échéancier	4 852 165,69 €	6 351 250,30 €	4 501 800,00 €

Travaux des comités locaux - Programme 2019				
Montant AP	12 745 599,14 € (sur 4 ans)			
	2019	2020	2021	2022
CP inscrits				2 675 500,00 €
Restes à réaliser				
Mandaté	4 027 750,35 €	5 213 812,41 €	828 536,38 €	
Nouvel échéancier	4 027 750,35 €	5 213 812,41 €	828 536,38 €	2 675 500,00 €

Travaux des comités locaux - Programme 2018					
Montant AP	11 291 671,28 € (sur 5 ans)				
	2018	2019	2020	2021	2022
CP inscrits					787 000,00 €
Restes à réaliser					
Mandaté	2 592 219,00 €	6 726 758,14 €	769 796,67 €	415 897,47 €	
Nouvel échéancier	2 592 219,00 €	6 726 758,14 €	769 796,67 €	415 897,47 €	787 000,00 €

- Sur le budget Assainissement :

Travaux des comités locaux - Programme 2021			
Montant AP	12 850 000 € (sur 3 ans)		
	2021	2022	2023
CP inscrits		5 000 000,00 €	6 113 844,91 €
Restes à réaliser			
Mandaté	1 736 155,09 €		
Nouvel échéancier	1 736 155,09 €	5 000 000,00 €	6 113 844,91 €

Travaux des comités locaux - Programme 2020			
Montant AP	10 504 182,47 € (sur 3 ans)		
	2020	2021	2022
CP inscrits			3 540 900,00 €
Restes à réaliser			
Mandaté	2 508 366,37 €	4 454 916,10 €	- €
Nouvel échéancier	2 508 366,37 €	4 454 916,10 €	3 540 900,00 €

3) Clôture des Autorisations de Programme

A l'occasion du vote des budget primitifs 2022, il vous est proposé de voter la clôture des AP suivantes :

- Sur le budget Eau potable :

SIVA SUD - PROG 2017 - Constr° usine de prod° eau potable Preuilley					
Montant AP	3 837 664 € (sur 5 ans)				
	2017	2018	2019	2020	2021
CP inscrits					
Restes à Réaliser					
Mandaté	- €	234 773,12 €	1 511 063,49 €	2 005 795,65 €	86 031,33 €
Nouvel échéancier		234 773,12 €	1 511 063,49 €	2 005 795,65 €	86 031,33 €

Acquisitions foncières dans le cadre du programme Re-Sources					
Montant AP	1 149 584 € (sur 5 ans)				
	2017	2018	2019	2020	2021
CP inscrits					
Restes à Réaliser					
Mandaté	- €	- €	1 138 002,68 €	11 581,43 €	- €
Nouvel échéancier			1 138 002,68 €	11 581,43 €	- €

Usines de traitement et interconnexions (2019-2022)			
Montant AP	de 895 065 € (sur 3 ans)		
	2019	2020	2021
CP inscrits			
Restes à réaliser			
Mandaté	- €	24 223,20 €	870 842,28 €
Nouvel échéancier	- €	24 223,20 €	870 842,28 €

Sécurisation SIAEP Nord-Est Charente		
Montant AP	2 100 000 € (sur 3 ans)	
	2020	2021
CP inscrits		
Restes à réaliser		
Mandaté	- €	- €
Nouvel échéancier	- €	- €

Orthophotographie - Plan Corps de Rue Simplifié		
Montant AP	200 000 € (sur 3 ans)	
	2020	2021
CP inscrits		
Restes à réaliser		
Mandaté	- €	- €
Nouvel échéancier	- €	- €

- Sur le budget Assainissement :

SIVA-SUD PROG 2017 - Commune de Nieuil-l'Espoir - STEP du Bourg					
Montant AP	2 587 363 € (sur 5 ans)				
	2017	2018	2019	2020	2021
CP inscrits					
Restes à réaliser					
Mandaté	- €	523 300,00 €	1 778 755,28 €	284 474,28 €	833,90 €
Nouvel échéancier	- €	523 300,00 €	1 778 755,28 €	284 474,28 €	833,90 €

Traitement des sables à Châtelleraut		
Montant AP	De 950 000 € sur 2 ans	
	2020	2021
CP inscrits		- €
Restes à réaliser		
Mandaté	- €	- €
Nouvel échéancier	- €	- €

Le Président propose au Comité syndical d'approuver, conformément aux échéanciers de crédits de paiements ci-dessus définis :

- la création des nouvelles Autorisations de Programme 2022,
- la révision des Autorisations de Programme existantes,
- la clôture des Autorisations de Programme devenues caduques.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstention	Vote Pour	Vote Contre
62	5	57	0

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des suffrages dont 5 abstentions, approuve la mise à jour des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président


Rémy COOPMAN 

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 16 février 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le seize février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au Complexe des Châtaigniers à Fontaine-le-Comte (Vienne), 12, rue du Stade, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman. En application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum est réduit à un tiers des membres (soit 34 membres) et chaque membre du Comité syndical peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 09 février 2022

Nombre de membres composant le Comité syndical : 101

Nombre de membres présents : 38

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 24

Nombre de votants : 62

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Alain Guillon

Délibération n°6

Objet : Mise à jour de la composition des Comités locaux

Etaient présents (38) : François Audoux, Bernard Ayrault, Jean-Pierre Bernard, Pascal Brault, Michel Bugnet, Jean Bujault, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Henri Colin, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Fresneau, Michel Godet, Louis-Marie Grollier, Alain Guillon, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Odile Landreau, Roland Latu, Laurent Lucaud, Michel Mallet, Joël Métivier, Philippe Moigner, Laurent Pain, Philippe Patey, Alain Picard, Olivier Pin, Yannick Quintard, Nicolas Réveillault, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Jacques Sabourin, Michel Servain, Thierry Triphose, Jean-Charles Varescon, Jacques Vivier

Absents ayant donné pouvoir (24) :

Evelyne Azihari a donné pouvoir à Odile Landreau

Nathalie Bassereau a donné pouvoir à Pascal Brault

Fabien Bonnet a donné pouvoir à Nicolas Réveillault

Jacques Bouloux a donné pouvoir à Alain Guillon

Antoine Braguier a donné pouvoir à Jacques Sabourin

Jean-Michel Choisy a donné pouvoir à Rémy Coopman

Joël Cogné a donné pouvoir à Thierry Triphose

Joël Doret a donné pouvoir à Bernard Heneau

Bernard Duchateau a donné pouvoir à Christian Chaplain

Pascale Guittet a donné pouvoir à Patrick Charrier

Bernard Jamain a donné pouvoir à Michel Servain

Pierre Ledoux a donné pouvoir à Bernard Heneau

Frédéric Léonet a donné pouvoir à Laurent Lucaud

Claude Marchaisseau a donné pouvoir à Jacques Sabourin

Françoise Micault a donné pouvoir à Christian Chaplain
Jean-Paul Moine a donné pouvoir à Dominique Dabadie
Dominique Pierre a donné pouvoir à Yannick Quintard
Frédy Poirier a donné pouvoir à Laurent Lucaud
Laurence Rabussier a donné pouvoir à Michel Fresneau
Edouard Renaud a donné pouvoir à Jean-Pierre Jager
Séverine Saint-Pé a donné pouvoir à Bernard Ayrault
Claude Sergent a donné pouvoir à Jean-Pierre Jager
Stéphanie Steinmetz a donné pouvoir à Nicolas Réveillault
Patrick Touloumet a donné pouvoir à Laurent Pain

Absents excusés (39) :

Pierre Baraudon, Jean-Marie Barré, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Jean-Philippe Berjonneau, Alain Besnault, Laurent Blin, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Philippe Boyard, Dominique Cadu, Didier Carjat, Vincent Chenu, Fabrice Dinais, Michel Droin, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Kévin Gomez, Frédéric Jarry, Bruno Lefebvre, Gérard Lefevre, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Gilles Multeau, François Péan, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Henri Renaudeau, Franck Roy, Emmanuel Soulas, Jean-Guy Valette, Eric Viaud, Monique Vivion
Jean-Claude Biarnais a quitté la séance.



Vu l'article L. 5211-49-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte "Eaux de Vienne-Siveer" en vigueur et plus particulièrement l'article 8,

Vu le Règlement intérieur des organes du syndicat mixte "Eaux de Vienne-Siveer, et plus particulièrement les articles 1 et 2,

L'article 7-1 des statuts d'Eaux de Vienne-Siveer postule que le Syndicat est organisé à un double niveau :

- au niveau départemental avec le Comité syndical,
- au niveau local avec des Comités locaux.

Il résulte notamment de la combinaison des articles 8-1, 8-2 des statuts d'Eaux de Vienne, et des articles 1 et 2 du Règlement intérieur de ses organes que :

- les Comités locaux doivent se situer entièrement dans le périmètre de l'EPCI concerné,
- le nombre d'élus composant les Comités locaux est plafonné à 80 titulaires et 80 suppléants par territoire d'EPCI,
- les délégués (titulaires et suppléants) du Comité syndical sont membres de droit d'un Comité local situé sur le territoire qu'ils représentent,
- les autres membres peuvent être choisis parmi les conseillers communautaires ou municipaux du périmètre du Comité local concerné,
- les EPCI et communes peuvent proposer la création, la composition et le périmètre des Comités locaux de leur territoire,

- les EPCI et communes des départements limitrophes du Département de la Vienne, adhérents du syndicat, participeront au Comité local dont le périmètre se situe dans le département de la Vienne et jouxte leur territoire,
- le Comité syndical fixe par délibération la liste, le périmètre et la composition des Comités locaux, qui sera annexée au Règlement intérieur.

Par délibérations n°6 du 30 juin 2021, le Conseil syndical a entériné la création et la composition des Comités locaux proposés par les EPCI.

Depuis lors :

- la commune de Marnes (Deux-Sèvres) a proposé de remplacer Monsieur Christian Lecointre, démissionnaire du conseil municipal, par Monsieur Michel Dromard et d'ajouter Monsieur Laurent Landry comme suppléant, pour représenter la Communauté de commune du Thouarsais au sein du **Comité local du Bas Loudunais**.
- par délibération n°21 du 10 décembre 2021, le conseil communautaire de Grand Poitiers a proposé d'ajouter deux membres au sein du **Comité local Grand Poitiers nord**, Monsieur Jacky Szuniewicz afin de représenter la commune de Beaumont-Saint-Cyr et Madame François Debin, afin de représenter la commune de Dissay.

En outre, l'article 8-2 des statuts d'Eaux de Vienne rappelle que "*chaque commune a vocation à être représentée dans un Comité local*". Ainsi, afin que toutes les communes disposent a minima d'un représentant dans un Comité local, les maires ont été ajoutés là où aucun membre n'avait été désigné auparavant.

Aussi, il est proposé de mettre à jour la liste des membres de Comités locaux telle que figurant en annexe.

Il est procédé au vote :

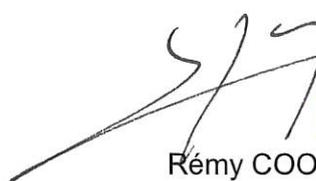
Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstention	Vote Pour	Vote Contre
62	5	57	0

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des suffrages dont 5 abstentions décide :

- d'approuver la mise à jour de la liste des membres des Comités locaux proposée,
- d'adopter par conséquent, la liste, le périmètre et la composition de l'ensemble des Comités locaux telle que figurant en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président


 Rémy COOPMAN



Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Annexe

Liste, composition et périmètre des Comités locaux :

➤ Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut :

Comité local de Châtelleraut-Naintré :

Titulaires	Suppléants
Evelyne AZIHARI (Châtelleraut)	Jeannie MARECOT (Châtelleraut)
Stéphane RAYNAUD (Châtelleraut)	Françoise BRAUD (Châtelleraut)
Michel DROIN (Châtelleraut)	Béatrice ROUSSENQUE (Châtelleraut)
Michel FRESNEAU (Châtelleraut)	Elisabeth PHILIPPONNEAU (Châtelleraut)
Laurence RABUSSIÉ (Châtelleraut)	Gwénaelle PRINCET (Châtelleraut)
Pierre BARAUDON (Châtelleraut)	Jacques MELQUIOND (Châtelleraut)
Laurent DUFFAULT (Naintré)	Patrice CANTINOLLE (Châtelleraut)
	David SIMON (Châtelleraut)
	Maryse LAVRARD (Châtelleraut)

Comité local de Vaux-sur-Vienne :

Titulaires	Suppléants
Antoine BRAGUIER (Saint-Gervais-les-Trois-Clochers)	Pascal LECLERC (Saint-Genest d'Ambière)
Claude MARCHASSEAU (Antran)	Eric HANSE (Orches)
Pierre LOURY (Saint-Rémy-sur-Creuse)	Jean-Bernard GUÉRY (Leugny)
Jacques GALOCHAT (Colombier)	Patrice RUNFOLA (Colombiers)
Dominique CHAINE (Thuré)	André GUIGNARD (Thuré)
Alain PICARD (Scorbé-Clairvaux)	Francis SOURIAU (Mondion)
Franck ROY (Dangé Saint-Romain)	Pascal ROCHER (Usseau)
Henri COLIN (Lençloître)	
Jacques SABOURIN (Les Ormes)	Jean-Marie BRUNEAU (Les Ormes)
Alain BESNAULT (Oyré)	
Bénédicte DE COUREGES (Ingrandes-sur-Vienne)	
Fabrice DINAIS (Buxeuil)	Patrick TROUVE (Buxeuil)
Jean-Pierre MAISY (Cernay)	
Philippe BIGOT (Doussay)	
Frédéric MERCHADOU (Leigné-sur-Usseau)	
Franck REBY (Ouzilly)	
Pascal BARBOT (Port-de-Piles)	
Thierry PRIEUR (Saint-Christophe)	
Martine GODET (Savigny-sous-Faye)	
Marc CHAINEAU (Sérigny)	

Christian PEPIN (Sossay)	
Philippe FOUCTEAU (Vaux-sur-Vienne)	
Frédéric SCHMITT (Vellèches)	

Comité local de Vienne-Ozon :

Titulaires	Suppléants
Pierre LEDOUX (Availlles en Châtellerault)	Dominique MARTIN (Senillé Saint-Sauveur)
Laurent BLIN (Bonneuil-Matours)	Franck BONNARD (Bonneuil Matours)
Alain MORON (Cenon-sur-Vienne)	
Odile LANDREAU (Cenon-sur-Vienne)	
Thierry MIREBEAU (Monthoiron)	Christophe BOCQUIER (Monthoiron)
Françoise LE MEUR (Archigny)	
Gérard LEFEVRE (Archigny)	
Raymond DEMIOT (Bellefonds)	
Bernard HENEAU (Bellefonds)	
Jean-Louis GAUD (Vouneuil-sur-Vienne)	Bruno DANTIN (Vouneuil-sur-Vienne)
Cyril CIBERT (Chenevelles)	

Comité local de Vals de Gartempe et Creuse :

Titulaires	Suppléants
Jean-Louis MICHEL (Coussay-Les-Bois)	Michel FAVREAU (Coussay-les-Bois)
Joël COGNE (Leigné les Bois)	Fatima BOUHASSOUM (Leigné-Les-Bois)
Xavier ROBIN (Vicq-sur-Gartempe)	Alain CATHELIN (Vicq-sur-Gartempe)
Thierry TRIPHOSE (Mairé)	Charlie NIEMEZYCK (Mairé)
Annick GRATEAU (Pleumartin)	Jean-Pierre SOLIGNAC (Pleumartin)
	Flavien CARTIER (Pleumartin)
Yannick TARTARIN (La Roche Posay)	Bertrand CUSSAGUET (La Roche Posay)
Jean-Marc AURIAULT (Angles-sur l'Anglin)	
Frédéric PIERRON (Lesigny)	

➤ **Communauté de Communes du Civraisien en Poitou :**

Comité local de Chantemerle :

Commune	Titulaires	Suppléants
Anché	Patrick HABERAJTER	Estelle MARTIN-CHARDONNIER
Valence-en-Poitou	Fabrice HAIRAULT	
	Jules GIRARDEAU	
	Philippe BELLIN	
Voulon	Roland LATU	Nadine PASCQUET

Comité local de La Source Bleue :

Commune	Titulaires	Suppléants
Brion	Cédric PERROT	Roland THÉVENET
Champagné-Saint-Hilaire	Gilles BOSSEBOEUF Olivier PIN	
Gençay	François BOCK Claude FERRON Sophie VERGNAUD	
La Ferrière-Airoux	Rémy COOPMAN	Joël CHEBASSIER
Magné	Philippe MOIGNIER	Alain VILLEGIER
Romagne	Jean-Pierre MAURY	Emmanuelle RIVEREAU
Saint-Maurice-La-Clouère	Laurent DORET	Claude MASSÉ
Saint-Secondin	Jean-Louis BOURRIAUX	Marie-Josée RICHARD
Sommières-du-Clain	René MORISSET	Gilbert JARASSIER

Comité local du Sud-Vienne :

Commune	Titulaires	Suppléants
Asnois	Etienne TOURON	Marie-Noëlle BRUNAUD
Blanzay	Annie DOUX	Gwenaëlle AUTET
Brux	Louis-Marie GROLLIER	Frédéric TEXIER
Champagné-le-Sec	Mickaël ECALLE	Frédéric MOREAU
Champniers	Jean-Olivier GEOFFROY	Jaquie BEZAGUET
Charroux	Sébastien LEBOEUF	Frédérique NAULEAU
Chatain	Patricia CHAUMILLON	Marielle DARDILLAC
Château-Garnier	François AUDOUX	Jacques NIORT
Chaunay	Guy SAUVETRE	Alain DESBOURDES
Civray	Pascal LECAMP	

	Gilbert JALADEAU	
	Elsa AUDOUARD	
Genouillé	Jean-Guy VALETTE	Jacques MORIN
Joussé	Armand GEOFFROY	Lydia NOIRAUT
La Chapelle-Bâton	Mathieu CAILLÉ	Jean-Michel MERCIER
Linazay	Véronique SAUMÉ	Maryline AYRAULT
Lizant	Jean-Claude GAUTHIER	Francis AUBINEAU
Payroux	Lydia Haquet	Sylvie COQUILLEAU
Saint-Gaudent	Josette COLAS	Jean-Pierre ROUSSELOT
Saint-Macoux	Jean-Pierre BERNARD	Thierry BRIS
Saint-Pierre d'Exideuil	Jean-Claude BIARNAIS	Jean-Marie PEIGNÉ
Saint-Romain-en-Charroux	Jacky BEAU	Thierry BORIACHON
Saint-Saviol	Daniel DESCHAMPS	Pierre ESTEVE
Savigné	Serge GRIMAUD	Jacques AUGRIS
Surin	Fabrice RAMBLIERE	Patrick PERRIN
Voulême	Éric BASTIER	Marie-Jeanne DE BERTREN

➤ **Communauté urbaine de Grand Poitiers:**

<p>Grand Poitiers Est (14 communes)</p> <p>Bignoux, Bonnes, La Chapelle Moulière, Chauvigny, Jardres, Lavoux, Liniers, Pouillé, La Puye, Saint-Julien l'Ars, Sainte-Radégonde, Savigny l'Evescault, Sèvres Anxaumont, Tercé</p>	<p>BAZILE Emmanuel BERJONNEAU Jean-Philippe CHENU Vincent COINEAU Dany GERBER Éric GOMEZ Kevin GUITET José GUITTET Pascale JARRY Frédéric LANGLOIS-HULIN Françoise LARY Jean-Claude LUMINEAU Maguy MAERTEN Jean-Luc MIGNOT Romain MONTFOLLET Daniel MULTEAU Gilles SURREAU Jacky TOURAIN Françoise</p>
<p>Grand Poitiers Nord (4 communes)</p> <p>Beaumont Saint-Cyr, Dissay, Jaunay-Marigny, Saint-Georges-lès Baillargeaux</p>	<p>BONNET Fabien CADU Dominique DEBIN Françoise GHIRLANDA Éric LEONARD Sébastien RÉVEILLAUD Nicolas SANSIQUET Pascal</p>

	STEINMETZ Stéphanie SZUNIEWIEZ Jacky
Grand Poitiers Sud-ouest (9 communes) Celle l'Evescault, Cloué, Coulombiers, Curzay-sur-Vonne, Jazeneuil, Lusignan, Rouillé, Saint-Sauvant, Sanxay	AYRAULT Brigitte CHAPPET Christophe CHAUVET Bernard CHOISY Jean-Michel LÉONET Frédéric LUCAUD Laurent PLATEAU Damien POIRIER Fredy PRIOUX Philippe QUINTARD Alain

➤ **Communauté de communes du Haut-Poitou :**

Dénomination / Territoires	Membres Titulaires	Suppléants
Haut-Poitou Ouest (16 communes) Amberre, Ayron, Boivre-la-Vallée, Chalandray, Champigny-en-Rochereau, Cherves, Chouppes, Coussay, Cuhon, Latillé, Maillé, Maisonneuve, Massognes, Mirebeau, Thurageau, Vouzailles	BAYART Isabelle BERTHAUT Nathalie BIGOT Florent BOULAND Michel DABADIE Dominique DUSSOUL Jean-Jacques GARETIER Alexandre GAUDINEAU Alain LIEGE Gilles MARTIN Dominique METHE Gérard METIVIER Joël MOINE Jean-Paul PELLETIER Marie-Claire PETREAU Michèle PRODHOMME Willy TEXIER Claude VIOLLEAU Johnny	BEAUJOUAN David BILLY Gilles CAYET Christophe COMBES Christian DESGRIS Alain DERIGNY Jean-Paul DUDOGNON Roland GARANGER Philippe GUERIN Denis GUERIN Fabien LACOSTE Hubert MERIGOT Fabienne MEUNIER Laurent MOREAU Jean-François PARENDEAU Michel ROLLAND Jacques ROUSSEAU Michel TOUZOT Gérard

<p>Haut-Poitou Est (11 communes)</p> <p>Avanton, Chabournay, Chiré-en-Montreuil, Cissé, Frozes, Neuville-de-Poitou, Quincay, Saint-Martin-La-Pallu, Villiers, Vouillé, Yversay</p>	<p>AYRAULT Bernard BOISSEAU Christian BOURDILA Marylène BRU Eric CHARRUAU Mathieu DELINEAU Gilbert DORET Joël GARNIER Dominique GRATADOU Anne JOURNEAU Mickaël MALLET Michel MAUGE Anthony PARTHENAY Eric PATEY Philippe PENAUD Dominique PIERRE Dominique QUINTARD Yannick RENAUDEAU Henri SAINT-PE Séverine TROUVE Patrick</p>	<p>ARNAUDON Bernard BRUNEAU Max-André BRUNET Dominique CHENEBAULT François FAIVRE François FLE Didier GAMBON Pascal HIPPEAU Bruno LAIR Yaurick MARTIN Eric METAIS Thierry NGUYEN-LA François PERAUD Jean-Noël PINEAU Sébastien POUPEAU Anita RIVIERE Pierre SURAULT Pierrick TAPIN Serge</p>
---	--	--

➤ **Communauté de Communes du Pays Loudunais, du Thouarsais et Chinon, Vienne & Loire :**

Comité local du Bas Loudunais :

Commune	Titulaires	Suppléants
Angliers	Nathalie BASSEREAU	
Arçay	Alain NOE	
Aulnay	Jacky GUIGNARD	
Berthegon	Jennifer TARTARIN	Patrice PIMBERT
Ceaux-en-Loudun	Régis SAVATON	
Chalais	Bernard JAMAIN	
Craon	Evelyne VALENCON	
Dercé	Bruno BOUQUET	Ludovic CHAMPION
Guesnes	Didier LAURENCE	Werner KERVAREC
La Chaussée	Serge BERT	
La Grimaudière	Claude SERGENT	
La Roche Rigault	James GARAUULT	Thierry THADAUME
Martaizé	Jean-MARC MUREAU	
Maulay	Pierre DURAND	Michel DOSNE
Mazeuil	Patrice FRANÇOIS	
Messeme	Isabelle FRANÇOIS	Paul MAINAGE
Moncontour	Edouard RENAUD	Louis ZAGAROLI
Monts-sur-Guesnes	Frédéric MENICHETTI	Emmanuel MIGEON
Mouterre-Silly	Daniel COLAS	Alain ADHUMEAU

Neuil-sous-Faye	François PEAN	Cyrille RANCHER
Pouant	Jacques PROUST	Jean-Louis POIRIER
Prinçay	Axel BERGE	Olivier BROSSARD
Saint-Clair	Richard POUET	Thierry MENARD
Saint-Jean-de-Sauves	François DERISSON	
	Christian MOREAU	Jacqueline BRUNET
Saint-Laon	Josette AUGUIER	Jean-François MARTIN
Saires	Franck CHICARD	Christophe RATOUIT
Sammarçolles	Mickaël REIGNIER	Lysiane BERTON
Verrue	Alex ETIENNE	Karine BODEREAU
THOUARSAIS (Marnes-79)	Michel DROMARD	Laurent LANDRY
	Rémy REIGNER	
CHINON, VIENNE & LOIRE (Marçay-37)	Claude GODILLON	Virginie GIRON

Comité local de Loudun-Basses :

Commune	Titulaires	Suppléants
Basses	Monique VIVION	
Loudun	Jean-Pierre JAGER	Jean-Louis DOUX
	Jacques VIVIER	
	Michel JALLAIS	
	Bernadette VAUCELLE	

Comité local des Trois-Moutiers :

Commune	Titulaires	Suppléants
Berrie	Jean-Paul FULNEAU	
Beuxes	Marylène FLEURIAU	Philippe MAILLET
Bournand	Stéphane DELACOTE-VAULTIER	Jean-Jacques BOURREAU
Curçay-sur-Dive	Bruno LEFEBVRE	Thierry GAUTREAU
Glénouze	Quentin SIGONNEAU	
Les Trois-Moutiers	Jean-Paul BELLAMY	Marie-Jeanne BELLAMY
Morton	Jean-Claude AUBINEAU	Pascal BEAUSSE
Pouancay	Charles DANCIN	
Ranton	Pascal BRAULT	Christophe CHAINEAU
Raslay	Michel SERVAIN	Jean-Michel GAUCHER

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le

 SLO

ID : 086-200049104-20220216-SAJA_220216__6-DE

Roiffé	Bruno VERDIER	Justin LEROYER
Saint-Léger-de-Montbrillais	Philippe BATTY	
Saix	Thierry DOUSSET	Sylvie BARILLOT
Ternay	Hugues MARTEAU	Valérie GOUSSE
Vézières	Jacky DURAND	Guy FRADIN

➤ Communauté de communes des Vallées du Clain :

Comité local des Vallées du Clain :

(32 membres titulaires pas de suppléants)

Ensemble du territoire de la Communauté de communes des Vallées du Clain:
Aslonnes, Château-Larcher, Dienne, Fleuré, Gizay, Iteuil, La Villegieu-du-Clain, Marcay, Marigny-Chémereau, Marnay, Nieuil-L'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Roches-Prémaries-Andillé, Smarves, Vernon, Vivonne

BEAUJANEAU Gilbert
BOUCHET Roland
BARRAULT Didier
BOTTREAU Nicolas
BONNEAU Patrick
BUGNET Michel
CHAPLAIN Christian
COURTOIS Jean-Marie
DELOUME Michel
DESPLEBIN Jacques
DUCHATEAU Bernard
DUTAULT Patrick
GALLAS Christian
GARGOUIL Francis
GIRARD Sandra
GODET Michel
GOURDEAU Thierry
GRASSIEN Jean-Yves
GREGOIRE Claude
GRIMAUD Jean-Paul
HERAULT Bertrand
LOISEAU Frédéric
MARCHADIER Rémy
MERCIER Patrick
MICAULT Françoise
MORILLON Francis
NORESKAL Rita
PERROCHES Vivian
QUINTARD Jacky
RENOUARD Chantal
SARDET Gérard
THOREAU Alain

➤ **Communauté de Communes de Vienne et Gartempe et commune de Tilly (36)**

Comité local de Boisse - Destilles

Communes	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Asnières-sur-Blour	Chantal	GÖREI	André	RENONCOURT
Availles-Limouzine	Liliane	CHABAUTY	Sandrine	FERRY
Isle-Jourdain (L')	Jean-Marie	BARRÉ	Véronique	WUYTS-LEPAREUX
Luchapt	Stéphane	COUTURIER	Avril	JOSPIN
Mauprévoir	Bernard	ROUSSEAU	Olivier	BONNEAU
Millac	Danielle	MAYTRAUD	Jacky	DUROUSSEAU
Moussac	Didier	CARJAT	Michel	BOUGES
Mouterre-sur-Blourde	Jean-Marie	BATLLE	Bernard	LASGNER
Nérignac	Thierry	PERRIN	Philippe	ROUGETET
Pressac	Jean-Charles	OCTAVE	Jean-Louis	MARTIN
Saint-Martin l'Ars	Viviane	BOIREAU	Alison	MCDONAGH
Usson-du-Poitou			Jean-Pierre	BINARD
Vigeant (Le)	Jean-François	VIOLETTE	Jean-Michel	BONNEAU

Comité local de Brigueil-Le-Chantre

Communes	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Bourg-Archambault	Denis	MOULIN	Joël	MARTIN
Brigueil-le-Chantre	Patrick	TOULOMET	Patrick	DAUBISSE
Coulonges	Jean-Charles	VARESCON	Françoise	ALAMOME
Journet	Yannis	PERRIN	Sandrine	ANDRÉ
Liglet	Guillaume	LAMBERT	Marie-Joseph	BOISJARDIN
Saint-Léomer	Philippe	BOCQUET	Gaël	PELISSIER
Thollet	Michel	QUEVERT	Joël	FRUCHON
Trimouille (La)	Alain	GUILLON	Michel	RODIER
TILLY (36)	Laurent	PAIN	Eric	VAN RIET

Comité local de La Bussière - Saint-Savin

Communes	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Antigny	Christophe	LEFOULON	Emmanuelle	BÉAUR
Béthines	Daniel	PHILIPPAULT	Laurent	MAUPETIT
Bussière (La)	Eric	VIAUD	Loïc	FRIQUET
Fleix	Laurent	PAPUCHON	Maryvonne	GALBOIS
Haims	Thierry	REINIER	Arnaud	BEAUCOURT
Lauthiers	Ali Kamel	HAFSIA	Marylène	DIAS MOREIRA
Nalliers	William	BOIRON	Eric	NIBAUDEAU
Paizay-le-Sec	Odile	BÉNARD	Annie	MOREAU
Saint-Germain	Michel	PORTE	Joël	PERIVIER
Saint-Pierre de Maillé	Lionel	BREGEARD	Olivier	BONNIN
Saint-Savin	Hugues	MAILLET	Eric	JEAN
Villemort	Jacky	GILLIER	Joachim	GANACHAUD

Comité local de Lathus - Montmorillon - Jouhet

Communes	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Adriers	André	BERTHOMIER	Christophe	SOUCHAUD
Jouhet	Benoît	ADENOT	Lucie	KERGALL
Lathus-Saint-Rémy	Christian	SOUILLE	Nicolas	VOISIN
Montmorillon	Bernard	BLANCHET	David	ALADENISE
Montmorillon	Jean-Philippe	BOYARD		
Moulistmes	Nathalie	TABUTEAU	Samuel	PLAISIER
Plaisance	Emmanuel	SOULAS	Mickaël	CHARTIER
Saulgé	Cyril	DARDILLAC	Franck	SOURY
Saulgé			Bruno	PUYDUPIN

Comité local du Lussacois

Communes	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Bouresse	Calixte	LAGRUE	Jean-Claude	LUTEAU
Chapelle-Viviers (La)	Patrick	CHARRIER	Serge	BOUTILLE
Civaux	Adrien	PAGÉ	Bruno	COURAULT
Goux	Claude	DAVIAUD	Didier	BODIN
Leignes-sur-Fontaine	Thierry	CHARRIER	Angélique	KOENIG
Lhommaizé	Bernard	GERMANEAU	Michaël	RICHARD
Lussac-les-Châteaux	Jean	BUJAULT	Jean-Luc	MADEJ
Mazerolles	Alain	FORT	Patrick	GIRAUD
Persac	Serge	BEGOIN	Mickaël	GUERRAUD
Pindray	Michel	CIROT	Jean-Marie	GLAIN
Queaux	Catherine	PAPILLIER	Joël	MESMIN
Saint-Laurent-de-Jourdes	Christophe	BRACHET	Daniel	GABARD
Sillars	Philippe	RAMAIOLI	Philippe	COUTRET
Valdivienne	Denis	GERMANEAU	Philippe	PAPUCHON
Verrières	Pierrick	GIRAULT	Patrick	MOISY

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 16 février 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le seize février, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au Complexe des Châtaigniers à Fontaine-le-Comte (Vienne), 12, rue du Stade, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman. En application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum est réduit à un tiers des membres (soit 34 membres) et chaque membre du Comité syndical peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 09 février 2022
Nombre de membres composant le Comité syndical : 101
Nombre de membres présents : 38
Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 24
Nombre de votants : 62
Président de séance : Monsieur Rémy Coopman
Secrétaire de séance : Monsieur Alain Guillon

Délibération n°7

Objet : Mise à jour de l'annexe 1 des statuts d'Eaux de Vienne

Etaients présents (38) : François Audoux, Bernard Ayrault, Jean-Pierre Bernard, Pascal Brault, Michel Bugnet, Jean Bujault, Christian Chaplain, Patrick Charrier, Henri Colin, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Michel Fresneau, Michel Godet, Louis-Marie Grollier, Alain Guillon, Bernard Heneau, Jean-Pierre Jager, Gilbert Jaladeau, Odile Landreau, Roland Latu, Laurent Lucaud, Michel Mallet, Joël Métivier, Philippe Moigner, Laurent Pain, Philippe Patey, Alain Picard, Olivier Pin, Yannick Quintard, Nicolas Réveillault, Xavier Robin, Bernard Rousseau, Jacques Sabourin, Michel Servain, Thierry Triphose, Jean-Charles Varescon, Jacques Vivier

Absents ayant donné pouvoir (24) :

Evelyne Azihari a donné pouvoir à Odile Landreau
Nathalie Bassereau a donné pouvoir à Pascal Brault
Fabien Bonnet a donné pouvoir à Nicolas Réveillault
Jacques Bouloux a donné pouvoir à Alain Guillon
Antoine Braguier a donné pouvoir à Jacques Sabourin
Jean-Michel Choisy a donné pouvoir à Rémy Coopman
Joël Cogné a donné pouvoir à Thierry Triphose
Joël Doret a donné pouvoir à Bernard Heneau
Bernard Duchateau a donné pouvoir à Christian Chaplain
Pascale Guittet a donné pouvoir à Patrick Charrier
Bernard Jamain a donné pouvoir à Michel Servain
Pierre Ledoux a donné pouvoir à Bernard Heneau
Frédéric Léonet a donné pouvoir à Laurent Lucaud

Claude Marchaisseau a donné pouvoir à Jacques Sabourin
Françoise Micault a donné pouvoir à Christian Chaplain
Jean-Paul Moine a donné pouvoir à Dominique Dabadie
Dominique Pierre a donné pouvoir à Yannick Quintard
Frédy Poirier a donné pouvoir à Laurent Lucaud
Laurence Rabussier a donné pouvoir à Michel Fresneau
Edouard Renaud a donné pouvoir à Jean-Pierre Jager
Séverine Saint-Pé a donné pouvoir à Bernard Ayrault
Claude Sergent a donné pouvoir à Jean-Pierre Jager
Stéphanie Steinmetz a donné pouvoir à Nicolas Réveillault
Patrick Touloumet a donné pouvoir à Laurent Pain

Absents excusés (39) :

Pierre Baraudon, Jean-Marie Barré, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Jean-Philippe Berjonneau, Alain Besnault, Laurent Blin, William Boiron, Roland Bouchet, Jean-Philippe Boyard, Dominique Cadu, Didier Carjat, Vincent Chenu, Fabrice Dinais, Michel Droin, Laurent Duffault, Jean-Jacques Dussoul, Francis Gargouil, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Kévin Gomez, Frédéric Jarry, Bruno Lefebvre, Gérard Lefevre, Anthony Maugé, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Gilles Multeau, François Péan, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Henri Renaudeau, Franck Roy, Emmanuel Soulas, Jean-Guy Valette, Eric Viaud, Monique Vivion
Jean-Claude Biarnais a quitté la séance.



Vu l'article L.5212-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2019-D2/B1-027 en date du 13 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat Eaux de Vienne-Siveer,

Vu la délibération N°6 du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer du 22 janvier 2020 relative à la mise à jour de l'annexe n°1 des statuts,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2020-D2/B1-002 en date du 16 mars 2020, portant complément de l'arrêté interpréfectoral n°2019-D2/B1-027 en date du 13 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat Eaux de Vienne-Siveer, par l'actualisation de l'annexe 1 des statuts,

Le Président rappelle que la liste des communes et EPCI membres d'Eaux de Vienne-Siveer figure en annexe 1 des statuts du Syndicat, qui ont été approuvés lors de la réunion du Comité syndical du 19 juin 2019.

Cette annexe comporte la liste des compétences transférées par adhérent.
Sa dernière mise à jour date de l'assemblée générale du 22 janvier 2020.

Depuis lors, la commune de Saint-Martin-La-Pallu a demandé, par délibération du 10 mai 2021, le transfert intégral de la compétence Assainissement de la commune au syndicat Eaux de Vienne-Siveer, avec effet à partir du 1^{er} janvier 2022.

Il convient de préciser que certaines communes déléguées de la commune nouvelle de Saint-Martin-La-Pallu avaient déjà transféré une partie de la compétence Assainissement à Eaux de Vienne-Siveer :

- Blaslay : pas de transfert antérieur,
- Charrais : assainissement non-collectif et une partie de l'assainissement collectif,
- Cheneché : assainissement non-collectif,
- Varennes : assainissement collectif,
- Vendevre-du-Poitou : assainissement collectif (et convention pour l'assainissement non-collectif).

Par délibération n°1 du 30 juin 2021, le Comité syndical a approuvé le transfert intégral par la commune de Saint-Martin-la-Pallu, pour l'ensemble de son territoire, de la compétence Assainissement (collectif et non-collectif) à Eaux de Vienne-Siveer, dans les conditions en vigueur au sein du Syndicat, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Aussi, il convient de mettre à jour la liste des compétences transférées par adhérent, à la date du 1^{er} janvier 2022, telle que figurant en annexe.

Il est procédé au vote :

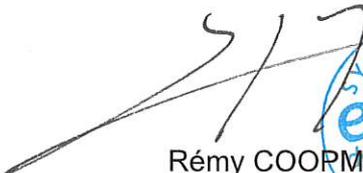
Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstention	Vote Pour	Vote Contre
62	6	56	0

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des suffrages dont 6 abstentions décide :

- d'approuver la mise à jour de l'annexe 1 des statuts à la date du 1^{er} janvier 2022,
- d'adopter par conséquent la liste figurant en annexe de la présente délibération et de dire qu'elle sera annexée aux statuts du Syndicat.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président


Rémy COOPMAN 

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

**Annexe n°1 des statuts portant sur
 les compétences par collectivité adhérente à Eaux de Vienne-Siveer au 1^{er} janvier 2022**

Collectivités adhérentes	Compétences transférées
EPCI à fiscalité propre :	
Communauté de communes Chinon Vienne & Loire	Eau (territoire de Marçay-37)
Communauté urbaine Grand Poitiers	Eau et Assainissement (sauf territoire GP13)
Communauté d'agglomération Grand Châtelleraut	Eau et Assainissement
Communauté de communes du Haut-Poitou	Eau
Communauté de communes du Civraisien en Poitou	Eau et Assainissement
Communauté de communes du Pays Loudunais	Eau et Assainissement
Communauté de communes du Thouarsais	Eau (territoire de Marnes-79)
Communauté de communes des Vallées du Clain	Eau et Assainissement
Communauté de communes Vienne & Gartempe	Eau
Communes	
Communes du territoire du Haut-Poitou :	
Amberre	Assainissement collectif (transfert d'exploitation)
Avanton	Assainissement (intégralité)
Ayron	Assainissement (intégralité)
Boivre-la-Vallée (commune nouvelle née de la fusion des communes de Lavausseau, Benassay, la Chapelle-Montreuil et Montreuil-Bonnin)	Assainissement (intégralité)
Chalandray	Assainissement (intégralité)
Champigny-en-Rochereau	Assainissement (intégralité)
Cherves	AC (transfert d'exploitation) + ANC
Chiré-en-Montreuil	Assainissement (intégralité)
Cissé	AC (transfert d'exploitation) + ANC
Cuhon	ANC
Frozes	Assainissement (intégralité)
Latillé	Assainissement (intégralité)
Maillé	Assainissement (intégralité)
Maisonneuve	ANC
Massognes	ANC
Mirebeau	Assainissement (intégralité)
Neuville-de-Poitou	AC (transfert d'exploitation) + ANC
Quincay	Assainissement (intégralité)
Saint-Martin-la-Pallu (commune nouvelle née de la fusion des communes de Blaslay, Charrais, Cheneché, Varennes et Vendevre-du-Poitou)	Assainissement (intégralité)

Thurageau	Assainissement collectif
Vouillé	Assainissement (intégralité)
Yversay	AC (transfert d'exploitation) + ANC
Communes du territoire de Vienne & Gartempe :	
Adriers	ANC
Antigny	Assainissement (intégralité)
Availles-Limouzine	Assainissement (intégralité)
Béthines	ANC
Bouresse	Assainissement (intégralité)
Bourg-Archambault	Assainissement (intégralité)
Brigueil-le-Chantre	AC (transfert d'exploitation) + ANC
Coulonges	ANC
Fleix	Assainissement (intégralité)
Goux	Assainissement (intégralité)
Haims	Assainissement (intégralité)
Jouhet	Assainissement (intégralité)
Journet	Assainissement (intégralité)
La Bussière	Assainissement (intégralité)
La Trimouille	Assainissement (intégralité)
La Chapelle-Viviers	Assainissement (intégralité)
Lathus-Saint-Rémy	Assainissement (intégralité)
Lauthiers	ANC
Leignes-sur-Fontaine	Assainissement (intégralité)
Lhonnaizé	Assainissement (intégralité)
Liglet	Assainissement (intégralité)
L'Isle-Jourdain	Assainissement (intégralité)
Luchapt	Assainissement (intégralité)
Lussac-Les-Châteaux	Assainissement (intégralité)
Mauprévoir	Assainissement (intégralité)
Mazerolles	Assainissement (intégralité)
Montmorillon	Assainissement (intégralité)
Moussac-sur-Vienne	Assainissement (intégralité)
Moulistmes	Assainissement (intégralité)
Nalliers	Assainissement (intégralité)
Paizay-le-Sec	Assainissement (intégralité)
Persac	Assainissement (intégralité)
Pindray	Assainissement (intégralité)

Plaisance	ANC
Pressac	Assainissement (intégralité)
Queaux	Assainissement (intégralité)
Saint-Germain	ANC
Saint-Léomer	Assainissement (intégralité)
Saint-Martin l'Ars	AC (transfert d'exploitation) + ANC
Saint-Savin	Assainissement (intégralité)
Saulgé	Assainissement (intégralité)
Sillars	Assainissement (intégralité)
Saint-Laurent-de-Jourdes	Assainissement (intégralité)
Saint-Pierre-de-Maillé	Assainissement (intégralité)
Thollet	ANC
Usson-du-Poitou	Assainissement (intégralité)
Valdivienne	Assainissement (intégralité)
Verrières	Assainissement (intégralité)
le Vigeant	Assainissement (intégralité)
Villemort	ANC
Tilly (36)	Eau

Assainissement (intégralité) = ANC + AC

ANC : Assainissement non-collectif

AC: Assainissement collectif

transfert d'exploitation : Eaux de Vienne-Siveer n'exerce qu'une partie de la compétence